

The Oppic logo is a white square with rounded corners containing the word "Oppic" in a black, sans-serif font. It is positioned in the upper right corner of the page, overlaid on the ceiling structure of the warehouse.

20

RAPPORT
D'ACTIVITÉ

22



1 MISSIONS

CARTE D'IDENTITÉ : LES ÉLÉMENTS STRUCTURANTS DE L'ÉTABLISSEMENT	10
UN OPÉRATEUR FRANCILIEN MAIS PRÉSENT SUR TOUS LES TERRITOIRES	12
L'OPPIC, UN ACTEUR QUI SE QUESTIONNE CONTINUUELLEMENT SUR LA QUALITÉ DE SON ACTION ET SA RÉPONSE AUX DÉFIS DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE PUBLIQUE	14
ŒUVRER POUR L'ENSEMBLE DES POLITIQUES CULTURELLES	23

2 ORGANISATION

LA GOUVERNANCE	30
LE FONCTIONNEMENT INTERNE	32
LES RESSOURCES HUMAINES : UNE NÉCESSAIRE ADAPTATION AU CONTEXTE	38
LA COMMANDE PUBLIQUE	39

3 OPÉRATIONS

L'ACTIVITÉ EN COURS	42
LES OPÉRATIONS EN CHIFFRES	44
PRÉSENTATION DES OPÉRATIONS PAR TYPOLOGIE	48
■ Musées	51
■ Châteaux, domaines et manufactures	63
■ Bibliothèques	77
■ Réserves de collections et archives	81
■ Lieux de spectacles, d'événements et d'expositions	87
■ Enseignement supérieur	95
■ Institutions	105
■ Bureaux et laboratoires	113
LES MAÎTRES D'ŒUVRE	122



Clarisse Mazoyer
Présidente de l'Oppic

Valérie Forey-Jauregui
Directrice générale de l'Oppic

L'année 2022 fut, pour l'Oppic comme pour beaucoup d'institutions de notre pays, celle de l'impulsion de nouvelles initiatives pour tourner la page, tout en tirant les expériences de la crise sanitaire.

Fin 2022, les opérations du plan de relance, lancées à la toute fin de l'année 2020, sont soit achevées pour la plupart des écoles d'enseignement supérieur du ministère, soit battent leur plein, à Versailles comme à Saint-Denis Niemeier, pour les opérations qui étaient totalement nouvelles. Les derniers projets impactés par la suspension des chantiers du printemps 2020 se sont quant à eux achevés, c'est le cas de l'extension du bâtiment de l'INA à Bry-sur-Marne, et ont pu être découverts par les visiteurs, qu'il s'agisse du musée de Cluny, inauguré en mars, ou de la réouverture totale au public, après 11 ans de chantier, du site historique de la Bibliothèque nationale de France, rue de Richelieu, inaugurée en septembre par la Première ministre.

Fin 2022 également, l'Oppic finalisait aussi les objectifs de son contrat pluriannuel initié en 2019 et qui avait été prolongé d'un an du fait de la crise, avec l'adoption, grâce à un travail intense partagé avec les représentants du personnel, de la charte de déontologie de l'établissement et la finalisation de plusieurs chantiers internes. Ceux-ci, souvent techniques, vont de la reprise du contrat type de maîtrise d'œuvre à la formalisation de la prise en compte des aléas calendaires dans les plannings prévisionnels, en passant par la pleine mise en œuvre des principes de budgétisation du décret GBCP dans l'outil, dénommé « convention-cadre » des opérations dont l'Oppic assure la maîtrise d'ouvrage de plein exercice. Ils sont tous les garants de la bonne mise en œuvre des missions de l'établissement.

Mais l'année 2022 fut également pleinement utilisée pour recréer du lien, après l'éloignement des confinements et périodes de télétravail subies, et pour préparer ensemble l'avenir. L'ensemble des équipes de l'établissement se sera en effet largement mobilisé pour concevoir le nouveau contrat de performance des années 2023 à 2025 et identifier les thèmes d'actions qui apparaissent les plus fertiles et porteurs de sens : assurer une gestion de risques plus pro-active et mieux expliquée aux mandants, approfondir les expertises transversales de l'Oppic et notamment son travail de conciliation entre les politiques de préservation patrimoniale et de transition écologique et garantir l'attractivité des métiers dans un contexte post-crise sanitaire seront les actions phares que nous avons partagées à Compiègne, lors d'une journée commune. La formation générale des équipes opérationnelles sur l'environnement et les ateliers de co-développement pour un fonctionnement participatif, valorisant les expertises croisées, en sont de premières amorces. Par ailleurs, le futur siège de l'établissement ouvre de nouveaux horizons. Le choix du maître d'œuvre, l'agence Atelier du Pont Architectes, à la fin de l'année, rend ainsi le projet plus « palpable ». Enfin, de nouvelles impulsions politiques, avec le projet du musée-mémorial du terrorisme, celui de la maison du dessin de presse ou du laboratoire de restauration de la tapisserie de Bayeux renouvellent le plan de charge. Elles constitueront, avec l'impératif de modernisation des grands équipements publics issus de la politique des grands travaux des années 1980, le quotidien des équipes de demain.

C'est peu dire que l'année 2022 aura été riche, tant au regard des beaux enjeux de l'Oppic à venir que de la préparation collective des équipes pour y faire face !

LES OPÉRATIONS

136
opérations vivantes au 1^{er} janvier 2023 (46 en convention de mandat / 90 en convention-cadre)

20
nouvelles opérations

17
opérations clôturées

16
architectes en chef des monuments historiques

32
architectes ou groupements dits « loi MOP »

76 %
des opérations en patrimoine protégé

2
concours d'architecture organisés

44 801
heures d'insertion par l'activité économique réalisées en 2022

L'ÉTABLISSEMENT

125
personnes physiques fin 2022

43 ans
en moyenne d'âge

68 %
de femmes

68 %
de fonctions opérationnelles

64 %
d'agents cadres

88 %
d'agents contractuels et 12 % de fonctionnaires

2
apprentis

17,87 M€
de fonds de roulement

12 M€
de budget de fonctionnement

91 %
du budget affecté au logement de l'établissement et à la rémunération de son personnel

4
versements d'archives définitives aux Archives nationales

2,8 km
d'archives, 84 tubes à plans, 205 panneaux de concours

7 000
nouvelles photographies

LE BUDGET DES OPÉRATIONS

1,4 Md€
(budget des opérations confiées à l'Oppic)

889 M€
d'encours à fin 2022 (69 % convention de mandat / 31 % convention-cadre)

104 M€
d'engagements

176 M€
de mandatements

LES MARCHÉS PUBLICS

93
nouveaux marchés de plus de 90 k€ passés en commission des marchés

134
avenants passés en commission des marchés

34
procédures formalisées lancées

30
procédures adaptées de plus de 90 k€ lancées

12 JANVIER

Livraison de l'extension du bâtiment Bry 1 de l'INA, conçu par l'agence Dominique Lyon architectes.



13 JANVIER

Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Culture, pose la première pierre du grand bassin sur le grand parterre du domaine national de Saint-Germain-en-Laye.



11 MARS

Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Culture, inaugure les nouveaux espaces de L'École du Louvre.

17 MARS

L'Oppic participe à une conférence organisée par le ministère de la Culture sur « la création architecturale à partir de l'existant » dans le cadre du MIPIM.



18 MARS

Les dessins originaux de la fresque de Benjamin Reiss rentrent dans les collections du Service Historique de la Défense.



10 MAI

Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Culture, inaugure la nouvelle muséographie du musée de Cluny.

24 JUIN

Visite du chantier de restauration de la façade nord de l'hôtel national des Invalides pour l'Institut de la Maîtrise d'Ouvrage (IMOA).



1^{ER} JUILLET

Présentation à l'ensemble du personnel de l'Oppic des axes stratégiques du contrat d'objectifs et de performance 2023-2025 au château de Compiègne.



6 JUILLET

Marc Guillaume, préfet de la région d'Île-de-France, et Mathieu Hanotin, maire de Saint-Denis, signent le protocole d'accord en vue de l'utilisation future de l'immeuble d'Oscar Niemeyer à Saint-Denis (93), réhabilité dans le cadre du plan de relance.



13 SEPTEMBRE

Élisabeth Borne, Première ministre, inaugure le site Richelieu de la Bibliothèque nationale de France.



16 SEPTEMBRE

Bruno Gaudin & Virginie Brégal reçoivent le « Prix d'architectures » pour la rénovation et reconstruction du Quadrilatère Richelieu, Bibliothèque nationale de France à Paris.



30 SEPTEMBRE

L'agence Atelier du Pont Architectes est désignée lauréate du concours de maîtrise d'œuvre pour l'installation de l'Oppic avenue du Maine à Paris.

27 AU 30 OCTOBRE

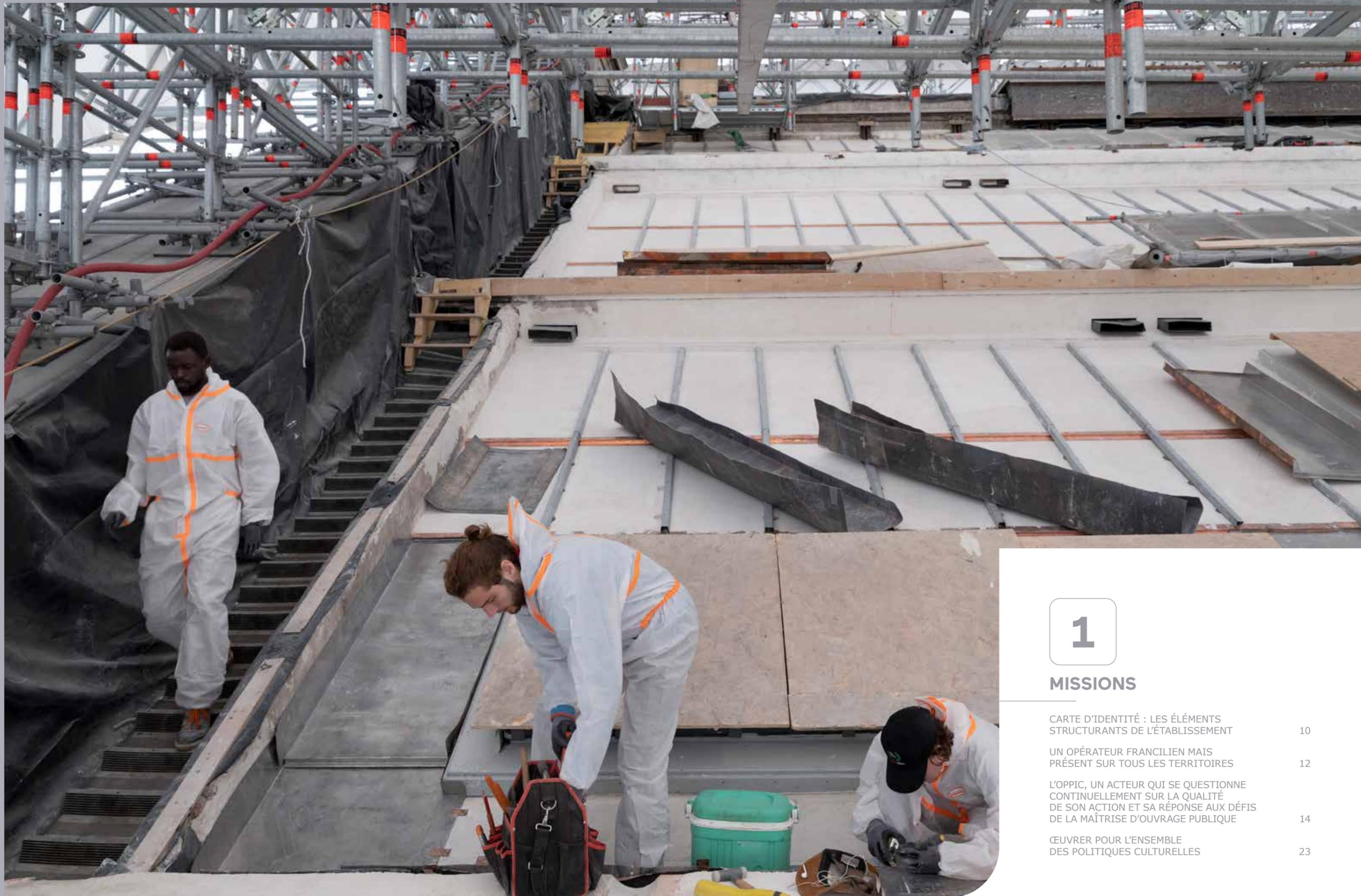
L'Oppic participe au salon international du patrimoine culturel. À l'issue de la présentation de son plan de charge, l'Oppic et la compagnie des architectes en chef des monuments historiques signent une convention de partenariat sur les questions environnementales.



28 NOVEMBRE

L'Oppic participe aux rencontres de l'IMOA : « BIM, de la conception à la gestion : pratiques pertinentes et expérimentations des maîtres d'ouvrage ».





1

MISSIONS

CARTE D'IDENTITÉ : LES ÉLÉMENTS STRUCTURANTS DE L'ÉTABLISSEMENT	10
UN OPÉRATEUR FRANCILIEN MAIS PRÉSENT SUR TOUS LES TERRITOIRES	12
L'OPPIC, UN ACTEUR QUI SE QUESTIONNE CONTINUELLEMENT SUR LA QUALITÉ DE SON ACTION ET SA RÉPONSE AUX DÉFIS DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE PUBLIQUE	14
ŒUVRER POUR L'ENSEMBLE DES POLITIQUES CULTURELLES	23

CARTE D'IDENTITÉ : LES ÉLÉMENTS STRUCTURANTS DE L'ÉTABLISSEMENT



L'Oppic est un établissement public national administratif spécialisé dans la maîtrise d'ouvrage publique, placé sous la tutelle du ministère de la Culture. Ses missions sont réalisées à titre gracieux et de gré à gré pour le compte de l'État et de ses établissements publics. À la demande du ministère de la Culture, l'Oppic peut aussi apporter son expertise de conseil aux collectivités locales.

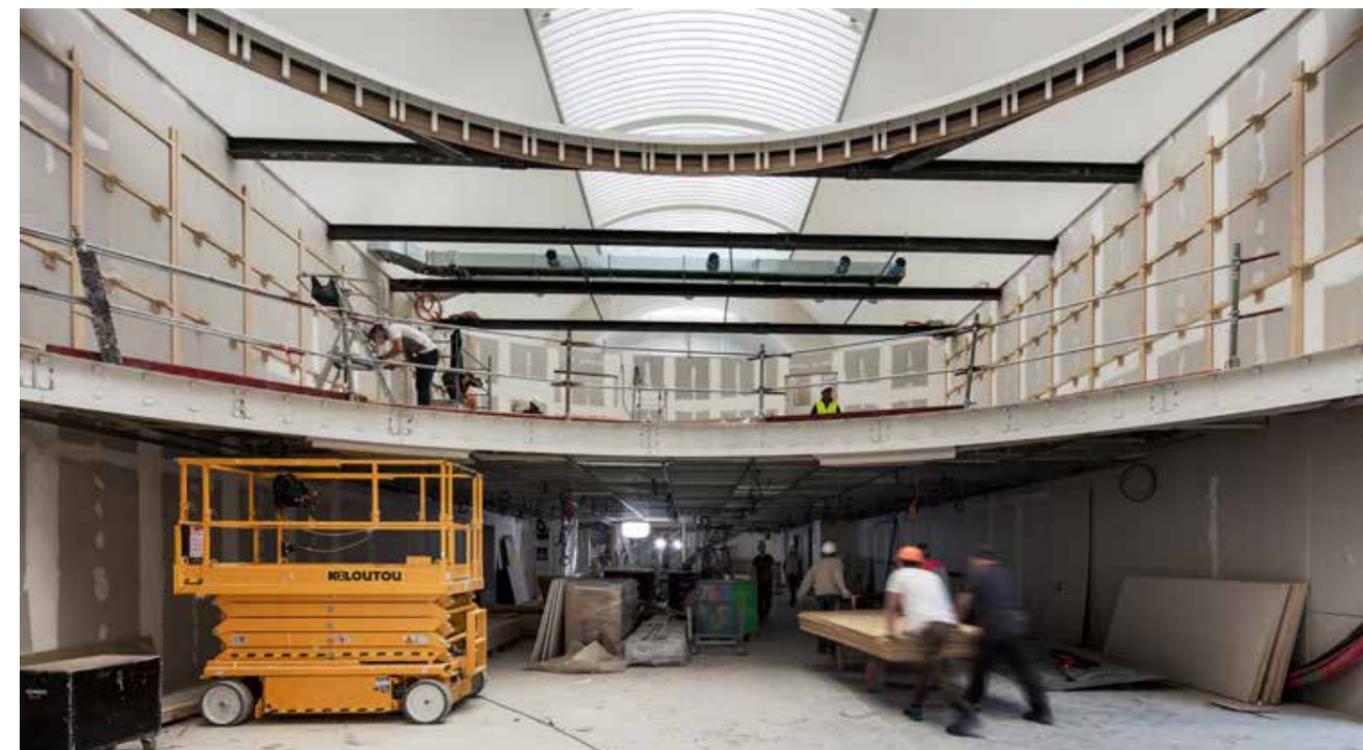
Le ministère de la Culture mais aussi le ministère des Armées, la Direction de l'immobilier de l'État, la préfecture d'Île-de-France ou le Conseil économique social et environnemental (CESE) font aujourd'hui appel à l'Oppic.

LES GRANDS DOMAINES D'ACTION

Les opérations prises en charge par l'Oppic concernent des projets de constructions neuves, mais aussi la réhabilitation, le réaménagement, l'extension ou la transformation en partie ou en totalité de bâtis anciens, notamment ceux classés ou inscrits au titre des monuments historiques. Compte tenu de la nature du patrimoine immobilier du ministère de la Culture ou de ses opérateurs, l'Oppic est aussi spécialisé en équipements culturels : musées, théâtres, écoles de l'enseignement supérieur culturel, centres d'archives, centres de conservation ou bibliothèques sont les objets principaux de son action.

L'Oppic intervient sur l'ensemble des étapes de réalisation d'un ouvrage. Ainsi, l'établissement :

- conseille et assiste, en amont des projets, le maître d'ouvrage dans la définition des conditions de faisabilité et la programmation de projets ;
- propose une gamme d'expertise pour outiller la politique immobilière de ses mandants, les aider à structurer leur plan pluriannuel d'investissement (PPI) ou à élaborer de réels schémas directeurs de site, outils de programmation à moyen et long terme ;
- assure le pilotage d'opérations de construction, de restauration, de réhabilitation et d'aménagement d'immeubles ;
- effectue, au-delà de ses obligations en matière de suivi des garanties de parfait achèvement, des missions d'assistance à la mise en exploitation des biens immobiliers ;
- porte, tout au long de ses missions, des objectifs en matière de prise en compte du coût global des équipements sur 30 ans, d'accessibilité, de performance environnementale, qui font de l'Oppic un opérateur chargé de porter une politique immobilière globale.



LES MODALITÉS JURIDIQUES D'INTERVENTION

Le cadre juridique des interventions de l'Oppic lui permet d'utiliser soit le dispositif du mandat, adapté aux opérations longues et complexes, soit la maîtrise d'ouvrage de plein exercice pour des opérations urgentes, plus ponctuelles, ou dont la dimension fonctionnelle est moindre. Dans ce dernier cas, les opérations sont inscrites et suivies au moyen de deux conventions : la convention-cadre Culture et le protocole Culture-Défense, lié à un partenariat entre le ministère de la Culture et le ministère des Armées depuis 2005. Ils définissent tous les deux annuellement le programme des travaux confiés à l'Oppic sur les monuments identifiés.

LA RÉFORME DU DÉCRET STATUTAIRE

Afin de répondre au besoin de clarifier certaines dispositions au regard de l'évolution de l'activité de l'établissement, la modification du décret statutaire de l'Oppic a fait l'objet, au cours de l'année 2022, d'échanges avec les services du ministère de la Culture.

L'intégration de la Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle (DG2TDC) en tant que membre du conseil d'administration de l'Oppic a fait l'objet d'un premier décret transversal aux différents établissements publics du ministère de la Culture.

Un second projet modificatif, soumis prochainement à l'avis du Conseil d'État, procède à la modification des dispositions relatives aux modalités d'intervention de l'établissement, principalement pour les modalités de participation des mandants au plan de charge des opérations qui ne relèvent pas du ministère de la Culture.



UN OPÉRATEUR FRANCILIEN MAIS PRÉSENT SUR TOUS LES TERRITOIRES



L'Oppic travaille à titre principal pour le patrimoine immobilier du ministère de la Culture et de ses opérateurs.

Ce patrimoine est très largement francilien, ce qui explique que le plan de charge de l'établissement soit fortement marqué, à hauteur de 80 %, par les opérations parisiennes et d'Île-de-France.

Néanmoins, le ministère de la Culture a des implantations immobilières sur l'ensemble du territoire, ne serait-ce que par le maillage des écoles d'enseignement supérieur d'art, d'architecture, de même que par la présence de services à compétence nationale en matière d'archives. L'Oppic accompagne l'effort de réhabilitation ou de modernisation de l'ensemble de ce parc.

Par ailleurs, l'Oppic a développé, depuis plusieurs années, un axe d'accompagnement des Directions régionales des affaires culturelles, que ce soit pour leurs besoins propres en équipements culturels de proximité (les centres de conservation et d'étude des services régionaux d'archéologie), ou lorsque les complexités techniques et juridiques des travaux l'exigent. Un travail prospectif est ainsi engagé avec la DRAC Occitanie pour la cathédrale de Montauban, ainsi qu'avec la DRAC Normandie pour le futur laboratoire de restauration de la tapisserie de Bayeux.

L'expertise de l'Oppic en matière de conseil et d'études peut aussi, depuis 2017, bénéficier aux projets culturels des collectivités locales que celles-ci mènent si le ministère de la Culture lui en fait la demande.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES OPÉRATIONS



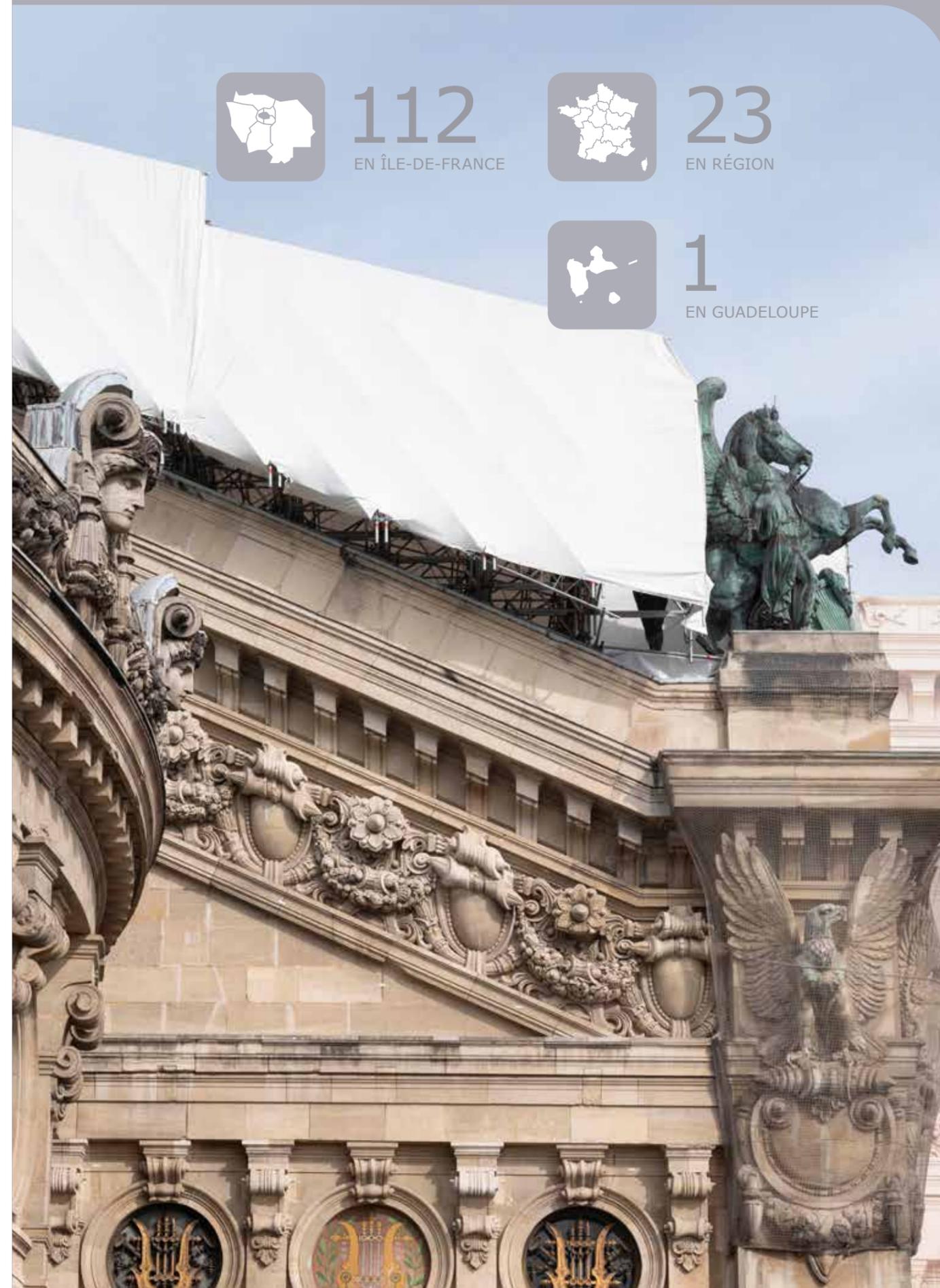
112
EN ÎLE-DE-FRANCE



23
EN RÉGION



1
EN GUADELOUPE



Présent sur l'ensemble des territoires, avec par exemple : la construction en cours d'une nouvelle école d'architecture à Marseille, les travaux de réhabilitation de l'école d'art de Limoges ou les travaux de confortement de la maison Chapp à Basse-Terre, l'Oppic se doit de proposer les modalités de concertation *ad hoc* pour les partenaires locaux : futurs utilisateurs, services déconcentrés de l'État, collectivités locales.

Chaque opération bénéficie ainsi d'un mode de gouvernance adapté qui peut mêler des comités d'utilisateurs, de pilotage, des réunions d'information. C'est aussi l'occasion de mettre en place des partenariats de terrain comme en matière de clause sociale et d'aide au retour à l'emploi, mais aussi de jalons événementiels ou d'actions éducatives avec le dispositif « un chantier, une école ».

En 2022, l'Oppic a porté des projets en commun, au stade des études ou des travaux, avec 6 des 17 DRAC et DAC, avec :

- des études préalables pour des centres de conservation et d'étude (CCE) pour les DRAC Bretagne et Normandie ;
- des études de conception pour la DRAC Bourgogne-Franche-Comté ;
- la sollicitation de la DRAC Occitanie pour la cathédrale de Montauban et pour le château d'Espéyran ;
- la sollicitation de la DRAC Normandie pour le projet de laboratoire de restauration de la tapisserie de Bayeux ;
- les travaux de la maison Chapp pour la DAC Guadeloupe.

L'OPPIC, UN ACTEUR QUI SE QUESTIONNE CONTINUELLEMENT SUR LA QUALITÉ DE SON ACTION ET SA RÉPONSE AUX DÉFIS DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE PUBLIQUE

L'ABOUTISSEMENT DE PLUSIEURS DÉMARCHES DE PROGRÈS LANCÉES EN 2019 ET UNE RÉ-INTERROGATION COLLECTIVE SUR LES ENJEUX STRATÉGIQUES D'AVENIR

L'ABOUTISSEMENT DES CHANTIERS DU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE (COP) 2019-2022

L'année 2022 a finalisé la mise en œuvre des objectifs du contrat 2019-2021, prolongé d'un an en raison du contexte sanitaire qui a rendu plus lente l'atteinte des objectifs fixés. Trois axes avaient été choisis. Les résultats obtenus pour chacun d'entre eux sont détaillés ci-dessous :

AXE 1 : ÊTRE UN MAÎTRE D'OUVRAGE FIABLE : LA MAÎTRISE DES RISQUES ET LE RESPECT DES PROGRAMMES, DES DÉLAIS ET DES COÛTS

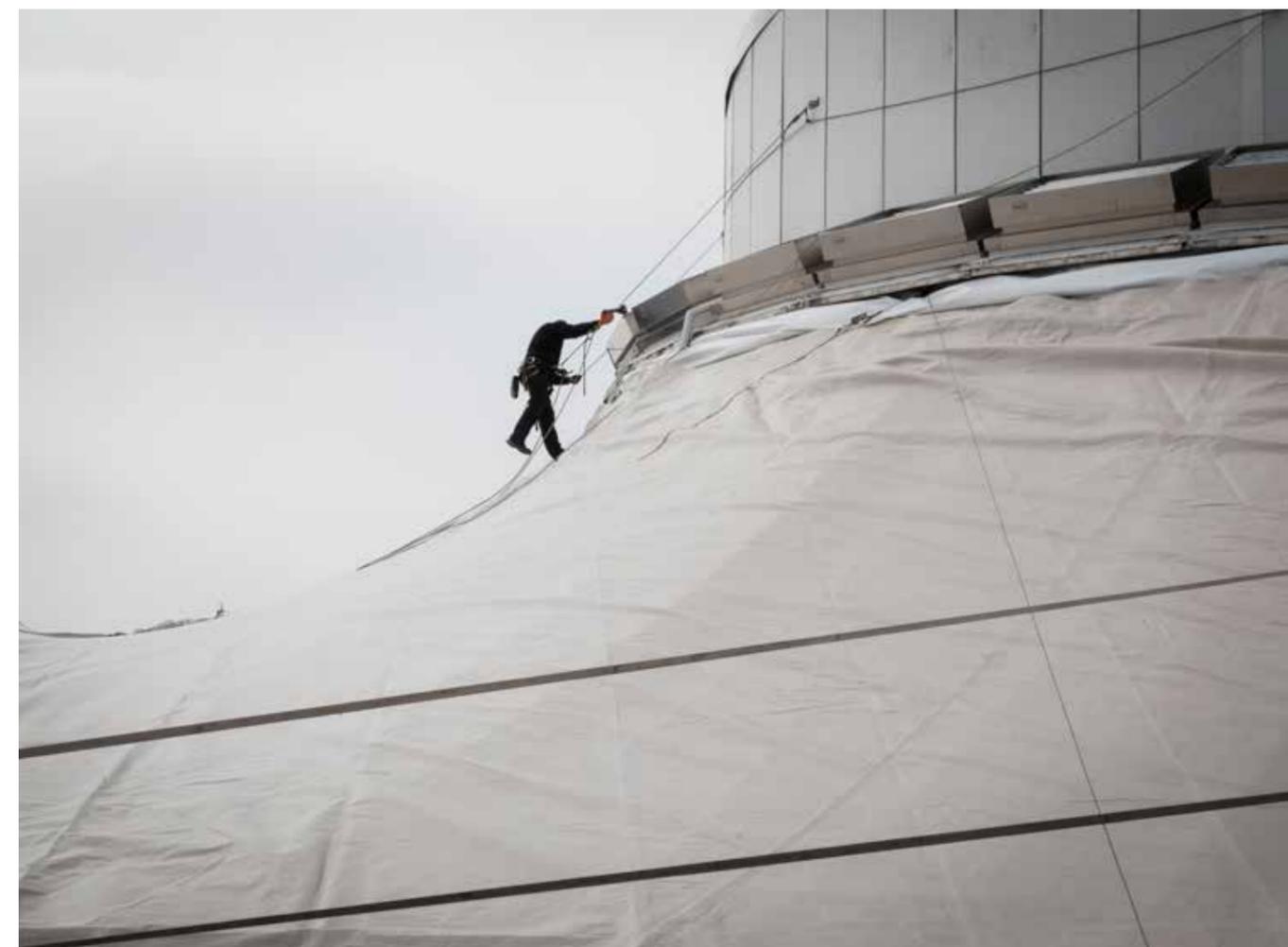
- inscription systématique de ces problématiques dans la phase amont des opérations : rappel du principe de contre-expertise des études préalables par l'Oppic, précision sur les périmètres retenus, mise en place de marchés transversaux en matière d'économie de la construction ;
- mise à jour des modèles de contrats de maîtrise d'œuvre (MOE) et d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), pour s'assurer de la responsabilisation des partenaires sur les respects de coûts et de délais ;
- précision des outils d'estimation des budgets initiaux (budgets types, calcul des aléas, modalités de calcul du taux d'actualisation) ;
- aboutissement de la réflexion de prise en charge des aléas calendaires dans la construction des plannings d'opérations ;
- création d'une base des coûts constatés pour fiabiliser les premières estimations en phase d'études préalables ;
- présentation annuelle du plan de charge aux entreprises lors du salon du patrimoine, pour assurer une bonne publicité et mise en concurrence.

AXE 2 : ÊTRE UN MAÎTRE D'OUVRAGE EXPERT : LA QUALITÉ DE SERVICE ET L'INNOVATION AU BÉNÉFICE DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET DES MONUMENTS DE L'ÉTAT

- formalisation de la stratégie BIM et de la stratégie environnementale de l'établissement, toutes deux présentées au conseil d'administration en 2021 ;
- formalisation de la procédure de réception des opérations ;
- communication des décisions du comité de gestion aux exploitants et utilisateurs ;
- développement de l'achat responsable par l'inscription systématique de la clause d'insertion sociale dans les marchés supérieurs à 1 M€ HT ;
- participation aux objectifs de la politique de soutien à l'architecture (valorisation des projets des candidats aux concours, soutien aux AJAP à travers des workshops...) ;
- mise en œuvre de dispositifs en faveur de la transmission à tous les publics (panneaux de chantier, ateliers « un chantier, une école »).

AXE 3 : POURSUIVRE LA MODERNISATION ET L'INVESTISSEMENT DANS LA COMPÉTENCE DES ÉQUIPES

- montée en compétence collective, par un fort développement de la formation, sur les sujets de maîtrise d'ouvrage (contentieux, estimation des opérations en coût global, prise en main de l'équipement, responsabilité des exploitants lors des chantiers...) ;
- mise en place d'ateliers de co-développement pour les métiers opérationnels ;
- rédaction et adoption de la charte de déontologie de l'Oppic ;
- refonte du parcours des nouveaux arrivants ;
- organisation de la dématérialisation des chaînes de l'engagement et de la dépense notamment à travers la mise à disposition d'un parapheur et de clés de signature électroniques ;
- déploiement du SI opérations (Gesprojet) dont le fonctionnement reste à finaliser ;
- fiabilisation des prévisions budgétaires en compte de tiers ;
- amélioration significative du délai de paiement et du taux de rejet.



VERS UN NOUVEAU CONTRAT, POUR LES ANNÉES 2023-2025 UNE DÉMARCHÉ PARTICIPATIVE D'ÉLABORATION

L'année 2022 a également été l'année de l'élaboration du nouveau COP 2023-2025. Dans cette perspective, l'Oppic a choisi de mettre en œuvre une démarche participative, ouverte à l'ensemble de ses agents.

Des ateliers d'intelligence collective, animés par un cabinet extérieur, ont travaillé, dès le mois de janvier, sur les 5 problématiques préalablement déterminées par le comité de direction de l'établissement :

- **la fidélisation des équipes et le maintien du sens du collectif dans un contexte post-crise sanitaire :** pour s'interroger sur l'organisation du travail et des temps collectifs mais également sur les valeurs portées ou à développer par l'établissement ;
- **les outils et l'efficacité au travail à l'heure de la dématérialisation :** l'atelier avait pour objectif de réfléchir à la complétude des outils mis en place ainsi qu'à leur adéquation avec la nouvelle organisation du travail liée au télétravail ;
- **l'approfondissement de la démarche de l'établissement en matière d'environnement et de lutte contre le réchauffement climatique :** le COP 2019-2022 intégrait une démarche transversale relative à ces sujets. Elle a permis d'élaborer une stratégie environnementale et des outils opérationnels associés, comme des vadémécums ou une charte type « chantiers à faibles nuisances ». L'atelier portait sur les modalités d'appropriation de ces documents, sur les enrichissements à y apporter et sur les modalités de leur mise en œuvre ;

- **la question de risque et des écarts en matière de coûts et de délais :** dans le cadre de ses précédents COP, l'Oppic s'est doté d'outils nécessaires au correct provisionnement et de règles de conduite afin de respecter le programme et la qualité architecturale, tout en maîtrisant les coûts et les délais. Ces outils donnent la cible à atteindre. La tâche du maître d'ouvrage consiste aussi à prévenir et à être réactif en cas d'écarts, pour limiter l'amplitude de ceux-ci. Le groupe avait vocation à analyser la performance et la réactivité de l'Oppic sur la thématique de « la gestion des risques » ;

- **comment s'approprier et faire évoluer l'ensemble des démarches de progrès transversales ?** Ce groupe de travail s'appuyait sur l'ensemble des démarches transversales mises en place au cours des trois contrats précédents et s'interrogeait sur les moyens d'appropriation, par tous, pour celles demeurant d'actualité.

Environ 50 % des agents ont participé à au moins un atelier, ce qui a offert une large représentativité des fonctions et des métiers de l'Oppic. Ces ateliers ont par ailleurs été complétés par un questionnaire en ligne ouvert à tous.

À l'issue des groupes de travail et de l'analyse du questionnaire, l'ensemble des collaborateurs de l'Oppic a été convié le 2 juin à une restitution des préconisations. Lors de la même matinée, les inspecteurs de l'Inspection générale des affaires culturelles (IGAC) et du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) ont présenté les conclusions de leur mission sur les conditions de maîtrise des budgets et des calendriers des projets immobiliers de la Culture.



LE NOUVEAU COP 2023-2025 : LES AXES STRATÉGIQUES

Fort de l'ensemble de ces éléments de diagnostic et de ces préconisations, le comité de direction a défini les axes stratégiques du futur contrat 2023-2025. Ceux-ci ont été présentés à l'ensemble des agents lors d'une journée au château de Compiègne le 1^{er} juillet.

CES TROIS AXES STRATÉGIQUES SE DÉCLINENT AINSI :

- le premier axe porte sur le cœur de mission du pilotage des opérations et vise à améliorer le pilotage des coûts et des délais, par une gestion de risque proactive et mieux explicitée aux mandants ;
- le deuxième axe a pour objectif de renforcer les expertises transversales de l'établissement en se concentrant sur la conciliation des politiques de préservation patrimoniale et de transition écologique, spécificité de l'établissement ;
- le troisième axe se donne comme but de développer l'attractivité des métiers en s'adaptant au contexte post-crise sanitaire.

Différentes actions ont été identifiées.

CONCERNANT L'AXE 1, IL S'AGIRA DE :

- prévenir de manière encore plus claire et lisible les maîtres d'ouvrage de l'impact de leurs décisions ;
- améliorer l'information globale des tutelles sur les évolutions coûts/délais via un tableau trimestriel des opérations actives du plan de charge ;
- approfondir la couverture des risques et aléas pour mieux en assurer la maîtrise par une série d'outils et méthodes internes.

L'AXE 2 A POUR OBJECTIF DE :

- poursuivre et approfondir la démarche environnementale ;
- défendre la politique en faveur de l'architecture ;
- participer à la mission « Éducation artistique et culturelle » ;
- participer à la valorisation et à la reconnaissance des métiers de la maîtrise d'ouvrage publique.

POUR L'AXE 3, IL CONVIENT DE :

- rouvrir les sujets liés au cadre de gestion ;
- capitaliser sur les savoir-faire et s'organiser pour le suivi des sujets environnementaux ;
- renouveler les problématiques de la qualité de vie au travail ;
- réussir la construction du futur siège, avenue du Maine à Paris.



PARTICIPER À LA PROFESSIONNALISATION DE LA FILIÈRE MÉTIER : LE DÉVELOPPEMENT DE L'IMOA, INSTITUT DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

Le besoin pour les maîtres d'ouvrage de pouvoir partager des informations sur leurs pratiques, leurs retours d'expérience, leurs méthodes de pilotage ou toutes autres thématiques spécifiques, comme la mise en œuvre de techniques nouvelles ou d'outils spécifiques de suivi s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue et d'ouverture.

Depuis mars 2021, l'Institut de la Maîtrise d'Ouvrage (IMOA) propose un cadre structuré, permettant une approche partagée et transversale de l'ensemble des questions rencontrées par les maîtres d'ouvrage, qu'ils soient issus du secteur de l'infrastructure ou du bâtiment. C'est donc naturellement que l'Oppic s'est investi dans la constitution de cette association et en est l'un des 10 membres co-fondateurs, aux côtés de l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ), l'Établissement Public d'Aménagement Universitaire de la Région Île-de-France (EPAURIF), l'Institut de la Gestion Déléguée (IGD), le département des Hauts-de-Seine (CD92), le département des Yvelines (CD78), la RATP (Régie Autonome des Transports Parisiens), le RTE (Réseau de Transport d'Électricité), le Service d'Infrastructure de la Défense (SID) et SNCF Réseau.

Ce lieu d'échanges et de partage aura été particulièrement actif en 2022, pour sa première année pleine d'existence, autour d'ateliers sur des thématiques d'actualité (la hausse des prix des matières premières), techniques (le réemploi, la maîtrise des coûts) ou métiers (processus MOA, formation et compétences, contract management), auxquels l'Oppic s'est pleinement associé.

L'IMOA EST ÉGALEMENT UN LIEU DE VALORISATION DES SAVOIR-FAIRE ET À CE TITRE 2022 AURA ÉTÉ RICHE EN VISITES DE CHANTIERS ET EN RENCONTRES

Deux journées de « visites expertes » en juin, en lien avec les Jeux olympiques 2024, auxquelles était invitée la SOLIDEO. Au programme, 4 visites de chantiers d'envergure nécessaires à leur organisation ou devant s'inscrire dans leur calendrier ont été réalisées :

- le chantier Éole à Porte Maillot avec SNCF-R ;
- le chantier d'enfouissement de lignes haute tension à 50 m de profondeur à Saint-Denis avec RTE ;
- le réaménagement du stade Yves-du-Manoir à Colombes avec le Conseil départemental des Hauts-de-Seine ;
- la restauration de la façade nord de l'hôtel national des Invalides avec l'Oppic.

Une conférence s'est tenue en octobre sur le retour d'expérience d'un projet complexe : la création du Tribunal de Grande Instance à Paris.

L'organisation en novembre des « Rencontres de l'IMOA ». Dédiées au BIM et à son usage de la conception à l'exploitation, elles auront permis à l'ensemble des acteurs de partager leurs expériences, à travers la valeur ajoutée d'un tel outil dans la définition d'un projet ou dans sa mise en œuvre, mais aussi parfois les difficultés rencontrées.

L'IMOA a enfin accueilli deux nouveaux membres en 2022 : Voies Navigables de France (VNF) et SNCF Gares et Connexions. L'association a vocation à continuer à s'agrandir.



DÉCLINER NOTRE AMBITION ENVIRONNEMENTALE POUR INSPIRER LE CŒUR DE NOS MÉTIERS

Les objectifs de l'Oppic en matière environnementale ont été formalisés dans sa stratégie de 2021. Ils impliquent une intégration des problématiques de lutte contre le réchauffement climatique dans l'ensemble du plan de charge de l'établissement, y compris les opérations portant sur des monuments historiques, largement dérogeant à la réglementation climatique.

L'ENVIRONNEMENT, UN ÉLÉMENT STRUCTURANT DES NOUVEAUX PROGRAMMES

LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE RELANCE GOUVERNEMENTAL SUR LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS APPLIQUÉE AUX MONUMENTS HISTORIQUES

Deux des opérations principales dont l'Oppic assure la mise en œuvre au titre du plan de relance gouvernemental de 2020 sont financées au double titre de la politique culturelle et de l'amélioration de la performance thermique des bâtiments publics. Il s'agit de la restauration du clos et couvert de l'école nationale supérieure d'architecture de Versailles, abritée dans les petites écuries du château et la rénovation du bâtiment d'Oscar Niemeyer, situé à proximité de la basilique Saint-Denis. Ces deux projets s'inscrivent au cœur de la problématique intrinsèque de l'Oppic aujourd'hui : réussir la conciliation de la préservation d'un patrimoine protégé et garantir la meilleure prise en compte des impératifs environnementaux.

De fait, le programme de rénovation du bâtiment d'Oscar Niemeyer a été conçu autour d'un marché global de performance, visant la réduction d'environ 50 % des consommations énergétiques et la maîtrise de l'empreinte

carbone du bâtiment (grâce notamment au réemploi des produits de construction et d'équipements pour atteindre le label BBCA rénovation Bas Carbone). L'offre finale du lauréat a été retenue pour ses propositions allant au-delà des performances programmatiques, tout en proposant un respect du dessin et de l'aspect des façades vitrées ayant fait l'objet de la protection du bâtiment au titre du code du patrimoine. Au stade de l'avant-projet définitif, validé fin 2022, la réhabilitation permet de répondre à l'ensemble des exigences du contrôle scientifique et technique de la direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France, tout en permettant de respecter les exigences du décret tertiaire qui fondait l'appel à projets de la direction de l'immobilier de l'État dans le cadre du plan de relance.

Concernant la réhabilitation du clos et couvert de l'école nationale supérieure d'architecture de Versailles, la restauration classique des toitures en ardoise a été complétée par une isolation des combles par un système de laine de verre ou de panneaux en polyuréthane, un changement des verrières dont la vétusté avait fait perdre de l'efficacité thermique et des menuiseries extérieures désormais équipées de doubles vitrages au gaz argon. En y ajoutant une modification du système de chauffage (changement des centrales de traitement d'air, des pompes de sous-station principale et création de quatre réseaux de chauffage en substitution d'un soufflage d'air en vrac dans les plenums de faux plafond...), l'objectif est de diminuer de 40 % les consommations énergétiques de l'école en énergie finale et de 50 % ses émissions de gaz à effet de serre. Alors que le chantier entre dans sa seconde et dernière année de travaux, les performances du bâti seront analysées par l'école dans le cadre de ses consommations au regard du décret tertiaire.

LES CONSTRUCTIONS NEUVES, L'OPPORTUNITÉ DE PROGRAMMES ENVIRONNEMENTAUX AMBITIEUX : L'EXTENSION DU BÂTIMENT DES ARCHIVES NATIONALES À PIERREFITTE-SUR-SEINE ET LA CONSTRUCTION DU FUTUR SITE DE L'OPPIC, AVENUE DU MAINE

L'extension du bâtiment de réserves des collections des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine, qui vise à assurer la stabilité des conditions hygrométriques des collections pour assurer leur pérennité, est par nature un bâtiment techniquement complexe, d'autant plus que le phénomène du réchauffement climatique rend plus ambitieux le maintien des conditions de conservation. Dans ce contexte, l'enjeu programmatique essentiel de l'extension résidait dans le maintien de l'efficacité technique du bâtiment de Maximiliano Fuksas tout en cherchant à optimiser l'impact environnemental du bâti.

C'est pourquoi le programme insistait sur une démarche bioclimatique, avec une attention souhaitée sur l'enveloppe du bâtiment pour en optimiser son inertie :

- maîtrise du niveau de consommation énergétique avec un seuil de consommation maximum fixé, comparable à celui du bâtiment actuel (déjà performant) ;
- zones tampons autour des magasins pour assurer un sas climatique...

Ainsi qu'une intégration à la parcelle la plus vertueuse possible avec :

- une limitation de la surface construite ;
- la végétalisation des toitures de 70 % ;
- la végétalisation de la parcelle par des arbres de hautes tiges.

Le programme demande également de recourir aux énergies renouvelables pour plus de 30 % de la consommation finale totale et de répondre au niveau 1 du label Bâtiment biosourcé (soit la mise en œuvre de 30 % minimum de matériaux de construction biosourcés).

Pour le choix du projet lauréat de l'agence l'AUC, le jury de concours a ainsi été sensible au souci de libérer au maximum l'emprise au sol pour préserver les espaces verts, dans la continuité des projets de valorisation des acteurs du territoire dans la ZAC des Tartres, au positionnement d'un bâtiment vitré sur sa seule façade nord, ménageant de la lumière naturelle sur l'ensemble des circulations tout en répondant néanmoins aux exigences d'inertie attendues. La proposition d'utiliser des granulats recyclés pour 20 % des granulats nécessaires aux ouvrages béton ou l'utilisation du procédé de plancher « U-Boot Béton » pour économiser 25 à 30 % de matière par rapport au plancher classique a également été appréciée.



S'agissant d'un programme tertiaire en réhabilitation et déconstruction/reconstruction, **le projet du futur site de l'Oppic** se prêtait particulièrement à une prise en compte ambitieuse des problématiques environnementales.

Ainsi, le programme défini début 2022 prévoit la soumission à la réglementation RE 2020, pour le bâtiment neuf mais également pour l'hôtel particulier à réhabiliter avec un objectif, le concernant, de réduction des consommations de l'ordre de 30 % par rapport à l'état actuel. De plus, la déconstruction d'un bâtiment préexistant induit une démarche ambitieuse en matière de réemploi, associée à des objectifs de valorisation des déchets (valorisation globale supérieure à 80 %). L'intégration de matériaux biosourcés (36 kg/m² pour la partie neuve) ainsi que les confort thermique et lumineux complètent la démarche pour l'obtention du niveau Argent du label Bâtiment Durable Francilien, délivré par l'association Ekopolis.

De fait, le projet lauréat du groupement mené par Atelier du Pont Architectes permet de couvrir l'ensemble des exigences exprimées : le choix de protéger un cœur d'îlot et une toiture végétalisée augmentent de 84 % les parties de la parcelle en pleine terre ; l'esprit « low-tech » du bâtiment, basé sur une enveloppe thermique continue, optimise la ventilation naturelle et favorise l'éclairage en lumière naturelle. Le bâtiment a par ailleurs été positionné pour être faiblement exposé au rayonnement solaire direct. L'utilisation de matériaux biosourcés sur l'ensemble du projet sera complétée par la réutilisation des structures métalliques issues de la déconstruction du bâtiment préexistant.

Le projet s'associera aux actions déjà engagées sur la biodiversité de la cité Vassiliev adjacente avec la protection des oiseaux et des chiroptères.

EXPÉRIMENTER LES LABELS DÉDIÉS À LA RÉHABILITATION ET AU PATRIMOINE : LE LABEL EFFINERGIE PATRIMOINE AU C2RMF

L'Oppic a fait le choix d'intégrer à sa stratégie environnementale l'ensemble de son activité, quand bien même près de la moitié de son plan de charge se décline dans des monuments historiques, largement dérogeant à la réglementation en faveur de la transition écologique.

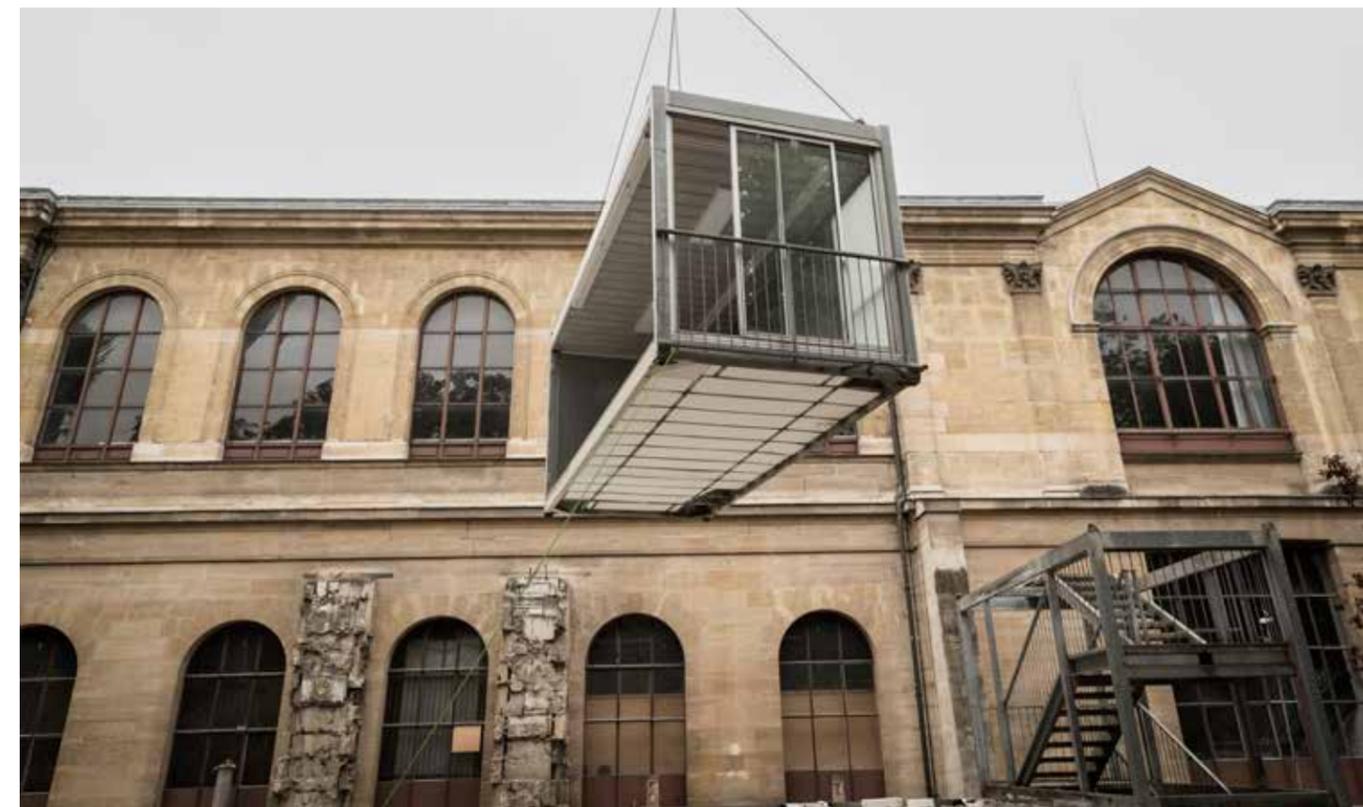
Le maître d'ouvrage assume alors la définition de ses propres ambitions. Ainsi, pour connaître leur pertinence et leur robustesse, l'Oppic a souhaité tester les initiatives expérimentales cherchant à concilier environnement et respect du patrimoine. En 2019, dès la création du label « Effinergie Patrimoine » porté par l'association Effinergie, en partenariat avec le ministère de la Culture, l'Oppic a souhaité participer à cette démarche. En effet, tout en garantissant la mise en valeur du patrimoine, elle cherche à illustrer la capacité du bâti ancien à atteindre les objectifs environnementaux du label « Effinergie Rénovation » de 2009 en termes de réduction des consommations d'énergies primaires et d'émissions de gaz à effet de serre. La réhabilitation lourde de l'aile de Sceaux de la Petite écurie du château de Versailles, classée au titre des monuments historiques et qui accueille les laboratoires du Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF), lui en a donné l'occasion.

Sur cette opération, le diagnostic initial commandé à l'architecte en chef, maître d'œuvre de l'opération,

a intégré, au-delà d'un état des lieux patrimonial fin, un diagnostic environnemental : contexte bioclimatique, analyse des matériaux de construction et de leur performance d'isolation, état des lieux des équipements techniques et de leur consommation énergétique, bilan des consommations réelles de l'établissement, analyse thermographique de l'existant, etc. C'est sur la base de ces deux diagnostics conjoints qu'ont pu être formalisées, au regard des trois facteurs responsables de 80 % des déperditions (planchers hauts des combles, fenêtres, murs extérieurs), les préconisations d'isolation (combles ; béton de chanvre intérieur pour les murs qui, patrimoniallement, peuvent le supporter), de remplacement de menuiseries (doubles vitrages performants composés de gaz argon ou krypton en fonction des espaces) et de remplacement des équipements pour des modèles plus performants.

Le projet ayant intégré la démarche de labellisation à l'issue de la phase de programmation et en début de phase d'avant-projet, il a été possible d'approcher le surcoût économique lié au label, de l'ordre de 12 %.

Ayant été admis à participer fin 2020, par la commission du label (avis préliminaire), l'opération a reçu un avis favorable, consolidé au stade de l'avant-projet détaillé, à l'occasion d'une nouvelle commission du label réunie fin 2022.



UNE CONDUITE DE CHANTIER MUE PAR DES PROBLÉMATIQUES DE RÉEMPLOI : LA DÉCONSTRUCTION DU BÂTIMENT LENOIR

Le site de Paris Malaquais, accueillant l'école des Beaux-Arts de Paris et l'école d'architecture de Paris Malaquais, devait voir la démolition du bâtiment temporaire conçu en modulaires agencés par Nicolas Michelin au début des années 2000. Au regard de la qualité architecturale, du bon état de conservation et de la modularité du bâtiment, il a été décidé de privilégier la formule du réemploi la plus exigeante possible pour le chantier de déconstruction.

Le maître d'ouvrage a ainsi assumé financièrement une formule de déconstruction « propre » pour l'ensemble des 48 modules, représentant environ 900 m², par déboulonnage, retrait des réseaux transversaux mais conservation de l'ensemble des équipements d'origine (luminaires, radiateurs, menuiseries), protection des vitrages maintenus, transport par grue de levage et protection temporaire sur le site d'entreposage.

L'Oppic a également dû intégrer dans cette opération, expérimentatrice en matière de réutilisation globale hors site, les délais inhérents aux procédures administratives de valorisation et de cession des biens publics : appels à manifestation d'intérêt au sein des structures culturelles, dans un premier temps, action des commissaires aux ventes de la Division Nationale d'Interventions Domaniales (DNID) ensuite, avant de pouvoir céder l'ensemble, à titre gracieux, à l'association Novaedia en vue d'un projet de ferme urbaine en réinsertion à Stains.

À noter que l'opération a ainsi atteint un taux de réemploi de plus de 80 % en y associant les fondations totalement déposées, broyées, et réutilisées en fond de forme afin de stabiliser le sol remblayé avec une terre végétale pour le réaménagement du jardin Lenoir.

MONTER EN COMPÉTENCES SUR LES PROBLÉMATIQUES ENVIRONNEMENTALES

La stratégie environnementale de l'établissement soulignait la nécessité pour l'ensemble des équipes de l'Oppic de monter collectivement en compétences sur la mutation du métier qui consiste à intégrer les problématiques environnementales au cœur des projets.

Dans cette mesure, l'Oppic a mobilisé une grande partie de son plan annuel de formation, au bénéfice de cette priorité, en proposant un module de 2 jours de formation (une demi-journée en distanciel et une journée et demie en présentiel) à l'ensemble de ses équipes opérationnelles. Assurée par un institut de formation, cette première formation collective a pour objectif que chacun s'approprie la stratégie environnementale de l'établissement et ses vadémécums opérationnels. La formation vise également à approfondir les connaissances techniques sur les solutions concrètes destinées à réduire l'empreinte carbone des projets. Poursuivie début 2023, cette formation générale aura vocation à s'enrichir de problématiques plus ciblées, en fonction des besoins.

Parallèlement, l'Oppic poursuit régulièrement auprès de ses collaborateurs ses actions de sensibilisation vis-à-vis des thèmes environnementaux. Un « midi de l'Oppic » a été dédié en 2022 aux spécificités des problématiques de réemploi en monument historique. Ainsi, l'expérimentation de quantification des matériaux produits sur le chantier de restauration des toitures de l'hôtel des Invalides pour entrer dans des filières de réemploi permet ensuite de structurer le dialogue avec les partenaires.

La formalisation du bilan carbone lié au fonctionnement de l'Oppic est également l'occasion de sensibiliser chacun aux écogestes.

PARTAGER SES OBJECTIFS AUPRÈS DES PARTENAIRES (ÉCOLE DE CHAILLOT, CONVENTION ACMH, CRMH, GMH, FEUILLE DE ROUTE MINISTÉRIELLE)

Parallèlement à l'indispensable montée en compétences interne sur des thèmes qui, pour certains, font encore peu l'objet de littérature ou de retours d'expérience formalisés, l'Oppic s'emploie, conformément à sa stratégie, à partager sa conception auprès de ses partenaires, pour affermir la démarche lancée.

Ainsi, l'Oppic a participé à un cours en ligne (MOOC) de l'école de Chaillot sur les outils et leviers du maître d'ouvrage lui permettant d'impulser des initiatives environnementales en patrimoine protégé. Ceci vise à proposer à la communauté des maîtres d'œuvre ou futurs maîtres d'œuvre spécialisés des possibilités d'actions concrètes.

De même, la participation à la journée de travail des conservateurs régionaux des monuments historiques, sur l'environnement, organisée en juin 2022 par la direction générale du patrimoine et de l'architecture, a permis de croiser les expériences, confronter les problématiques et sensibiliser le contrôle scientifique et technique aux questions spécifiques de ces sujets.

Enfin, la signature d'une convention de partenariat avec la compagnie des architectes en chef des monuments historiques lors du Salon du Patrimoine d'octobre 2022 a été l'occasion d'affirmer l'investissement de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre spécialisée en monument historique sur les questions environnementales, de proposer une méthodologie d'action pour y parvenir, d'identifier des besoins en matière de professionnels spécialisés ou de meilleure reconnaissance, au-delà des performances énergétiques, des atouts en matière d'empreinte carbone des travaux de restauration.

Le dialogue avec les entreprises du groupement des monuments historiques (GMH) s'est articulé, quant à lui, sur les modalités de fonctionnement et les attendus de la charte faibles nuisances devenue contractuelle dans l'ensemble des consultations lancées.

ALLIER À LA STRATÉGIE ENVIRONNEMENTALE, UN SOUCI EN FAVEUR DE L'EMPLOI (CLAUDE SOCIALE)

Depuis 2016, l'Oppic a noué un partenariat avec l'association Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC) pour la gestion de la clause sociale dans ses marchés de travaux.

L'insertion d'une clause sociale dans les marchés s'est faite de manière progressive mais, depuis 2019, tous les marchés de travaux d'un montant supérieur à 1 M€ HT et d'une durée supérieure à 6 mois sont porteurs d'une clause sociale.

Ainsi, au 31 décembre 2022, 62 850 heures ont été inscrites dans les marchés de l'Oppic en 2022 et 44 801 ont été réalisées en 2022 (contre 21 638 heures en 2021).

Fort de ce bilan positif, l'Oppic a décidé de développer son engagement en inscrivant, à partir de 2022, une clause d'insertion sociale sur tous les marchés de prestations intellectuelles d'un montant supérieur à 1 M€ HT.

À partir de 2023, sur la période du COP 2023-2025, l'Oppic prend l'engagement d'augmenter le nombre d'heures inscrites dans ses marchés, passant ainsi progressivement de 5 % à 7 % le montant HT des travaux dédiés aux heures d'insertion sociale.



ŒUVRER POUR L'ENSEMBLE DES POLITIQUES CULTURELLES



PARTICIPER À LA POLITIQUE PATRIMONIALE

FOCUS SUR UNE OPÉRATION DE RESTAURATION : LA RESTAURATION DE L'ARC DE TORPANNE

L'arc de Torpanne, réalisé par Jean Goujon, est un portique sculpté de neuf bas-reliefs, vestige d'un hôtel du même nom datant de la Renaissance.

En 1830, l'hôtel de Torpanne est démolit ; seules quelques arcades sont alors conservées et remontées dans le jardin de l'École des Beaux-Arts de Paris au milieu du XIX^e siècle.

Bien que sauvé, l'arc a subi de fortes dégradations, issues à la fois d'un sol trop instable, d'une absence de protection et d'une pollution industrielle intense. Les interventions successives du XX^e siècle n'ont pas suffi à préserver son intégrité.

De plus, l'installation d'un bâtiment modulaire provisoire en 2002, à quelques mètres du vestige, dans le jardin Lenoir, a précipité son isolement ainsi que son déclassement.

En 2019 est enfin décidée la restauration complète des arcades de l'hôtel de Torpanne.

Ces dernières ont dû être déposées intégralement afin de ne pas être dégradées lors de la déconstruction du bâtiment mitoyen.

Il a donc été demandé à l'Oppic de mener conjointement les deux chantiers. L'une des particularités de l'opération est de

démonter pierre par pierre chaque arcade et chaque décor sculpté afin de les restaurer en atelier. Certains vestiges (corniche de Montmorency, deux colonnes corinthiennes et une baignoire) ont été déplacés afin d'être réinstallés dans le jardin Lenoir.

Chaque pierre a donc été repérée, inventoriée et ensuite mise en caisse pour être restaurée près d'Avignon. La restauration de l'intégralité de l'arc a été réalisée en atelier de juin à octobre 2022, sous le suivi scientifique de la DRAC Île-de-France et de l'Inspection des monuments historiques, qui ont mené des visites à chaque étape de la restauration des décors. La seconde particularité de l'opération, au-delà de la restauration, vient de la résolution de problèmes techniques à l'origine des pathologies observées, grâce à :

- la stabilisation du sol d'assise, par la création de fondation et l'intégration de tirants précontraints dans l'arc, afin d'éviter toute bascule. Ces arcades, conçues pour supporter un bâtiment, ont également nécessité un moisage depuis son sommet ;
- la réalisation d'une casquette en pierre, en débord, remplaçant celle en béton armé, installée début 1900 et ayant provoqué l'éclatement de certaines têtes de lion.

Quant au remontage de l'arc, celui-ci se fera début 2023.





ARCHIVES, FONDS PHOTOS ET SUIVI AUDIOVISUEL

Porteur d'une politique patrimoniale de long terme pour le compte du ministère de la Culture, l'Oppic est engagé, avec l'accord des maîtres d'ouvrage, dans une démarche de documentation des chantiers qui se traduit par un important travail d'archivage et de couverture photographique et audiovisuelle.

ARCHIVES : PLUS DE 30 ANNÉES
DE MAÎTRISE D'OUVRAGE CONSERVÉES

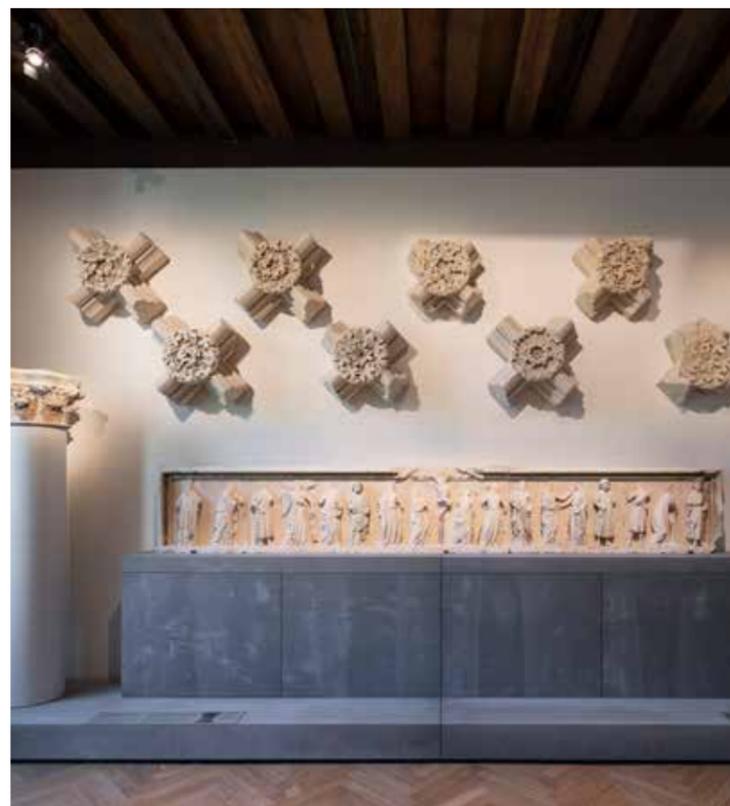
Les archives de l'Oppic constituent un fonds essentiel sur la mémoire de la maîtrise d'ouvrage au sein du ministère de la Culture, puisqu'il a repris les droits des organismes qui lui ont précédé : MIGT, EPPV, EPCCIP, EPGL, EMOC, SNT. En 2022, ce sont environ 23 ml d'archives, 2 maquettes et 10 plans qui ont été versés aux Archives nationales.

L'Oppic poursuit la mission de mémoire des transformations, des mutations, des lieux, des sites pour lesquels il agit en tant que maître d'ouvrage ou maître d'ouvrage délégué, en confiant à des photographes des missions photographiques. Ainsi, Pascal Aimar, Thierry Ardouin, Jean-Christophe Ballot, Gilles Coulon, Sylvain Duffard, Geoffroy Mathieu, Alexis Paoli, Hélène Peter, Patrick Tourneboeuf, interviennent aujourd'hui sur les chantiers.

En 2022, la base de données de la photothèque s'est enrichie de 7 000 nouvelles photographies provenant pour la plupart de nouveaux reportages sur des opérations menées par l'Oppic.

Ainsi, plus de 85 % des sites faisant l'objet de travaux sont couverts.

Parallèlement à ces commandes photographiques, des suivis audiovisuels sont venus enrichir la vision documentaire sur les chantiers en cours. Le chantier de la BnF Richelieu, le projet de rénovation du musée de Cluny, la rénovation des coupes textiles de la Cité des sciences et également le chantier de construction de l'IMVT ont fait l'objet de films en 2022, donnant à comprendre ces grands projets.



S'ENGAGER POUR L'ARCHITECTURE

LES CONCOURS OU SÉLECTION DE MAÎTRISES D'ŒUVRE DE L'ANNÉE 2022

En 2022 l'Oppic aura porté, pour le ministère de la Culture, le concours de maîtrise d'œuvre pour réaliser l'extension du bâtiment des Archives nationales située à Pierrefitte-sur-Seine (Seine-Saint-Denis).

Le bâtiment actuel, conçu par Massimiliano Fuksas et ouvert en 2013, offrait une capacité de conservation de plus de 380 km linéaires d'archives mais arrivera à saturation en 2027. Or, parallèlement à la collecte toujours plus importante d'archives nativement numériques, les Archives nationales continuent de recevoir chaque année plusieurs kilomètres d'archives sur support papier.

L'extension de ce bâtiment, prévue dès l'opération initiale, a dû être anticipée en raison du transfert à Pierrefitte de plus de 70 km linéaires d'archives provenant du site des Archives nationales de Fontainebleau, qui a fermé à la fin de l'année 2022.

Avec une capacité de 100 km linéaires, le nouveau bâtiment permettra d'accueillir les nouvelles archives au moins jusqu'en 2050.

Parmi les 100 équipes ayant fait acte de candidature au concours de maîtrise d'œuvre, quatre équipes avaient été sélectionnées pour concourir avec, pour mandataires, les agences :

- l'AUC ;
- D3 Architectes ;
- Max Dudler ;
- Zig Zag.

Au-delà du signal à l'échelle urbaine que propose le projet de l'agence l'AUC, désignée lauréate du concours, les membres du jury ont été sensibles à la dimension environnementale intégrée aux procédés constructifs et au souci de libérer l'emprise au sol pour préserver les espaces verts.

Par ailleurs, cette extension devait permettre l'accès à une terrasse aménagée, offrant au public un point de vue inédit sur le paysage environnant ainsi que des espaces permettant de découvrir les métiers des archives.

Cette année marque également pour l'Oppic le lancement du projet d'implantation de son siège au 19 avenue du Maine à Paris dans le quinzième arrondissement.

Depuis de nombreuses années, l'Oppic cherche à disposer d'une implantation sur un site appartenant à l'État. À la suite d'une proposition de la direction de l'immobilier de l'État, cette réimplantation est désormais prévue sur une partie du site occupé actuellement par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, situé avenue du Maine à Paris.

Sur cette parcelle, l'Oppic a vocation à s'implanter dans l'hôtel dit « de la Duchesse », élevé en 1830 et qui a fait l'objet d'une inscription au titre des monuments historiques pour son clos et couvert ainsi que pour un salon. Il sera étendu par la création d'une extension en lieu et place d'un bâtiment des années 70 en mauvais état.

Le concours de maîtrise d'œuvre a été lancé en février 2022.

Le jury du concours s'est réuni, une première fois, en avril 2022 pour retenir les quatre équipes candidates admises à remettre un projet :

- Antonio Virga ;
- Garcés - De Seta - Bonet ;
- Atelier du Pont Architectes ;
- Mars architectes.

Le vendredi 30 septembre, le jury a proposé de désigner l'agence Atelier du Pont Architectes lauréate du concours de maîtrise d'œuvre.

LA PRÉSENCE DE L'OPPIC AU MIPIM

Afin de promouvoir le savoir-faire des architectes français, le ministère de la Culture s'est installé au MIPIM, Marché International des Professionnels de l'Immobilier, du 15 au 18 mars 2022. Cet événement qui réunit les acteurs les plus influents de tous les secteurs de l'immobilier a permis au ministère de la Culture d'accueillir sur son stand de nombreux partenaires.

La présidente de l'Oppic a été invitée à participer à l'une des huit tables rondes organisées sur le thème de la création architecturale à partir de l'existant. L'occasion d'évoquer des sujets multiples :

- la transformation d'usage de l'architecture du XX^e siècle, avec l'exemple de la création du Centre national de la danse ;
- la problématique des grandes réhabilitations des ouvrages issus de la politique des grands travaux des années 1980 et de leur pérennité à l'aune des enjeux environnementaux, illustré par la rénovation de la chenille du Centre Pompidou ;
- et enfin le lien à construire avec les concepteurs initiaux sur la transformation de leur œuvre, avec pour exemple l'échange avec Adrien Fainsilber sur la transformation des deux coupoles centrales de la Cité des sciences et de l'industrie.

LE SOUTIEN AUX JEUNES ARCHITECTES

Créé en 1980, le concours national des Albums des jeunes architectes et paysagistes (AJAP) est ouvert aux jeunes architectes et paysagistes de moins de 35 ans. Il permet, tous les deux ans au ministère de la Culture, d'attirer l'attention du public sur la qualité de ces jeunes professionnels. En tant que membre du cercle de partenaires, composé de maîtres d'ouvrage publics et privés, d'acteurs de la diffusion et des collectivités territoriales, l'Oppic a rencontré les AJAP 2022 en entretiens individuels. Au cours de ces échanges, l'Oppic a apporté son appui et son expertise aux lauréats, afin de les aider à développer leur activité professionnelle.

Par ailleurs, chaque année, à l'École nationale supérieure d'architecture Paris-Est/Seine-Saint-Denis, entre 18 et 20 équipes d'architectes sélectionnées par un jury sont accompagnées pendant une durée de dix à onze mois au sein du programme *Échelle Un* [Incubateur].

Le dispositif *Échelle Un* propose une aide à la création et au développement d'entreprises d'architecture, avec pour objectif de permettre aux architectes de disposer des outils nécessaires à la pérennité de leur projet entrepreneurial.

Le 16 juin 2022, l'Oppic a animé un atelier/workshop dont l'objectif est le même que pour la séance avec les AJAP : présenter l'Oppic à la promotion *Échelle Un* et plus particulièrement la manière dont les concours d'architecture et autres consultations se déroulent au sein de l'établissement. Il s'agit de faire appréhender aux jeunes professionnels les points spécifiques à prendre en compte pour la constitution des dossiers de candidature et la remise de leurs propositions.

SOUTENIR LA CRÉATION ARTISTIQUE : LE 1 % ARTISTIQUE

Expression de la volonté publique de soutenir la création et de sensibiliser nos concitoyens à l'art de notre temps, « l'obligation de décoration des constructions publiques », communément appelée « 1 % artistique », est une procédure spécifique de commande d'œuvres à des artistes qui s'impose à l'État, à ses établissements publics et aux collectivités territoriales.

Cet instrument de soutien aux artistes et à la création, offre un cadre d'action original pour favoriser la rencontre entre un artiste, un architecte et le public, en dehors des institutions dédiées à l'art contemporain. L'Oppic permet, chaque année, la réalisation de plusieurs projets de ce type, souvent au-delà du cadre réglementaire.

C'est ainsi que pour le projet Camus du quadrilatère des Archives à Paris, le 1^{er} avril 2022, le comité artistique a proposé à la ministre de la Culture de désigner Evariste Richer lauréat de ce projet parmi les 5 propositions des candidats sélectionnés (Éléonore False, Groupement Xavier Veilhan/Alexis Bertrand, Groupement Émilie Pitoiset/Johanna Fournier, Laurent Grasso).

Avec son projet « Les Métamètres », Evariste Richer instaure un dialogue entre création contemporaine et patrimoine. Il s'inscrit dans l'histoire du lieu, faisant référence au mètre étalon conservé dans l'armoire de fer des Archives nationales. Ces trois « Métamètres » seront installés sur certaines façades du projet, tissant « le fil d'ariane » sans s'imposer, ramenant le temps passé au présent.



SENSIBILISER LES JEUNES AU PATRIMOINE ET À L'ARCHITECTURE : UN CHANTIER, UNE ÉCOLE

Mis en place par le ministère de la Culture, le dispositif « une chantier, une école » permet de sensibiliser les jeunes au patrimoine et à l'architecture.

Les projets en cours de construction : le nouvel Institut méditerranéen de la ville et des territoires (IMVT) à Marseille et le bâtiment d'exploitation pour l'Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV) à Paris ont offert l'opportunité à des élèves de découvrir les différents métiers et savoir-faire, allant de la conception à la construction d'un projet, et d'en appréhender les enjeux urbains.

L'IMVT

Soutenue par la DRAC et en collaboration avec l'aménageur Euroméditerranée, la démarche a pu être lancée avec deux associations, dès l'année scolaire 2020-2021.

Pour l'année scolaire 2021-2022, le dispositif a été reconduit avec les mêmes enfants. Les 47 élèves de la classe de CM1-CM2 de l'école élémentaire Maurice Korsek et de la classe de CM2 de l'école Saint-Charles 1 ont pu, au travers de 4 ateliers de 3 heures chacun, travailler sur des thèmes en lien avec le chantier et la ville. Agrémentées de visites,

de discussions avec des professionnels du secteur de la construction et d'exercices en classes, les séances ont permis d'évoquer un sujet d'actualité comme l'impact environnemental des travaux et les mesures à mettre en œuvre pour le limiter. Les enfants ont aussi visité les coulisses de la construction d'un bâtiment avec des ateliers centrés sur la structure, le cloisonnement ainsi que les différents réseaux que l'on peut trouver dans un bâtiment.

La démarche se poursuit pour l'année 2022-2023 avec une nouvelle promotion d'élèves.

LE BÂTIMENT D'EXPLOITATION DE L'EPPGHV

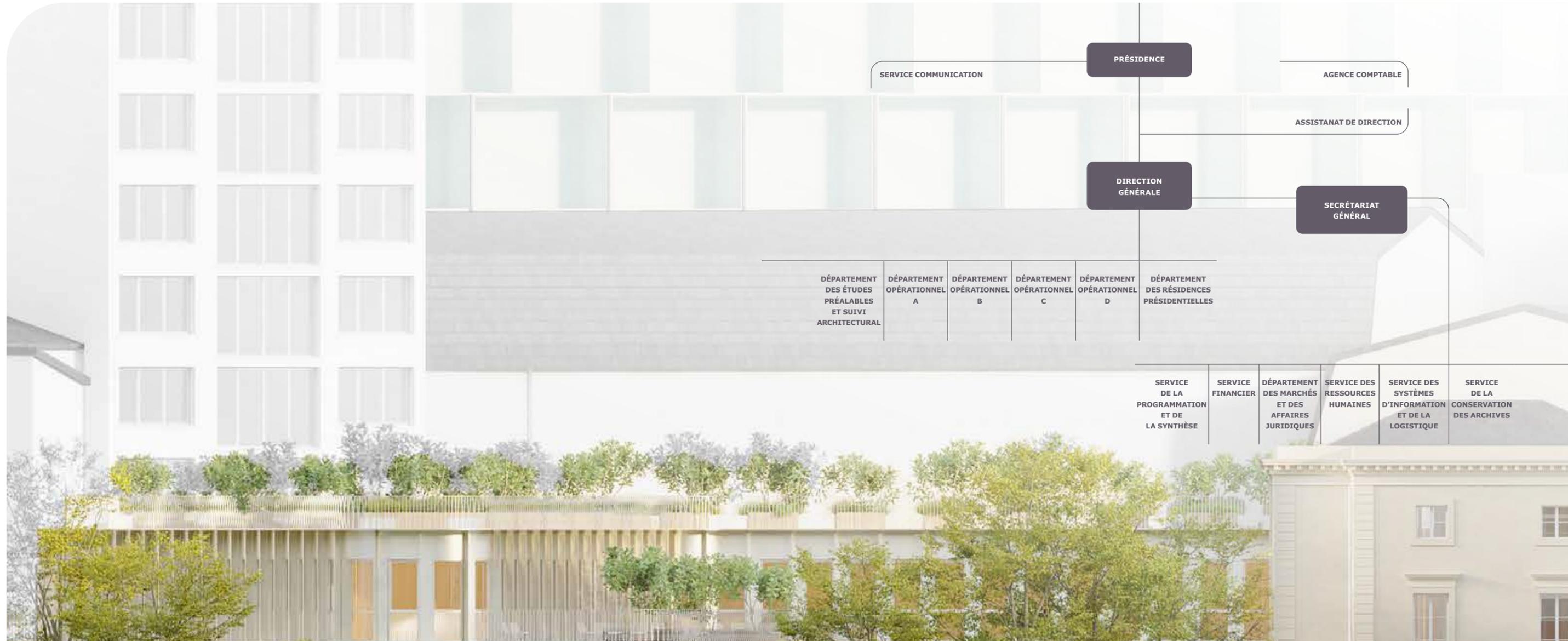
Le collège Edgar Varès étant situé à proximité du chantier, dans le 19^e arrondissement de Paris, les élèves ont pu observer depuis le début les différentes phases des travaux, de la démolition des bâtiments provisoires jusqu'au début des terrassements. Une rencontre organisée le 20 juin entre un groupe de 20 collégiens et leur professeur et des représentants de la maîtrise d'ouvrage, de la maîtrise d'œuvre et de l'entreprise aura été l'occasion d'échanges nourris autour des métiers et des enjeux du projet.



2

ORGANISATION

LA GOUVERNANCE	30
LE FONCTIONNEMENT INTERNE	32
LES RESSOURCES HUMAINES : UNE NÉCESSAIRE ADAPTATION AU CONTEXTE	38
LA COMMANDE PUBLIQUE	39



La gouvernance de l'Oppic repose sur une présidente exécutive, qui préside le conseil d'administration, une directrice générale, qui l'assiste dans l'ensemble de ses fonctions et assure en particulier la coordination des départements opérationnels. La secrétaire générale est chargée du pilotage des services transversaux de l'établissement.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Outre la présidente de l'établissement, le conseil d'administration comprend :

SEPT REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT

- le secrétaire général du ministère de la Culture ;
- le directeur général des patrimoines et de l'architecture du ministère de la Culture ;
- le directeur général de la création artistique du ministère de la Culture ;
- la directrice générale des médias et des industries culturelles du ministère de la Culture ;
- le délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle (depuis 2022) ;
- le directeur de l'immobilier de l'État ;
- la directrice du budget.

TROIS PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

- Mme Danièle Déal, présidente de la sixième section à la Cour nationale du droit d'Asile ;
- M. Arnaud Lunel, directeur de la stratégie financière et patrimoniale de l'Assistance publique des hôpitaux de Paris (AP-HP) ;
- Mme Alima Sellali, directrice de l'École nationale supérieure d'architecture Paris-Est.

Le 24 octobre 2022, Mme Danièle Déal et M. Arnaud Lunel ont été renouvelés pour un second mandat et M. Nicolas Ferrand, directeur général exécutif de la Société de Livraison des Ouvrages Olympiques (SOLIDEO) a été nommé pour un premier mandat.

DEUX REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL DE L'ÉTABLISSEMENT



LE FONCTIONNEMENT INTERNE



UN DOUBLE DÉMÉNAGEMENT : FAIRE D'UNE CONTRAINTE UNE OPPORTUNITÉ POUR SE PROJETER VERS LE PROCHAIN SITE

LE DOUBLE DÉMÉNAGEMENT ET LE TRAVAIL DANS DES ESPACES PARTAGÉS : UN TRAVAIL INTENSE POUR LES MOYENS GÉNÉRAUX

Le nouveau propriétaire de l'immeuble dans lequel l'Oppic est installé, depuis sa création, a souhaité entreprendre des travaux structurants qui ne permettaient pas à l'établissement de rester dans ses locaux. Aussi, le propriétaire a loué des bureaux provisoires dans un immeuble de coworking situé à proximité. L'Oppic s'y est installé en fin d'année 2021 et a réintégré ses locaux mi-juillet 2022. L'établissement a donc déménagé 2 fois en 8 mois. Le service des moyens généraux a été très fortement mobilisé, non seulement, pendant toute cette période mais également en amont et en aval de ce double déménagement. Un groupe de travail a par ailleurs été organisé afin de penser collectivement aux dispositions à prendre : matériel et documentation à déménager, contrats à suspendre, équipements à acquérir... Les moyens généraux ont assuré la mise en œuvre et notamment toute la partie informatique du déménagement.

Lors de la réinstallation dans ses locaux, l'Oppic a également souhaité procéder à quelques travaux de rafraîchissement dont le remplacement de l'ensemble des revêtements de sol.

UN RETOUR D'EXPÉRIENCE POUR LE CHOIX DU PROGRAMME ET DU LAURÉAT DU PROJET DU NOUVEAU SITE DE L'OPPIC AVENUE DU MAINE

La configuration des espaces loués dans l'immeuble de coworking a impliqué une réorganisation importante du fonctionnement des services. En effet, alors que les locaux de l'Oppic étaient constitués, très majoritairement, de bureaux individuels, les espaces dans cet immeuble de coworking étaient quasi-exclusivement composés de bureaux partagés. Différents types d'organisation avaient été choisis et, majoritairement, le bureau partagé par une

équipe opérationnelle ou un service. Cette organisation a globalement bien fonctionné. Cependant, les quelques points négatifs relevés ont également été intégrés dans le programme fonctionnel du futur site de l'Oppic, avenue du Maine. Ainsi, il a été décidé que les bureaux partagés ne devraient pas comporter plus de 4 postes de travail, qu'ils devraient disposer de fenêtres et que l'acoustique devrait être soignée. Il a également été décidé de prévoir davantage de salles de réunion permettant de se réunir selon différents formats. Les points positifs ont également été tirés de cette expérience et intégrés dans le projet Maine. Ils concernent notamment l'importance de disposer d'un lieu de convivialité/détente situé à un carrefour permettant de se voir quotidiennement afin de faire équipe.

Le programme fonctionnel du futur site de l'Oppic, enrichi de cette expérience, s'est également nourri d'ateliers de réflexion et des réponses apportées par près de 67 % de l'effectif à un questionnaire sur leurs attentes pour leurs futurs bureaux.

LE SCHÉMA PLURIANNUEL DE STRATÉGIE IMMOBILIÈRE 2022-2026

L'Oppic a rédigé son schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) pour la période 2022-2026, conformément à la circulaire du secrétariat général du ministère de la Culture. La stratégie immobilière qui y est présentée s'inscrit dans la droite ligne du précédent SPSI, validé par le conseil d'administration en 2018. Ce dernier mettait en avant la recherche d'une réimplantation sur un site domanial de l'État, à l'issue du bail actuel en octobre 2024, afin de faire l'économie du loyer. Cette stratégie a connu des avancées importantes suite à la proposition de la direction de l'Immobilier de l'État de relocalisation dans le 15^e arrondissement de Paris, avenue du Maine. Ce projet de relocalisation constitue l'objet du schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'Oppic pour 2022-2026, puisqu'il doit aboutir fin 2025, début 2026.

UN ÉTABLISSEMENT QUI SE POSITIONNE SUR DES SUJETS SOCIÉTAUX

DÉONTOLOGIE

Dans les objectifs 2022 de son contrat d'objectifs et de performance (COP), l'établissement avait inscrit la formalisation d'une démarche en matière de déontologie pour répondre à trois objectifs majeurs :

- donner des références communes à l'ensemble des équipes ;
- protéger individuellement les collaborateurs, en précisant les voies de recours ou de dialogue qui sont ouvertes ;
- protéger l'institution en donnant à chacun les moyens de connaître les comportements à tenir.

Cette démarche, menée collégalement avec les représentants du personnel, a abouti à la rédaction d'une charte de déontologie des agents de l'Oppic, approuvée par le comité technique en date du 21 octobre 2022.

Cette charte est un guide pour les agents de l'Oppic qui dans l'exercice de leurs fonctions se trouvent confrontés à des questions relevant de l'éthique et de la déontologie professionnelle, tant dans les relations partenariales, commerciales, collégiales que personnelles.

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

DÉMARCHE DE PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)

Début 2022, l'établissement s'est fait accompagner par un organisme spécialisé dans la définition et la prévention des risques psychosociaux, afin d'enrichir de manière qualitative son document unique (DUERP) sur ces problématiques.

À l'été, un questionnaire a été diffusé auprès de l'ensemble des agents et des entretiens individuels ont par ailleurs été menés. Ce travail a permis de poser un premier diagnostic.

Parmi les points forts, l'Oppic jouit de solides facteurs de protection qui sont l'intérêt dans le travail et l'ambiance de travail. Parmi les points à travailler dans le cadre d'une évaluation des risques se trouvent la reconnaissance financière, la reconnaissance symbolique et la répartition de la charge dans les équipes. Ces thématiques seront travaillées en lien avec la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels.



DÉCLINAISON DE LA STRATÉGIE ENVIRONNEMENTALE DANS NOTRE FONCTIONNEMENT : LE BILAN CARBONE DE L'OPPIC

En parallèle de sa stratégie environnementale, l'Oppic a souhaité s'interroger sur son fonctionnement en tant qu'établissement public.

Il a été décidé de réaliser un bilan carbone, selon la méthodologie validée par l'ADEME dans le cadre du dispositif de la Banque Publique d'Investissement (BPI) : Diag Décarbon'Action.

Celui-ci a pour objectifs de :

- sensibiliser l'entreprise aux enjeux climatiques ;
- mesurer ses émissions de gaz à effets de serre selon trois dimensions : les émissions directes (ex. : chauffage, fuites de gaz, carburant des véhicules), les émissions indirectes liées à l'énergie (ex. : électricité), les autres émissions indirectes majoritairement celles liées à l'activité de l'organisation ;
- co-construire un plan d'action de réduction des émissions ;
- accompagner à la mise en œuvre des actions et valoriser la transition auprès de toutes les parties prenantes.

En septembre 2022, une sensibilisation aux enjeux climatiques a été réalisée pour tous les agents en visioconférence. Le temps long de la collecte de données, nécessaire en 2022, permettra d'établir un plan d'action, en 2023, lors d'ateliers internes.

SERVICE PUBLIC ÉCORESPONSABLE

Vingt mesures concrètes sont désormais obligatoires pour l'ensemble des services de l'État, de ses établissements publics et de ses opérateurs. Comme tous les services publics, l'Oppic a vocation à jouer un rôle majeur dans la transition écologique. Ainsi, en 2022 l'Oppic a réduit l'utilisation de ses véhicules de service pour favoriser l'utilisation des transports en commun et des vélos dans le cadre des déplacements professionnels. L'établissement a également mis en place le forfait mobilité durable et des emplacements vélos sont installés dans le parking.

L'Oppic a depuis plusieurs années réduit l'utilisation des objets en plastique à usage unique en remplaçant les gobelets plastiques par des gobelets carton recyclables et en distribuant à l'ensemble des agents des gourdes réutilisables.

Par ailleurs, la dématérialisation des signatures et l'utilisation d'un parapheur électronique ont permis à l'établissement de baisser sa consommation de papier.



BUDGET : UN ÉQUILIBRE MAINTENU PERMETTANT LA POURSUITE DU FINANCEMENT DU PROJET DE RELOGEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

UNE SITUATION BUDGÉTAIRE FAVORABLE

Le solde budgétaire issu du compte financier 2022 s'élève à 808 k€ et le résultat patrimonial est de 1,07 M€, porté à la fois par une hausse des produits et une diminution des charges.

Grâce à ce résultat et en tenant compte des dotations aux amortissements et provisions réalisées en fin d'exercice, la capacité d'autofinancement s'établit à 969 k€, en diminution de 71 % par rapport à 2021. La comparaison avec l'exercice précédent doit cependant être relativisée, celui-ci ayant été largement impacté par le versement d'une subvention exceptionnelle de 2,3 M€.

Le compte financier de l'exercice permet ainsi d'abonder le fonds de roulement de 617 k€. Pour mémoire ce dernier est totalement fléché au financement du projet de relogement de l'établissement.

Les charges « pilotables » de l'établissement restent toujours strictement maîtrisées dans le cadre du plan d'achat formalisé. Elles ne représentent, par ailleurs, qu'une faible partie (9 % en 2022) des dépenses de l'établissement puisque 91 % des dépenses correspondent à des charges fixes (dépenses de personnel et de loyers pour l'essentiel).

PRINCIPAUX INDICATEURS PATRIMONIAUX (COMPTE FINANCIER 2022)

INDICATEURS DE GESTION	CF 2020	CF 2021	CF 2022	ÉVOLUTION 2022/2021
Capacité d'autofinancement	1 649 387 €	3 349 304 €	968 638 €	-71 %
Fonds de roulement	14 026 595 €	17 248 943 €	17 865 607 €	4 %
Trésorerie	284 965 892 €	284 831 529 €	269 677 016 €	-5 %
Total recettes	12 734 068 €	14 893 774 €	13 205 405 €	-11 %
Total dépenses (autorisations d'engagement)	9 887 339 €	14 310 213 €	12 794 322 €	-11 %
Total dépenses (crédits de paiement)	11 119 195 €	11 676 579 €	12 396 945 €	6 %



LE DÉPLOIEMENT D'UNE NOUVELLE DÉMARCHE DE CONTRÔLE INTERNE

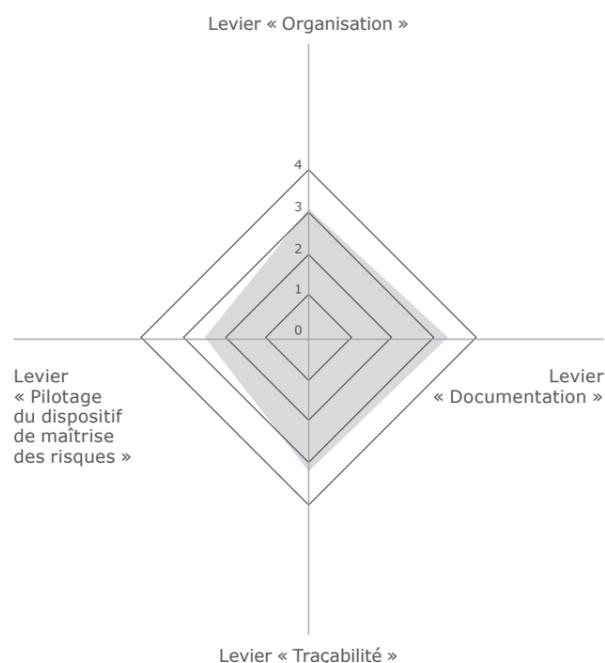
Dans le contexte de la nouvelle démarche de responsabilité des gestionnaires publics, l'établissement a poursuivi son travail d'identification des risques potentiels afin de pouvoir les mettre sous contrôle et assurer la robustesse de ses processus financiers.

Le dispositif de contrôle interne de l'Oppic couvre désormais la majorité des processus financiers.

Les travaux du comité de pilotage, créé en 2021, se sont poursuivis. Ils ont été orientés notamment par les résultats du questionnaire 2021 de la DGFIP portant sur le déploiement du contrôle interne financier et aboutissent à l'actualisation de la cartographie des risques et du plan d'action associé, à la formalisation de la cartographie des processus et à la réalisation d'Échelles de Maturité des Risques (EMR).

L'EMR est un outil d'auto-évaluation permettant d'apprécier dans son ensemble le niveau global de développement du dispositif de contrôle interne, sur la base d'une moyenne qui s'articule toujours autour de 4 axes : organisation, documentation, traçabilité et pilotage.

ÉCHELLE DE MATURITÉ DES RISQUES



L'analyse des résultats permet de constater le bon niveau de déploiement du contrôle interne, l'établissement s'approchant d'une moyenne globale de 3 sur 4. Des marges de progression sont d'ores et déjà identifiées, elles portent notamment sur l'organisation des actions d'évaluation, le renforcement d'une politique de contrôles tracés, la diffusion des organigrammes fonctionnels nominatifs, et la réalisation d'une documentation exhaustive de l'ensemble des procédures.



UN ÉTABLISSEMENT QUI FINALISE SA MODERNISATION ET INVESTIT DANS LES DÉMARCHES QUALITÉ

LES CHANTIERS DE MODERNISATION ABOUTIS LE FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION-CADRE

La convention-cadre signée entre le ministère de la Culture et l'Oppic a pour objet d'organiser les modalités par lesquelles le ministère de la Culture confie à l'Oppic la maîtrise d'ouvrage de plein exercice d'opérations, d'études et de travaux immobiliers. Cette convention, d'une durée de 5 ans, a été reconduite pour la période 2022-2026.

Cette reconduction s'est accompagnée d'une modification du fonctionnement de ladite convention. En application de la mise en œuvre de la gestion budgétaire et comptable publique, le montant des autorisations d'engagement inscrites dans la convention-cadre doit correspondre au montant total de l'opération ou au montant d'une tranche fonctionnelle de travaux. Par ailleurs, un tableau pluriannuel de programmation (TPP) est désormais partagé entre le ministère de la Culture, l'opérateur et le contrôleur budgétaire et comptable. Ce tableau, établi pour chaque comité de gestion, est signé après l'approbation de chacun des membres par la présidente de l'Oppic. Transmis au contrôleur budgétaire et comptable, il permet la délégation des crédits de paiement.

LA MÉTHODOLOGIE DE PRÉVISION BUDGÉTAIRE ET LE CONTRÔLE BUDGÉTAIRE

Afin d'établir la prévision budgétaire sur les comptes de tiers, qui retracent les budgets des opérations dont l'Oppic a la charge, l'établissement a mis en place un dialogue de gestion dont les modalités s'améliorent :

- prévision pluriannuelle exhaustive des engagements et des décaissements pour l'ensemble du plan de charge ;
- actualisation en janvier pour les besoins des discussions budgétaires triennales ;
- élaboration de tableaux de bord trimestriels pour piloter les écarts avec les prévisions.

Par ailleurs, chaque mois, les chefs de projets reçoivent un état des engagements et des décaissements de chacune de leurs opérations, afin d'assurer les éventuelles projections nécessaires de leur budget.

UNE POLITIQUE INFORMATIQUE/BUREAUTIQUE TOURNÉE VERS LES UTILISATEURS

Pour permettre à l'ensemble des équipes de l'Oppic d'exercer leurs missions dans les meilleures conditions, une analyse des besoins en bureautique a été menée pour fournir des outils informatiques adaptés. Ainsi, l'ensemble de l'établissement a été équipé d'une version pro d'Adobe Acrobat. Les équipes des études préalables ont pu bénéficier de logiciels spécifiques de suite graphique et de modélisation. Enfin, les équipes opérationnelles ont été dotées du logiciel MS Project.

LE DERNIER CHANTIER DE MODERNISATION EN COURS : DÉPLOIEMENT DE GESPROJET

Le déploiement du SI Opérations, Gesprojet, est intervenu au dernier trimestre 2021. Ce déploiement s'est accompagné de demandes de modifications du logiciel afin de l'adapter au fonctionnement de l'établissement et d'éviter des ressaisies d'informations. Ces développements, ainsi que la résolution d'un certain nombre de dysfonctionnements constatés, se sont étalés durant l'année 2022. L'année 2023 devra donc permettre de résoudre les dernières difficultés et de refaire des formations pratiques à Gesprojet afin de le rendre utile pour chaque équipe opérationnelle.

LES RESSOURCES HUMAINES : UNE NÉCESSAIRE ADAPTATION AU CONTEXTE



LES ATELIERS DE FORMATION

Au-delà de l'effort large de formation développée par l'établissement depuis plusieurs années avec un taux d'agents formés de 79 % et d'un accompagnement plus spécifique des nouveaux arrivants, l'Oppic s'efforce de proposer un volet formation pour décliner les objectifs stratégiques de son contrat de performance.

Ainsi, de nouvelles actions de formation ont été mises en place en 2022, notamment une formation collective dédiée à l'ensemble des équipes opérationnelles sur la performance environnementale des constructions, pour assurer un socle commun de connaissances aux équipes et s'assurer de l'appropriation par chacun de la stratégie environnementale de l'établissement et de ses outils de déploiement.

Les équipes projets, en charge d'une opération en BIM, ont, quant à elles, suivi une formation sur le déploiement du BIM, depuis la stratégie globale jusqu'au déploiement opérationnel sur les projets.

Enfin, dans la lignée des discussions sur les nouvelles modalités de travail, des ateliers de co-développement ont été organisés pour les chefs de projets et les chargés d'opérations afin de faciliter les échanges de bonnes pratiques et les partages d'expérience professionnelle, sur des modèles horizontaux d'acquisition croisée de compétences.

LA DÉMATÉRIALISATION DES BULLETINS DE PAIE

Depuis le mois d'août 2022, les bulletins de paie des agents de l'Oppic sont dématérialisés. Le logiciel PAGGA garantit un accès sécurisé, même en cas de départ de l'Oppic. Chaque agent peut aussi consulter, télécharger ou imprimer ses bulletins de paie.

LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES ET LE DIALOGUE SOCIAL

Avec quatre réunions du Comité technique (CT) et trois réunions du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), les instances représentatives du personnel ont traité de sujets importants, préparés en amont par des groupes de travail réunissant l'administration, des agents et certains représentants du personnel.

Les thématiques abordées en 2022 concernent le lancement d'une démarche d'accompagnement à l'identification des risques psychosociaux, le déploiement du logiciel Gesprojet, l'adoption d'une charte de déontologie, le programme fonctionnel des futurs locaux de travail, les conditions de réaménagement des équipes de l'Oppic au 30 rue du château des rentiers et le programme de travaux d'entretien sur site.

La fin d'année 2022 a été marquée par les élections professionnelles des instances de dialogue social dans toute la fonction publique. De nouveaux représentants du personnel CGT-Culture ont été élus au Comité social d'administration (CSA) de l'Oppic et à la Commission consultative paritaire (CCP).

Le Comité social d'administration résulte de la fusion entre l'ancien Comité technique (CT) et l'ancien Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

À partir de janvier 2023, cette instance, composée des 4 représentants du personnel élus et de représentants de l'administration, est chargée de l'examen des questions collectives du travail.

LA COMMANDE PUBLIQUE

UNE ACTUALISATION PERMANENTE DES OUTILS JURIDIQUES : L'AMÉLIORATION CONTINUE DES OUTILS CONTRACTUELS

CRÉATION DES MODÈLES TYPES DANS LE CADRE DES TRANSACTIONS

L'année 2022 a été marquée par une augmentation conjoncturelle du nombre de protocoles transactionnels à conclure par l'Oppic. Ce dernier a ainsi mené une réflexion et une démarche d'harmonisation des pratiques et outils à disposition des équipes opérationnelles pour s'assurer de la bonne appropriation, par tous, des démarches à engager.

Elles se sont traduites par l'élaboration d'une trame type pour trois documents clés : le protocole transactionnel, son rapport de présentation ainsi que la note d'accompagnement au contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM). En effet, tout protocole transactionnel doit être soumis, dès le premier euro, au visa préalable du CBCM mais aussi, lorsque le montant de la part transactionnelle atteint 150 000 € HT, à l'avis du conseil d'administration de l'Oppic.

POURSUITE DE LA MISE À JOUR DES DOCUMENTS OPÉRATIONNELS

L'actualisation de la base de documents types de l'Oppic s'est poursuivie sur l'année 2022 avec la mise à disposition des agents des trames de décisions du pouvoir adjudicateur, mises à jour ou nouvelles, portant sur : les décisions de résiliation, d'affermissement des tranches optionnelles, de poursuite des travaux, de prolongation de délais, de résiliation, d'exécution aux frais et risques du titulaire ou encore de mise à disposition de certains ouvrages et de prolongation de la garantie de parfait achèvement (GPA).

La question de la clause de fixation de la rémunération définitive du maître d'œuvre a également été revue et intégrée dans le CCAP type des marchés de maîtrise d'œuvre relevant de la loi MOP.

Enfin, en lien avec la création d'un référentiel d'imputation juridique des ordres de service lors de la rédaction des avenants, un modèle de rapport de présentation d'avenant a été créé.

PARTICIPATION AU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA REFORME DES MARCHÉS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DES ARCHITECTES EN CHEF DES MONUMENTS HISTORIQUES

L'Oppic participe au groupe de travail initié par la mission ministérielle des achats « stratégie Prestations Intellectuelles (PI) - Travaux MH » portant sur la mise à jour du contrat type de maîtrise d'œuvre, conclu avec les architectes en chef des monuments historiques (ACMH), pour les immeubles classés au titre des monuments historiques appartenant à l'État.

À ce jour, les travaux ont ainsi porté sur plusieurs axes. En premier lieu, a été introduit un article relatif aux clauses environnementales et sociales du contrat. Il a pour objectif d'intégrer une démarche sociale à la réflexion du maître d'œuvre, en prévoyant, le cas échéant, une clause d'insertion par l'activité économique, dans les conditions d'exécution des marchés de travaux relevant de son périmètre. Il introduit également une démarche environnementale. Cette dernière consiste à mettre en œuvre des actions en faveur de l'environnement tout au long de l'exécution du marché. Il peut s'agir, au stade de

l'élaboration du dossier de consultation, de prévoir des critères de sélection environnementaux, de favoriser le réemploi ou le recyclage des matériaux, ou d'imposer des méthodes de réalisation répondant à des objectifs de développement durable (diminution des rejets de CO₂, formation des salariés...). Au stade de l'exécution des travaux, la démarche concerne notamment la bonne exécution des opérations par le producteur de déchets (caractérisation des déchets, stockage, transports, etc.) ou encore dans le cadre de la mission d'assistance de l'ACMH aux opérations de réception, en veillant au respect des interdictions réglementaires (interdiction de brûler, d'abandonner ou enfouir des déchets, etc.).

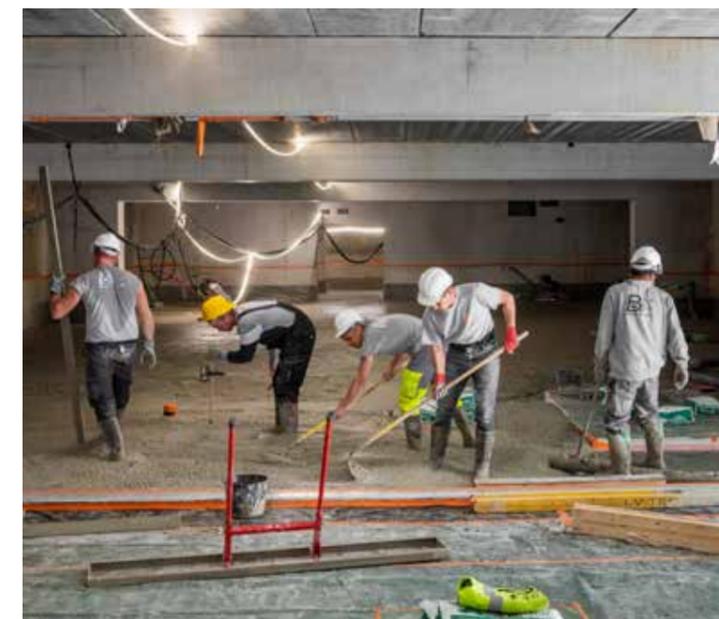
Ce contrat type a également été revu à l'aune des dernières évolutions juridiques et autres retours d'expérience :

- modalités d'application du Cahier des clauses administratives générales des marchés publics de maîtrise d'œuvre (CCAG-MOE) et du code de la commande publique à ce type de contrat régi par le Code du patrimoine ;
- modalités de fixation de la rémunération définitive du maître d'œuvre ;
- suivi et classification des modifications apportées aux marchés de travaux.

Commencés lors du second semestre 2022, ces travaux devraient aboutir à une version consolidée au premier trimestre 2023.

LA CLÔTURE DES CONTENTIEUX

L'année 2022 a été marquée par le règlement amiable de certains litiges, notamment sur les opérations de rénovation de la Bibliothèque nationale de France (site Richelieu), des châteaux de Versailles et Fontainebleau ou encore du musée de Cluny. En effet, 12 protocoles transactionnels ont été signés, évitant ainsi de potentiels contentieux au fonds qui auraient pu être longs et coûteux pour l'État.





3

OPÉRATIONS

L'ACTIVITÉ EN COURS	42
LES OPÉRATIONS EN CHIFFRES	44
PRÉSENTATION DES OPÉRATIONS PAR TYPOLOGIE	48
▪ Musées	51
▪ Châteaux, domaines et manufactures	63
▪ Bibliothèques	77
▪ Réserves de collections et archives	81
▪ Lieux de spectacles, d'événements et d'expositions	87
▪ Enseignement supérieur	95
▪ Institutions	105
▪ Bureaux et laboratoires	113
LES MAÎTRES D'ŒUVRE	122

L'ACTIVITÉ EN COURS

MUSÉES	ÉTUDES PRÉALABLES	ÉTUDES	TRAVAUX
Centre national d'art et de culture Georges Pompidou (CNAC-GP), Paris		■	■
Cité des sciences et de l'industrie (CSI), Paris	■		■
Maison du dessin de presse, Paris	■		
Musée de l'Armée, Paris		■	
Musée-mémorial des sociétés face au terrorisme, Suresnes	■		
Musée national de la Marine (MnM), Paris			■
Musée national de Port-Royal des Champs, Magny-les-Hameaux		■	
Musée national du Moyen Âge - Thermes et hôtel de Cluny, Paris			■
Palais de la Porte Dorée - Cité nationale de l'histoire de l'immigration, Paris	■		

CHÂTEAUX, DOMAINES ET MANUFACTURES	ÉTUDES PRÉALABLES	ÉTUDES	TRAVAUX
Cité de la céramique, Sèvres	■		
Château de Compiègne	■	■	■
Château d'Écouen, musée national de la Renaissance	■	■	■
Château de Fontainebleau	■	■	■
Château de Versailles		■	■
Château de Vincennes		■	■
Châteaux de Malmaison et de Bois-Préau, Rueil-Malmaison		■	■
Domaine de Saint-Germain-en-Laye, musée d'Archéologie nationale	■	■	■
Manufacture de Beauvais			■
Manufacture des Gobelins, Mobilier national, Paris	■	■	
Palais de Chaillot, Paris		■	■

BIBLIOTHÈQUES	ÉTUDES PRÉALABLES	ÉTUDES	TRAVAUX
Site Richelieu, Bibliothèque nationale de France (BnF) / Institut national d'histoire de l'art (Inha) / École nationale des chartes (ENC), Paris			■

RÉSERVES DE COLLECTIONS ET ARCHIVES	ÉTUDES PRÉALABLES	ÉTUDES	TRAVAUX
Archives nationales, décors de la Chancellerie d'Orléans, site de Paris			■
Archives nationales d'outre-mer, Aix en Provence	■		
Archives nationales, site de Paris		■	■
Archives nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine		■	■
Centre de conservation et d'étude, Besançon		■	
Centres de conservation et d'étude, Rennes, Caen, Ajaccio	■		
Centre national des arts plastiques (CNAP), Pantin		■	
Centre national du microfilm et de la numérisation, Espeyran			■

LIEUX DE SPECTACLES, D'ÉVÉNEMENTS ET D'EXPOSITIONS	ÉTUDES PRÉALABLES	ÉTUDES	TRAVAUX
Institut de recherche et de coordination acoustique-musique (Ircam), Paris			■
Opéra Bastille, Paris	■		
Palais de Tokyo, Paris	■	■	
Palais Garnier, Paris		■	■

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	ÉTUDES PRÉALABLES	ÉTUDES	TRAVAUX
École nationale supérieure d'art, Limoges			■
École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD), Paris		■	
École nationale supérieure de création industrielle (ENSCI - Les Ateliers), Paris			■
École nationale supérieure d'architecture de Versailles (ENSA-V)			■
École nationale supérieure de paysage, Potager du Roi, Versailles	■		
Institut d'enseignement supérieur de musique (IESM), Aix-en-Provence	■		
Institut méditerranéen de la ville et des territoires (IMVT) / École nationale supérieure d'architecture de Marseille (ENSA-M)			■
Site Malaquais - École nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris (ENSB-a) / École nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais (ENSAPM), Paris		■	■

INSTITUTIONS	ÉTUDES PRÉALABLES	ÉTUDES	TRAVAUX
Conseil économique, social et environnemental (CESE), Paris			■
Fondation des artistes, Nogent-sur-Marne	■		■
Hôtel de Massa, Société des gens de lettres, Paris		■	
Hôtel national des Invalides, Paris			■
Résidences présidentielles	■	■	■
Val-de-Grâce, Paris	■		

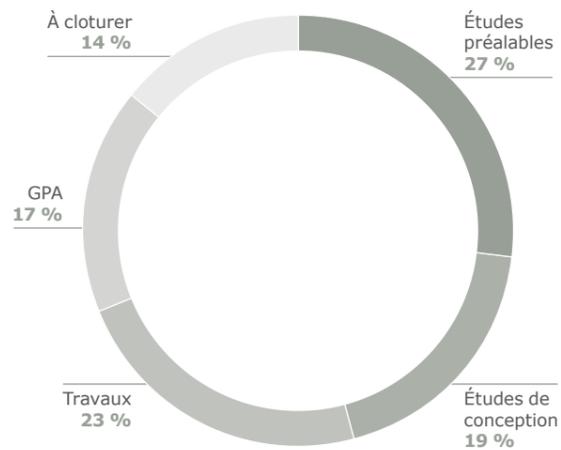
BUREAUX ET LABORATOIRES	ÉTUDES PRÉALABLES	ÉTUDES	TRAVAUX
Bâtiment Niemeyer, Saint-Denis		■	
Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF), Versailles		■	
Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV)			■
Laboratoire de restauration de la tapisserie de Bayeux, Bayeux	■		
Maison Chapp, Guadeloupe			■
Oppic, avenue du Maine, Paris	■		
Projet CAMUS : Archives nationales, Paris			■
Projet CAMUS : ministère de la Culture, Bons-Enfants, Paris		■	■
Projet CAMUS : ministère de la Culture, Valois, Paris			■

LES OPÉRATIONS EN CHIFFRES

LE PORTEFEUILLE D'OPÉRATIONS S'ÉLÈVE À 899,5 M€

L'encours représente le montant cumulé de l'ensemble des opérations dont l'Oppic a la responsabilité, tout mode d'intervention confondu : soit en tant que maître d'ouvrage délégué, dans le cadre de conventions de mandat individuelles, soit en tant que maître d'ouvrage de plein exercice en utilisant les instruments des conventions-cadres, plus adaptés pour les opérations de moindre importance financière. **Le niveau de l'encours de l'Oppic en compte de tiers, à fin 2022, s'élevait à 889 M€,** en augmentation de 129 M€ par rapport à 2021 compte tenu d'un travail de clôture de 47 M€ et du montant des décaissements (176 M€). 69 % de cet encours concernent des conventions de mandat et 31 % des conventions-cadres. Cette répartition se stabilise depuis 2015.

OPÉRATIONS RÉPARTIES PAR STADE D'AVANCEMENT



LES ENGAGEMENTS

Les engagements de l'exercice 2022 s'élèvent à 104 M€, soit une diminution d'environ 69 M€ (-40 %) par rapport à l'exercice 2021, année atypique puisque celle du plan de relance. Ce montant est cependant le plus faible depuis 2010.

L'année 2021 a été marquée par le rattrapage des engagements retardés par la crise de la Covid en 2020, et par le lancement des opérations financées par le plan de relance ayant permis d'engager 173 M€.

L'année 2022 est tout aussi singulière au niveau des engagements. Les crédits du plan de relance ont tous été engagés en 2021 comme l'imposaient les règles du plan de relance. La prévision d'engagement, arrêtée à 136,4 M€, était donc inférieure aux autres années. La cible n'est cependant pas atteinte en raison, pour l'essentiel, du non-engagement des crédits prévus pour la relocalisation du CNAP à Pantin.

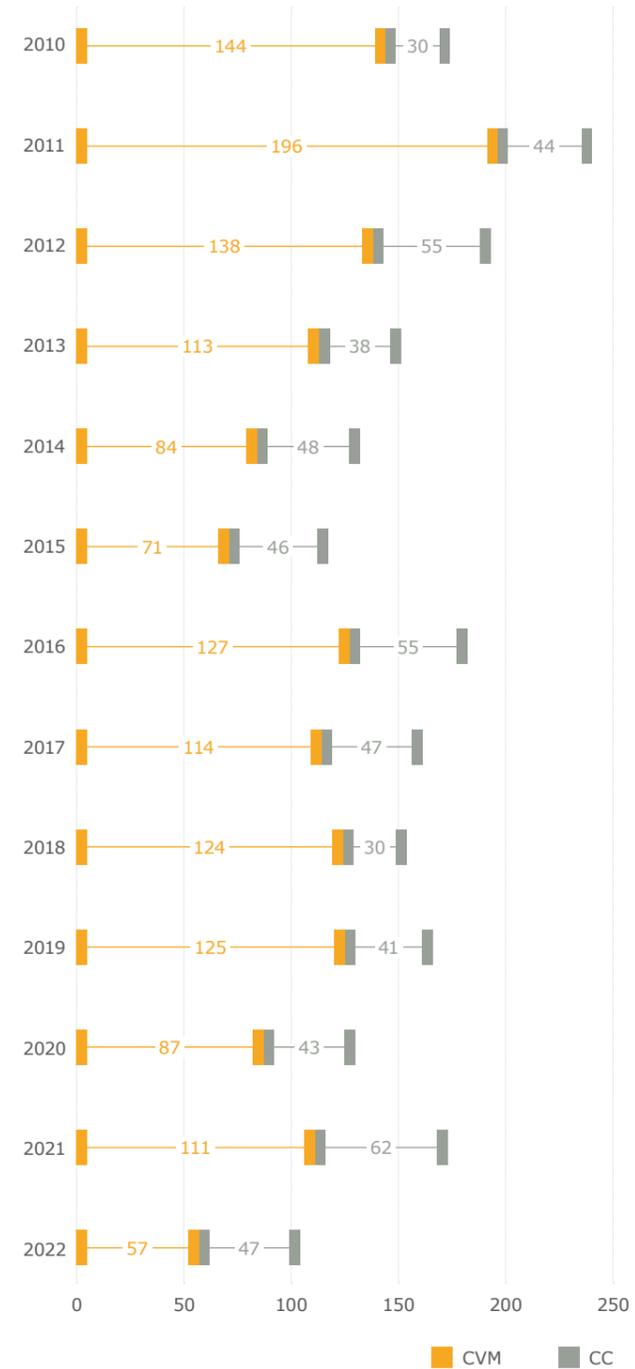
Les 104 M€ engagés se répartissent à hauteur de 55 % pour les conventions de mandat et de 45 % pour les conventions-cadres. Cette année, le poids relatif des opérations portées par les conventions-cadres augmente de plus de 9 % par rapport à l'an dernier et constitue le poids le plus important depuis 2010. Ce résultat s'explique par la conjonction d'une très forte baisse des engagements sur conventions de mandat (57 M€ seulement) et d'un bon maintien des engagements sur la convention-cadre, notamment avec l'engagement des crédits pour l'opération de rénovation des cuisines de l'hôtel d'Évreux.

En convention de mandat, l'année 2022 a été marquée par les engagements de l'achèvement de la rénovation du site Richelieu de la BnF, des études pour l'extension du site des Archives nationales de Pierrefitte et de la poursuite des travaux pour la mise en sécurité du château de Fontainebleau.

Les 7 premières opérations représentent 82 % des engagements totaux de l'établissement et constitueront une large part des mandatements de 2023, à l'exception de l'opération Richelieu qui s'est achevée.

Le montant des engagements sur la convention-cadre se maintient, avec 47 M€, à un bon niveau en 2022, légèrement supérieur à la moyenne des 13 années. Cependant, comme indiqué précédemment, ce montant est essentiellement porté par l'engagement des crédits issus du Compte d'Affectation Spécial (CAS) immobilier et destinés à financer la rénovation des cuisines de l'hôtel d'Évreux. Sans cette opération, les crédits engagés sur la convention-cadre ne s'élèvent plus qu'à 36,5 M€, ce qui constitue un montant peu élevé. Au-delà de l'opération précitée, les engagements sont portés par la phase 2 du réaménagement du bâtiment Perret, sur le site de Paris-Malaquais, la première phase de travaux du clos et couvert du château de la Malmaison, les travaux du restaurant administratif des Archives nationales de Pierrefitte et la poursuite des travaux de réaménagement des espaces tertiaires de l'immeuble des Bons-Enfants du ministère de la Culture. Les crédits du protocole Culture-Défense sont eux consommés par la poursuite des travaux de restauration de la façade nord de l'hôtel national des Invalides et par les travaux de restauration du pavillon de la Reine au château de Vincennes.

ÉVOLUTION DES ENGAGEMENTS (CVM ET CC)



LES MANDATEMENTS

Le montant des mandatelements augmente de 9 M€ en 2022 pour s'établir à 176 M€, contre 167 M€ en 2021, ce qui correspond au montant le plus important depuis 2016.

Les mandatelements s'élèvent à 114 M€ au titre des conventions de mandat (65 %) et à 62 M€ au titre des conventions-cadres (35 %). La convention-cadre voit de nouveau son poids augmenter dans la répartition. Le montant mandaté sur la convention-cadre est le plus élevé sur toute la période.

Les marchés de travaux lancés en 2017 ont continué de générer en 2022 un niveau important de mandatelements (ceux de la rénovation phase 2 du site Richelieu de la BnF, opération livrée en milieu d'année 2022, ainsi que pour l'opération relative au château d'eau du château de Versailles), tout comme les opérations lancées en 2018 (travaux monument historique du quadrilatère des Archives nationales à Paris). Mais on constate également des décaissements sur des opérations plus récentes telles que l'institut méditerranéen de la ville et des territoires (IMVT) lancées en 2021 ou des opérations inscrites au plan de relance 2022 comme l'École nationale supérieure d'architecture (ENSA) de Versailles, l'École nationale supérieure de création industrielle (ENSCI) ou le bâtiment d'Oscar Niemeyer.

À noter également la poursuite des travaux de rénovation du musée national de la Marine qui sera livré à l'été 2023 et des travaux d'implantation d'une partie des services du ministère de la Culture sur le site du quadrilatère des Archives nationales.

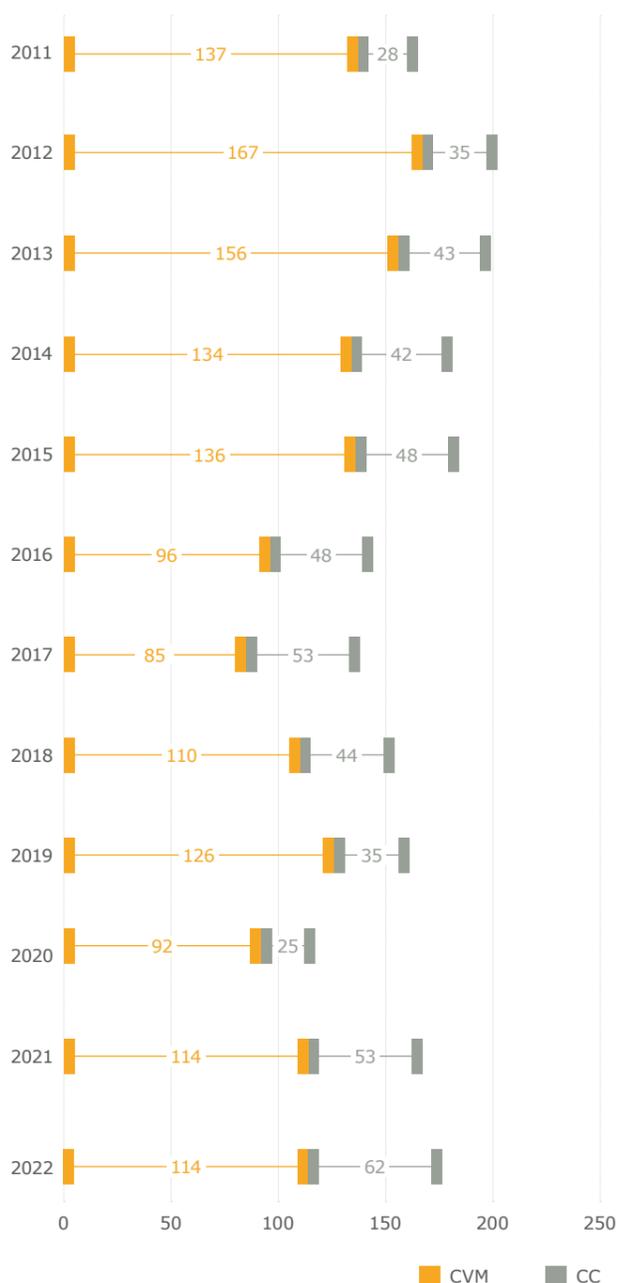
Le bon maintien du niveau des mandatelements pour les opérations sous convention-cadre en 2022 s'explique par les opérations du plan de relance, les travaux Camus du ministère de la Culture (sur les sites de la rue de Valois et de l'immeuble des Bons-Enfants), mais également l'opération de création du grand bassin à Saint-Germain-en-Laye.

La poursuite d'un certain nombre d'opérations concourt également à maintenir un haut niveau de mandatement (protocole Culture-Défense ainsi que les travaux dans les résidences présidentielles).

Pour l'ensemble des opérations, le **montant moyen des mandatelements** (28,1 k€) a augmenté de 16 % par rapport à 2021. Après une baisse constatée en 2020, il convient de rappeler que le montant moyen des mandatelements a été en hausse continue sur les 6 dernières années. A contrario, le nombre de mandats a diminué de 8,8 % en 2021.



ÉVOLUTION DES MANDATEMENTS (CVM ET CC)



LES NOUVELLES OPÉRATIONS EN 2022

20 NOUVELLES OPÉRATIONS ONT ÉTÉ CONFIÉES À L'OPPIC EN 2022

CONVENTION DE MANDATS ÉTUDES ET TRAVAUX

- Phase 1 du schéma directeur du site parisien des Archives nationales ;
- Travaux urgents prévus dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement de l'Établissement public du palais de la Porte Dorée à Paris (phase 1 du PPI) ;
- Remise à niveau de l'étanchéité des toitures de l'Opéra Bastille.

CONVENTION D'ÉTUDES PRÉALABLES

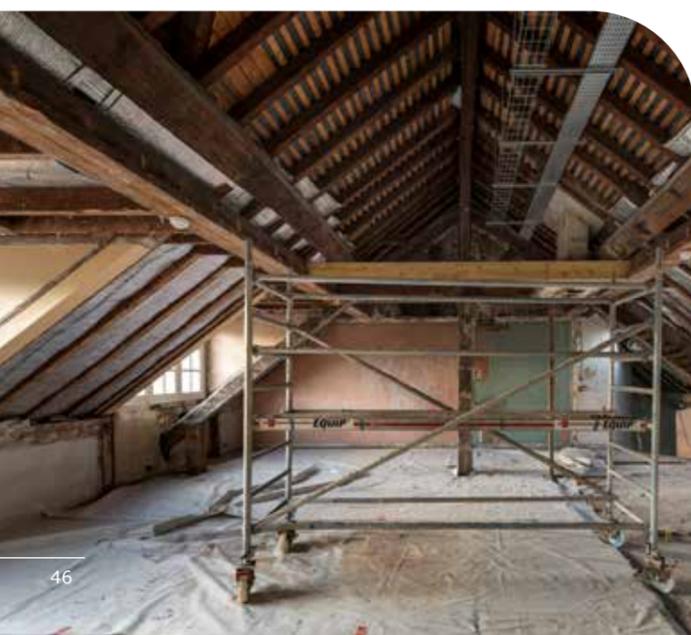
- Revitalisation du quartier Henri IV et redéploiement du musée Napoléon I^{er} du château de Fontainebleau ;
- Remise à niveau technique et environnementale de l'Opéra Bastille ;
- École nationale supérieure du paysage de Versailles – Schéma directeur de rénovation du Potager du Roi ;
- Création de la maison du dessin de presse.

CONVENTION D'ÉTUDES DE CONCEPTION

- Rénovation du musée national de la voiture et du tourisme du château de Compiègne.

CONVENTIONS-CADRES

- Manufacture de Sèvres - Études préalables restauration du bâtiment 18 ;
- Études clos et couvert de la médiathèque du patrimoine – 2^e phase ;
- Études pour la création d'un atelier de restauration de la tapisserie de Bayeux ;
- Montauban – Confortement de la cathédrale et travaux de restauration ;
- Musée de Cluny – Études pour la restauration de la couverture du frigidarium ;
- Château de Compiègne – Études travaux urgents ;
- Château de Saint-Germain-en-Laye – Mise en accessibilité du château, escalier sud-ouest ;
- Palais de Chaillot – Interventions d'urgence (corniches pavillon de tête, bas-relief, pavillon d'About Paris, verrière Paris) ;
- Résidences présidentielles :
 - 2, rue de l'Élysée
 - Hôtel d'Évreux, salon d'argent
 - Hôtel d'Évreux, salon Paulin
 - Verrière de Marigny
- Site des Archives nationales – Restauration et aménagement du premier étage de l'hôtel Rohan ;
- Site de Paris-Malaquais :
 - Réaménagement du bâtiment Perret, Phase 2
 - Rénovation du jardin Lenoir
- Val-de-Grâce – Études de restauration de la façade nord de l'église.



PRÉSENTATION DES OPÉRATIONS PAR TYPOLOGIE

MUSÉES 51

Cité des sciences et de l'industrie (CSI) PARIS	52
Musée national du Moyen Âge Cluny PARIS	54
Musée de l'Armée, Hôtel national des Invalides PARIS	56
Musée national de la Marine (MnM) PARIS	57
Centre national d'art et de culture Georges Pompidou (CNAC-GP) Chenille et schéma directeur technique PARIS	58
Port-Royal des Champs Phase 2 MAGNY-LES-HAMEAUX	59
Palais de la Porte Dorée PARIS	60
Musée-mémorial du terrorisme SURESNES	61
Maison du dessin de presse PARIS	61

CHÂTEAUX, DOMAINES ET MANUFACTURES 63

Musée d'Archéologie nationale Domaine national SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	64
Château de Fontainebleau	66
Château de Versailles	68
Château de Compiègne	70
Château de Vincennes	71
Châteaux de Malmaison et de Bois-Préau RUEIL-MALMAISON	72
Palais de Chaillot, travaux de restauration clos et couvert PARIS	73
Château d'Écouen, musée national de la Renaissance	74
Cité de la céramique SÈVRES	74
Manufacture des Gobelins, Mobilier national PARIS	75
Manufacture de Beauvais BEAUVAIS	75

BIBLIOTHÈQUES 77

Site Richelieu Bibliothèque nationale de France Phase 2 PARIS	78
--	----

RÉSERVES DE COLLECTIONS ET ARCHIVES 81

Archives nationales, Phases 0 & 1 du schéma directeur PARIS	82
Archives nationales PIERREFITTE-SUR-SEINE	83
Centre de conservation et d'étude BESANÇON	84
Centre national des arts plastiques (CNAP) PANTIN	85
Centre national du microfilm et de la numérisation EYSPERAN	85

LIEUX DE SPECTACLES, D'ÉVÉNEMENTS ET D'EXPOSITIONS 87

Institut de recherche et de coordination acoustique-musique (Ircam) PARIS	88
Palais Garnier PARIS	90
Opéra Bastille PARIS	92
Palais de Tokyo PARIS	93

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 95

Institut méditerranéen de la ville et des territoires (IMVT) École nationale supérieure d'architecture (ENSA-M) MARSEILLE	96
Site Malaquais Les Beaux-Arts de Paris et l'École nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais PARIS	98
École nationale supérieure d'architecture de Versailles (ENSA-V) VERSAILLES	100
École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD) PARIS	101
École nationale supérieure de création industrielle (ENSCI - Les Ateliers) PARIS	102
École nationale supérieure d'art LIMOGES	103
Institut d'enseignement supérieur de la musique (IESM) AIX-EN PROVENCE	103

INSTITUTIONS 105

Hôtel national des Invalides PARIS	106
Résidences présidentielles PARIS VERSAILLES BRÉGANÇON	108
Conseil économique, social et environnemental (CESE) PARIS	110
Fondation des artistes NOGENT-SUR-MARNE	110
Hôtel de Massa, société des gens de lettres PARIS	111
Val-de-Grâce PARIS	111

BUREAUX ET LABORATOIRES 113

L'Oppic, avenue du Maine PARIS	114
Bâtiment d'Oscar Niemeyer SAINT-DENIS	116
Bâtiment d'exploitation pour l'Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV) PARIS	117
Projet Camus	
Quadrilatère des Archives PARIS	118
Bons-Enfants PARIS	119
Rue de Valois PARIS	120
Centre de recherche et de restauration des Musées de France (C2RMF) VERSAILLES	121
Maison Chapp Basse-Terre GUADELOUPE	121





MUSÉES



MAÎTRE D'OUVRAGE

Universcience

MAÎTRE D'OUVRAGE MANDATAIRE

OPPIC

GROUPEMENT MAÎTRISE D'ŒUVRE ET ENTREPRISE

- Taiyo : mandataire, entreprise de travaux
- SPAN : architecte

MONTANT TOTAL

- Rénovation des coupoles : 6,492 M€ TDC
- Schéma directeur : 3,02 M€ TDC
- Rénovation de la BSI : 0,15 M€ TDC



La Cité des sciences et de l'industrie, conçue par l'architecte Adrien Fainsilber, a ouvert ses portes le 13 mars 1986.

Au-delà de la remise à niveau d'un équipement désormais vieillissant, la CSI doit aujourd'hui, et au-delà de sa maintenance régulière, adapter son parc immobilier aux nouveaux enjeux environnementaux, fonctionnels et économiques.

En vue d'établir un schéma directeur d'aménagement du site, et selon un diagnostic global des bâtiments, tant technique que fonctionnel, Universcience a confié à l'Oppic une mission d'études préalables. À l'issue des premières investigations pour le schéma directeur, des signes de dégradations ont été révélés sur les deux coupoles textiles et leurs verrières, situées en toiture à l'aplomb du hall d'entrée de la CSI. Une réfection complète s'est avérée nécessaire afin d'éviter tous risques de chute de matériaux et matériels, ainsi que des problèmes d'étanchéité.

LES OPÉRATIONS EN 2022

La formalisation d'un schéma directeur du site :

En 2010, un premier audit technique et environnemental, « fondateur » des études du schéma directeur, a été lancé par Universcience. De 2015 à 2018, plusieurs études et investigations ont été engagées par l'Oppic afin de caractériser l'état technique, environnemental et fonctionnel de la Cité des sciences et de l'industrie. Ces audits et diagnostics ont mis en avant l'obsolescence généralisée de l'ensemble du site.

À partir de ce constat, le bureau d'études Egis conseil a été missionné en 2019 pour formaliser plusieurs scénarios d'intervention selon plusieurs périmètres travaux (remise en état, rénovation ou réhabilitation) et différentes modalités d'intervention. Au-delà du coût et des délais, les scénarios ont également été comparés en fonction de leurs objectifs de réduction d'émissions de CO₂ et de consommation énergétique.

Les conclusions d'études sur les façades vitrées, menées en 2021, ont rendu obsolètes les scénarios prévoyant le maintien des façades en place. Elles ont été structurantes dans la définition d'un scénario de

réhabilitation lourde se déclinant en deux variantes, présenté au ministère de la Culture réuni en commission ministérielle des projets immobiliers (CMPI) le 21 avril 2022.

La CMPI a validé l'opportunité de la démarche visant à définir les orientations stratégiques immobilières du site d'une telle ampleur, au regard de son ancienneté et des difficultés induites. Sur ces bases, elle a aussi validé le lancement de l'évaluation socio-économique du schéma directeur d'aménagement et a confirmé l'opportunité de poursuivre les études préalables.

Universcience a parallèlement missionné l'Oppic en 2021 pour étudier les nouvelles modalités envisageables pour la **rénovation de la bibliothèque des sciences et de l'industrie (BSI)**. Il s'agit d'étudier les travaux de rénovation et de rafraîchissement nécessaires, tout en se questionnant sur des modifications fonctionnelles qui auraient un impact sur l'usage et le fonctionnement de la BSI, au regard des contraintes de soutenabilité existantes. Les démarches de préprogrammation engagées en 2021 et 2022 nécessitent désormais d'être arbitrées.

L'année 2022 a enfin permis de finaliser le **remplacement des coupoles textiles** et aura été une pleine année de travaux, réalisés en site occupé.

Après la mise en place des triples coussins gonflables en ETFE et le changement de bardage, le remplacement de la toile des coupoles a pu commencer. Au regard de son poids, celle-ci a dû être héliportée sur le toit de la CSI. Cette nouvelle toile en Tensotherm™, panneau sandwich composé de 2 toiles en fibre de verre entourant un feutre isolant en aérogel, a été déployée sur chacune des coupoles, puis tendue. Les opérations de tension de la toile et du câble de vallée ont nécessité plusieurs mois de réglages.

À l'occasion de ces travaux, de nouvelles installations facilitant l'entretien et la maintenance des coupoles ont également été mises en place : les garde-corps des coursives des deux coupoles ont été remplacés, les ouvrants de désenfumage ont été raccordés à la Gestion Technique Centralisée (GTC) et les échelles de cordes ont été remplacées par un escalier. L'ensemble de ces travaux a été réceptionné en juillet 2022.



MAÎTRE D'OUVRAGE

Ministère de la Culture

**MAÎTRE D'OUVRAGE
MANDATAIRE**

OPPIC

MAÎTRISES D'ŒUVRE

- Refonte des parcours muséographiques : Bernard Desmoulin, architecte, associé au studio Adrien Gardère, muséographe-scénographe-designer
- Restauration monument historique, mise en accessibilité : Paul Barnoud, architecte en chef des monuments historiques

MONTANT TOTAL

12,91 M€ TDC



Fondé en 1843, le musée de Cluny est installé dans deux monuments parisiens exceptionnels : les thermes gallo-romains (I^{er} – III^e siècles) et l'hôtel des abbés de Cluny (fin XIV^e siècle). Le musée offre plus de 2 000 m² d'espaces d'expositions et environ 200 m² dédiés à l'accueil et à l'animation culturelle. Le projet « Cluny IV » a été conçu pour améliorer les conditions d'accueil du musée, tout en renforçant sa sécurité, sa visibilité et en proposant un parcours muséographique plus lisible. Il vise aussi à mettre en valeur les monuments afin d'assurer le dialogue avec les collections exposées.

Le déplacement de l'entrée publique du musée de Cluny, en 2018, de la place Paul-Painlevé à la rue du Sommerard était un prélude à la révision de l'ensemble des parcours muséographiques.

L'opportunité a été donnée, grâce à une nouvelle organisation des flux, de mener une réflexion globale pour proposer une nouvelle muséographie chronologique ainsi qu'une mise en accessibilité intellectuelle comme physique du site pour les personnes à mobilité réduite.

Cette réflexion sur les parcours se décline en deux volets :

- la refonte des parcours sous la maîtrise d'œuvre de Bernard Desmoulin, associé au muséographe Adrien Gardère ;
- la mise en accessibilité et la restauration des éléments patrimoniaux intérieurs, sous la responsabilité de Paul Barnoud, architecte en chef des monuments historiques.

L'OPÉRATION EN 2022

Les travaux, démarrés en mai 2019, se sont achevés au premier semestre 2021 pour les lots architecturaux, et en avril 2022 pour les mobiliers muséographiques, en parallèle du soclage des œuvres, de l'installation de ces dernières en vitrine et de la mise en lumière de l'ensemble.

Dans la continuité, l'entreprise en charge de la signalétique a finalisé le processus de conception des supports directionnels.

Inauguré par la ministre de la Culture, le musée a ouvert au public en mai 2022, après un avis favorable de la commission de sécurité.



MAÎTRE D'OUVRAGE

Établissement public du musée de l'Armée

MAÎTRE D'OUVRAGE MANDATAIRE

OPPIC

MAÎTRE D'ŒUVRE

Agence Antoine Dufour Architectes

MONTANT TOTAL

14,59 M€ TDC

Situé au sein de l'hôtel national des Invalides, le musée de l'Armée, placé sous tutelle du ministère des Armées, a été créé en 1905. Il est le résultat de la fusion de deux entités antérieures, le musée d'Artillerie, installé dans l'aile Occident bordant la cour d'honneur à Paris et le musée historique de l'Armée, installé dans l'aile Orient. Il conserve l'une des collections d'histoire militaire les plus riches au monde avec près de 500 000 pièces, de l'Âge du bronze au XXI^e siècle.

Après avoir entièrement modernisé son parcours permanent entre 1994 et 2009, au titre du plan Athéna, l'établissement souhaite désormais conforter sa place de musée d'histoire mondiale de la France, d'une part en étendant son propos à la période de la décolonisation et de l'activité contemporaine sur les théâtres extérieurs, et d'autre part en intégrant la présentation de l'hôtel national des Invalides dans le parcours de visite offert aux visiteurs : c'est l'objet du projet « Minerve ».

L'OPÉRATION EN 2022

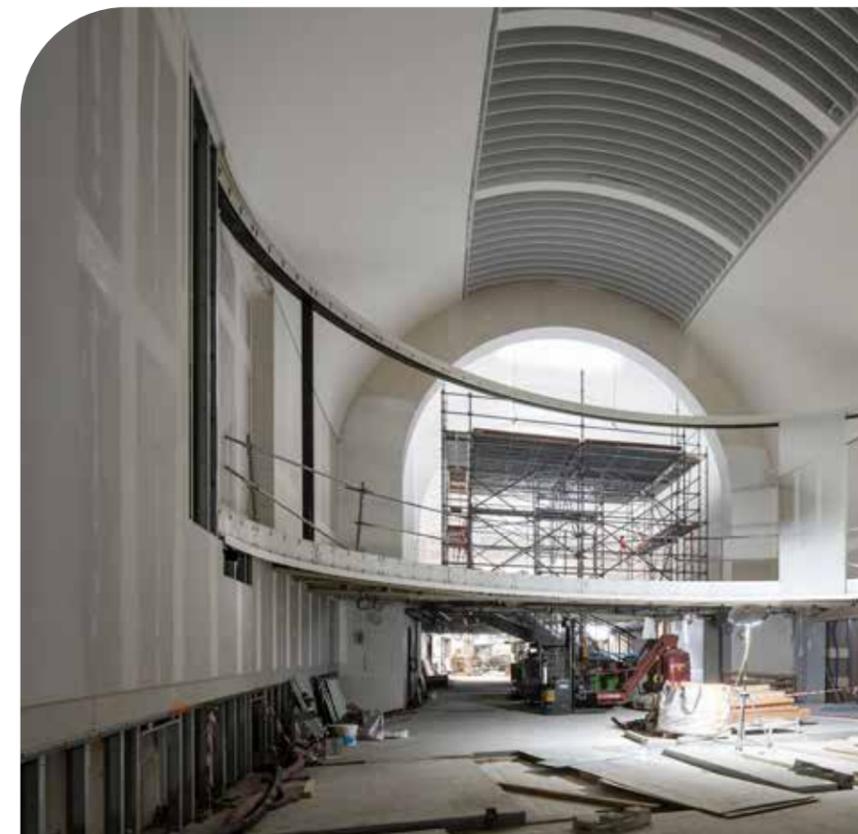
Le projet d'extension et de transformation du musée, dénommé « Minerve », s'articule en deux phases. La première, dont l'essentiel doit être livré pour l'ouverture des Jeux olympiques en 2024, consiste à revoir les conditions d'accueil et de cheminement du public, pour améliorer la visibilité du musée au sein du site des Invalides, ainsi qu'à offrir un nouveau parcours de visite permanent dans le réfectoire Vauban et les espaces du corridor de Valenciennes.

Après la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre (Antoine Dufour Architectes), l'année 2022 a été consacrée à l'ensemble des études de

conception de cette première phase du projet, qui doit allier respect des prescriptions patrimoniales indispensables, mixité des usages et des occupants au sein du site et des objectifs fonctionnels pour le musée et ses visiteurs.

Le dossier de consultation des entreprises est prévu pour le début de l'année 2023.

En parallèle de la conduite des études de conception de la première phase, le musée de l'Armée et l'Oppic ont repris la mission de programmation de la seconde phase de l'opération, en tenant compte des modifications de périmètre d'espaces disponibles au sein des Invalides.



MAÎTRE D'OUVRAGE

Établissement public du musée national de la Marine

MAÎTRE D'OUVRAGE MANDATAIRE

OPPIC

MAÎTRISES D'ŒUVRE

- Rénovation architecturale : h2o/Snøhetta
- Travaux monuments historiques induits : Pierre Bortolussi, architecte en chef des monuments historiques
- Scénographie du parcours semi-permanent : Casson Mann
- Signalétique générale et spécifique bâtiment : Contours Soft Design

MONTANT TOTAL

69,5 M€ TDC

L'implantation parisienne du musée national de la Marine s'est faite en 1939, dans une partie de l'aile de Passy du palais de Chaillot, sur 9 000 m² environ. Cette emprise n'a fait l'objet d'aucune rénovation d'ensemble et le musée était confronté depuis de nombreuses années au vieillissement de sa muséographie, à d'importants dysfonctionnements et problèmes de conformité, et à des manques au regard des services et du confort attendus désormais par les visiteurs.

Au printemps 2017, le musée a fermé ses portes pour engager une rénovation qui a vocation à faire de lui le musée maritime français de référence.

Ses espaces sont en cours de remise aux normes et de restructuration pour une meilleure organisation des surfaces dédiées aux différentes fonctions, muséales et annexes.

L'OPÉRATION EN 2022

Concernant la rénovation du bâtiment, l'année 2022 est une pleine année de travaux.

Alors que le second œuvre est en cours d'achèvement dans les espaces du parcours d'exposition semi-permanent, les premiers espaces (galerie Nautilus du rez-de-jardin) ont été mis à disposition des lots de scénographie. Les locaux techniques équipés sont en phase d'essai et les espaces de logistique sont achevés.

Les travaux de second œuvre se poursuivent également dans les espaces d'accueil du public, en pavillon de tête et en galerie Carlu, ainsi que dans le foyer et l'auditorium.

L'aménagement des salles d'expositions temporaires a quant à lui été réalisé.

Enfin, l'aménagement des bureaux, en pavillon d'About s'est achevé en fin d'année, permettant la réintégration du personnel du musée fin janvier 2023.

L'achèvement des travaux bâtimentaires principaux est prévu pour fin février 2023.

Parallèlement, les travaux de scénographie des espaces semi-permanents, à savoir l'installation des socles métalliques de répartition des vitrines et des structures métalliques primaires



des grands éléments, sont en cours de mise en œuvre. L'achèvement de ces travaux est prévu pour le printemps 2023.

Les travaux de **soclage et de production multimédia** sont également en cours depuis le début de l'année et les lots de travaux de signalétique ont été notifiés en octobre 2022.

La marche à blanc et l'installation des collections par le musée sont programmées sur le printemps et l'été 2023, en vue d'une ouverture au public à l'automne 2023.

CENTRE NATIONAL D'ART ET DE CULTURE GEORGES POMPIDOU (CNAC-GP) CHENILLE ET SCHÉMA DIRECTEUR TECHNIQUE

PARIS



MAÎTRE D'OUVRAGE

Centre national d'art et de culture
Georges Pompidou

MAÎTRE D'OUVRAGE MANDATAIRE

OPPIC

MAÎTRISES D'ŒUVRE CHENILLE

- Egis (maître d'œuvre d'exécution)
- Renzo Piano Building Workshop (architecte)

MAÎTRE D'ŒUVRE SCHÉMA DIRECTEUR TECHNIQUE

AIA Ingénierie

MONTANT TOTAL

- Chenille : 22,10 M€ TDC
- Schéma directeur technique, études : 21,30 M€ TDC

Le Centre national d'art et de culture Georges Pompidou (CNAC-GP), ouvert au public en 1977, a fait l'objet de campagnes de travaux de rénovation, notamment s'agissant de son aménagement intérieur, durant les années 1998 et 1999. Même si des opérations de maintenance préventive et curative sont régulièrement menées par le CNAC-GP, plusieurs opérations de rénovation lourde du site doivent désormais être réalisées dans les prochaines années afin de garantir son exploitation 40 ans après sa mise en service.

Un schéma directeur technique complet, de mise en sécurité, mise en accessibilité, fiabilisation des installations techniques et optimisation énergétique, a été élaboré fin 2015 et validé dans son périmètre début 2021.

Parallèlement, la chenille, équipement emblématique et principale circulation verticale du centre Pompidou, a été remplacée, ainsi que son enveloppe vitrée afin d'y améliorer le confort thermique.

LES OPÉRATIONS EN 2022

Des travaux de finalisation de l'opération « chenille » ont été menés durant toute l'année 2022. Les dispositifs de nettoyage des éléments vitrés, côté piazza, ont été remplacés et le triplex d'ascenseurs, installé au préalable de cette opération pour permettre l'acheminement du public jusqu'aux zones muséales, a pu être déposé.

Concernant le **schéma directeur technique**, la phase d'études d'avant-projet sommaire (APS) a été validée en janvier 2022. La campagne de diagnostics du bâti s'est poursuivie afin de pouvoir disposer d'éléments

exhaustifs, notamment sur les thèmes de l'amiante, du plomb ou de la structure, et ainsi de fiabiliser et préciser le périmètre des travaux. Sur la base de ces éléments, la maîtrise d'œuvre a remis le dossier d'avant-projet détaillé (APD) en juin 2022. Ce document a permis d'affiner le chiffrage des travaux, mais aussi les objectifs de performance énergétique attendus et l'adéquation des propositions avec l'esprit de la conception initiale.

Un complément à l'APD a été remis fin octobre 2022.

Les conditions de validation de la phase APD ont été réunies en fin d'année.



PORT-ROYAL DES CHAMPS PHASE 2

MAGNY-LES-HAMEAUX



MAÎTRE D'OUVRAGE

OPPIC

MAÎTRISES D'ŒUVRE

- Travaux monuments historiques : Pierre Bortolussi, architecte en chef des monuments historiques
- Travaux muséographiques : Designers Unit, scénographe

MONTANT TOTAL

4,80 M€ TDC

L'abbaye cistercienne de Port-Royal est devenue au XVII^e le lieu de la pensée janséniste.

Aujourd'hui, seules subsistent des ruines (site bas) et la ferme des Granges installée sur le plateau (site haut), formant désormais un ensemble cohérent. Le site bas a notamment été largement réhabilité au début des années 2010.

Afin de redéfinir le musée de Port-Royal des Champs, un programme d'études et de travaux a été élaboré en 2014. Celui-ci porte sur l'aménagement et la réhabilitation du logis nord, du logis des solitaires et des petites écoles du site haut. Il associe les compétences de l'architecte en chef des monuments historiques à celles d'un scénographe.

Cette opération a été décomposée en deux phases :

- une première phase qui a été réceptionnée en 2018 ;
- une seconde phase qui porte sur le logis nord, le logis des solitaires et sur les petites écoles et qui concerne les réserves, les futures salles de musée au rez-de-chaussée et aux étages. Elle se décompose en deux parties :
 - à l'entrée du site, le réaménagement de l'accueil actuel en réserves permettra d'accueillir les œuvres pendant la durée des travaux du musée ;
 - le réaménagement des petites écoles, avec la création d'un élévateur pour les personnes à mobilité réduite dans le château neuf, l'aménagement de l'ancienne chapelle en salle d'exposition temporaire et l'aménagement muséographique du logis nord, du logis des solitaires et des petites écoles.

L'OPÉRATION EN 2022

La première consultation de travaux de la seconde phase a dû être déclarée sans suite en septembre 2021, faute de concurrence pour une grande partie des lots.

Après une modification de l'allotissement, pour tenter de répondre à ce contexte, la consultation a de nouveau été lancée en octobre 2022, dans la perspective d'un démarrage des travaux au deuxième trimestre 2023, pour une durée de 2 ans environ.





MAÎTRE D'OUVRAGE

Établissement public du palais de la Porte Dorée (EPPPD)

MAÎTRE D'OUVRAGE MANDATAIRE

OPPIC

MAÎTRE D'ŒUVRE

Pierre-Jean Trabon, architecte en chef des monuments historiques

MONTANT TOTAL

1,315 M€ TDC

L'Établissement public du palais de la Porte Dorée (EPPPD) est chargé de développer les projets scientifiques et culturels de l'aquarium et du musée national de l'histoire de l'immigration, et de mettre en valeur l'ensemble patrimonial du palais de la Porte Dorée.

L'OPÉRATION EN 2022

En 2021, l'architecte en chef des monuments historiques, Pierre-Jean Trabon, présentait les résultats de l'audit patrimonial du monument. Cette étude a permis de présenter, en mai 2022, un **plan pluriannuel d'investissement (PPI)** pour l'ensemble du bâtiment qui recueille l'accord de l'EPPPD, dont la légitimité a été approuvée par ses différentes tutelles.

Une première convention d'études entre l'Oppic et l'EPPPD, mise en œuvre fin 2022, permettra de lancer les études de conception de trois premières opérations de ce schéma dès 2023. Elles concerneront :

- la mise aux normes des espaces de travail de l'aquarium et des équipements techniques ;
- la restauration et la remise en état des couvertures du palais, des pyramides est et centrale et du péristyle ;
- la mise en sécurité de l'escalier nord par démolition-reconstruction.



Annoncé le 18 septembre 2018, lors de la cérémonie d'hommage national aux victimes du terrorisme, le projet de musée-mémorial a une triple vocation : lieu de mémoire et de recueillement, musée d'histoire et de société, espace de recherche, de transmission et d'éducation.

En mai 2021, l'implantation du musée-mémorial a été retenue. Il doit prendre place dans l'ancienne École de Plein Air, ouverte en 1935 et conçue par les architectes Beaudouin et Lods. Ce site de quelque 5 000 m², classé monument historique en 2002, est bâti sur un parc d'environ 1,6 hectare.

L'OPÉRATION EN 2022

Une convention d'études préalables a été signée en septembre 2021 entre le Groupement d'Intérêt Public en charge de la mission de préfiguration du musée-mémorial et l'Oppic afin de réaliser les diagnostics et audits nécessaires aux études de programmation et de faisabilité du projet sur le site de Suresnes.

En 2022, l'Oppic a donc réalisé et livré :

- en mars : une étude de préprogrammation et de faisabilité incluant une première approche économique et s'appuyant sur un audit technique et environnemental, une étude de sécurité et sûreté publique, ainsi qu'une étude d'évaluation réalisée par l'architecte en chef des monuments historiques territorialement compétent à l'époque, Paul Barnoud ;
- en octobre : une étude de diagnostic de l'architecte en chef des monuments historiques nouvellement nommé, François Jeanneau, ainsi que des diagnostics techniques complémentaires (sondages structurels, géotechniques, réseaux) et une contre-expertise économique.

Le programme, incluant un volet fonctionnel, patrimonial et environnemental, sera finalisé début 2023, une fois la gouvernance du projet mise en place.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Ministère de la Culture / GIP Musée-mémorial du terrorisme

MAÎTRE D'OUVRAGE MANDATAIRE

OPPIC

MONTANT TOTAL

0,46 M€ TTC

Dans le prolongement d'une idée chère à Georges Wolinski, le Président de la République a annoncé, le 11 janvier 2020, sa volonté de créer une Maison européenne du dessin de presse. Depuis lors, le ministère de la Culture a conduit une réflexion visant à en préciser l'objet, l'organisation, la localisation et à identifier les partenariats possibles. Le Président de la République a confirmé lors de ses vœux à la presse, en janvier 2022, le choix d'un site parisien pour cette maison du dessin de presse.

L'OPÉRATION EN 2022

La réflexion initiée en 2021 s'est poursuivie au titre des études préalables que l'Oppic effectue pour le compte de la Direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC), en appui de la mission de préfiguration confiée par le ministère de la Culture à Philippe Barbat et sur la base du site retenu.

À partir de juillet 2022, l'Oppic a initié les diagnostics nécessaires aux études de faisabilité et de préprogrammation afin d'esquisser, début 2023, l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération ainsi que son planning possible de réalisation. Les études de programmation seront conduites au 1^{er} semestre 2023.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Ministère de la Culture / DGMIC

MAÎTRE D'OUVRAGE MANDATAIRE

OPPIC

MONTANT TOTAL DES ÉTUDES PRÉALABLES

0,18 M€ TDC



CHÂTEAUX,
DOMAINES ET
MANUFACTURES



MAÎTRE D'OUVRAGE

OPPIC

MAÎTRE D'ŒUVRE

Régis Martin, architecte en chef
des monuments historiques

MONTANT TOTAL

- Façades : 13,1 M€ TDC
- Escalier sud-ouest : 2,6 M€ TDC
- Grand bassin : 6,69 M€ TDC



Résidence royale depuis le XII^e siècle, Saint-Germain-en-Laye fut à la fois un séjour de plaisance et un lieu de pouvoir des rois de France. Le château abrite aujourd'hui le musée d'Archéologie nationale.

Le château se caractérise par l'expression monumentale de ses façades en briques et pierres, ordonnancées selon de hautes travées régulières, animées par un jeu de terrasses et de corniches à balustres qui dominent les douves.

Les travaux du site concernent une vaste campagne de restauration des façades qui s'achève. Une première opération concernant l'amélioration du parcours du public est par ailleurs en cours, concernant le réaménagement de l'escalier sud-ouest du château. Enfin, s'agissant du domaine cette fois, un partenariat étroit, entre la ville de Saint-Germain-en-Laye et l'État, a abouti au lancement d'une opération pour la restitution d'un bassin dans la grande perspective du château.

LES OPÉRATIONS EN 2022

Clap de fin pour la **campagne de restauration des façades du château**, commencée en 2014. La dernière des six tranches a été réceptionnée en avril 2022, marquant ainsi la fin de 8 ans de travaux, menés du début à la fin par 13 entreprises en 14 lots.

Quant à l'opération de **réaménagement de l'escalier sud-ouest**, les études de conception interrompues en 2019 ont été reprises en 2020/2021 dans différents scénarios. Le Service des musées de France et le musée d'Archéologie nationale se sont accordés début 2022 sur un périmètre d'opération partiellement revu. Cela marque ainsi la relance de l'opération, avec une reprise de l'avant-projet définitif par l'architecte en chef des monuments historiques. Il s'agit, en modifiant l'escalier et l'ascenseur sud-ouest, datant des années soixante, de rendre accessible à tous les publics les espaces de visite du château et du musée, de créer un accès aux douves et peut-être de mettre en place ultérieurement de nouveaux parcours de visite.

Sur le domaine, le jardin historique conçu par Le Nôtre incluait comme pièce maîtresse un **bassin** aux dimensions monumentales dans la perspective du château. Aujourd'hui, le département des Yvelines, la ville de Saint-Germain-en-Laye et la région Île-de-France accompagnent l'effort d'investissement de l'État pour le domaine en engageant une opération de construction de ce bassin historique.

Son dessin, conçu par l'architecte en chef des monuments historiques, s'inspire des gravures du XVII^e siècle.

Après les fondations réalisées fin 2021, les travaux se sont poursuivis durant toute l'année 2022. Les 4 entreprises de travaux se sont succédé pour poser la charpente métallique, couler la dalle de béton et installer l'équipement de fontainerie. Le calage fin des altimétries d'un ouvrage de 50 m de diamètre nécessite une précision au centimètre afin d'assurer un rendu uniforme du miroir d'eau, dont la livraison est prévue au printemps 2023.





MAÎTRE D'OUVRAGE

Établissement public
du château de Fontainebleau

MAÎTRE D'OUVRAGE MANDATAIRE

OPPIC

MAÎTRISES D'ŒUVRE

Travaux monuments
historiques : Patrick Ponsot,
architecte en chef des
monuments historiques

Centre de conservation muséale
du château de Fontainebleau :
Hugues Fontenas Architectes

MONTANT TOTAL

89,52 M€ TDC dont :

- 48,47 M€ TDC pour la première phase
- 40,45 M€ TDC pour la deuxième phase
- 0,6 M€ TDC pour la préparation de la troisième phase



L'Établissement public du château de Fontainebleau (EPCF) délègue une partie importante de sa maîtrise d'ouvrage à l'Oppic pour piloter les principales opérations de restauration et de rénovation de son schéma directeur. Lancée en 2015, la réalisation complète de ses trois phases devrait nécessiter environ 18 ans.

Le schéma directeur porte en effet sur l'ensemble des composantes du domaine de Fontainebleau : le château et ses dépendances, les collections mais aussi le parc, les jardins et leurs ouvrages hydrauliques. Grâce à une approche globale, le schéma directeur vise à assurer le développement culturel, touristique et économique du domaine, en répondant à deux priorités : d'une part préserver, conserver et mettre en valeur un patrimoine exceptionnel et d'autre part mieux faire connaître le château et faciliter l'accès de tous les publics à la culture.

La première phase du schéma, qui couvrait la période 2015-2020, s'est achevée mi-2021.

La deuxième phase a été lancée en 2020 pour une durée de six ans et elle est aujourd'hui déployée pour moitié.

En lien avec l'Oppic, l'EPCF a par ailleurs commencé en 2022 la préparation de la troisième phase en signant une convention d'études préalables portant sur les études de diagnostics en lien avec le redéploiement du musée Napoléon I^{er} et la poursuite de la revitalisation du quartier Henri IV.

LES OPÉRATIONS DE LA PHASE 2 DU SCHÉMA DIRECTEUR EN 2022

La deuxième phase du schéma directeur englobe neuf nouvelles opérations qui ont été confiées à l'Oppic. Cette phase poursuit l'objectif de pérennité du patrimoine avec des travaux de clos-couvert et de mise en sécurité, mais ouvre également deux objectifs nouveaux, autour des jardins d'une part et des collections d'autre part.

Les premières opérations du schéma directeur sur les jardins, appliquant les conclusions des études historiques et scientifiques ainsi que la formalisation d'un plan de gestion, portent sur la gestion de l'eau du domaine et les principaux ouvrages hydrauliques qui le structurent.

La **création d'un centre de conservation** au sein du bâtiment transitoire du site des Archives nationales de Fontainebleau marque, quant à elle, le démarrage du chantier des réserves pour la rationalisation de la gestion des collections du château.

S'agissant de la mise en sécurité, l'objectif est de lever en 2023 l'avis défavorable d'exploitation du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) qui pèse sur l'EPCF depuis de nombreuses années. L'Oppic a donc lancé en priorité, dès décembre 2021, l'opération du **déploiement de l'alarme sonore** dans le parcours de visite, afin de répondre à cet objectif à l'issue des 15 mois de travaux. Les chantiers de **mise en sécurité des escaliers Noir, Louis XIV,**

Saint-Louis et François I^{er}, ainsi que la **rénovation du Réseau d'incendie armé (RIA)**, qui permettra de parachever à l'issue de la phase 2 la grande majorité des travaux de mise en sécurité, ont démarré en juin 2022 pour trois ans et demi.

L'opération de **désamiantage des galeries techniques** s'est déroulée de janvier à octobre 2022. L'objectif est, dans une logique environnementale inscrite dans la phase 3 du schéma directeur, d'y déployer à terme un réseau de production de froid par géothermie.

Les études de maîtrise d'œuvre de l'opération de **réparation des digues et de l'exutoire du Grand Canal** se sont achevées au premier trimestre 2022. Le chantier a démarré en septembre 2022, à l'issue de la consultation des entreprises. Cette opération est subventionnée par le ministère de la Transition écologique à hauteur de 3,713 M€, au titre du plan de relance.

Les études de diagnostics menées sur l'opération de **restauration de l'aqueduc François I^{er},** rendues au premier trimestre 2022, ont montré la nécessité de réaliser des sondages et des mesures d'eau complémentaires sur sa qualité et son débit. Les études de maîtrise d'œuvre se poursuivront jusqu'au premier semestre 2023, avant de lancer la consultation pour les entreprises de travaux.

Les études de maîtrise d'œuvre pour la **création du centre de conservation muséale du château de Fontainebleau** au sein du bâtiment transitoire du site des Archives nationales, menées par l'architecte Hugues Fontenas, se sont terminées en septembre 2022. La consultation a été menée au dernier trimestre pour un démarrage du chantier prévu mi-2023.

Les études de maîtrise d'œuvre de l'opération de **aménagement d'un accueil relais au sein du vestibule Serlio ont démarré mi-2022,** après constitution d'un groupement de bureaux d'études compétents, en sous-traitance de l'architecte en chef des monuments historiques. Des fouilles archéologiques, prescrites par le Service régional de l'archéologie (SRA), vont commencer début 2023. Les études de maîtrise d'œuvre se poursuivront en 2023, avant la réalisation des travaux prévus en 2024 et 2025.

La préparation de la phase 3 du schéma directeur

Les réflexions sur le redéploiement du musée Napoléon I^{er} ont démarré en 2020 avec la constitution d'un comité technique et scientifique qui a permis à l'EPCF de formaliser en 2022 un programme scientifique et culturel. L'Oppic a démarré, cette année, les premiers diagnostics techniques sur les espaces concernés par ce redéploiement et les études de faisabilité se poursuivront en 2023.



MAÎTRE D'OUVRAGE

Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles (EPV)

MAÎTRE D'OUVRAGE MANDATAIRE

OPPIC

MAÎTRISES D'ŒUVRE (PHASE 2)

- Château d'eau : Frédéric Didier, architecte en chef des monuments historiques, BET Edeis

- Cour de Marbre : Frédéric Didier, architecte en chef des monuments historiques, BET Khephen et Alternet

- Corps Central Nord : Frédéric Didier, architecte en chef des monuments historiques, BET Khephen, Alternet, Oasiiis, Artelia, GNPS, Risk & Co.

MONTANT TOTAL

Phase 2 du schéma directeur : 94,103 M€ TDC, hors travaux de mise en sécurité du corps central nord



L'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles (EPV) a entrepris en 2004 le plus vaste programme de réaménagement et de modernisation du château et de ses dépendances depuis la Restauration. Ceci afin de transmettre le patrimoine aux générations futures et d'améliorer la sécurité, tant des biens que des personnes, l'accueil du public et les conditions de travail des agents.

Pour mener à bien ce vaste schéma directeur, celui-ci a été décomposé en deux phases. La première s'est achevée en 2016, la deuxième est en cours.

Cette deuxième phase du schéma directeur porte sur :

- la mise en sécurité et sûreté, le traitement climatique de la partie sud du corps central du château de Versailles, qui comprend notamment les appartements de la Reine et le salon de la Paix (réceptionné en 2019) ainsi que les appartements donnant sur la cour de marbre (études finalisées en juin 2022) ;
- l'installation de tours aérorefrigérantes dans le château d'eau ainsi que sa restauration, notamment ses façades et la restitution de la couverture façon Mansard (travaux réceptionnés en juin 2022) ;
- la mise en sécurité et le traitement climatique de la moitié nord du corps central du château de Versailles, qui comprend les appartements du Roi, le salon de la Guerre et la galerie des Glaces (en études de conception).



LES OPÉRATIONS EN 2022

La phase 2 du schéma directeur s'est poursuivie avec, en juin, la réception des travaux, longtemps retardés, du **château d'eau** destiné à accueillir les équipements techniques des « groupes froids » du château, et en février avec la mise en service des tours aérorefrigérantes.

Concernant le **corps central nord**, la maîtrise d'œuvre, qui associe les compétences techniques de bureaux d'études spécialisés aux compétences patrimoniales de l'architecte en chef

des monuments historiques, a remis son avant-projet sommaire en juin 2022. Cette opération, vaste dans son emprise et sa complexité, marquera la vie du site pour de nombreuses années. Le second semestre 2022 a été consacré à plusieurs campagnes de diagnostics techniques et de reconnaissance de l'existant pour permettre d'affiner les études de conception.

Dans la continuité de l'opération des Grands appartements sud et en anticipation de l'opération du corps central

nord, il avait été acté la réalisation d'une première phase de travaux de **mise en sécurité des locaux situés sur le côté sud de la Cour de marbre** et reliés aux installations techniques existantes situées sous la terrasse du midi. La consultation des entreprises a été lancée mi-2022. La zone mise en sécurité constitue une zone très complexe dans le parcours de visite avec notamment l'antichambre de l'œil-de-bœuf et le grand couvert. L'opération a été suspendue à la demande de l'EPV en fin d'année.

CHÂTEAU DE COMPIÈGNE



MAÎTRE D'OUVRAGE

OPPIC

MAÎTRISES D'ŒUVRE

- Éric Pallot, architecte en chef des monuments historiques (allée du fleuriste)
- Pierre Bortolussi, architecte en chef des monuments historiques (autres opérations)

MONTANT TOTAL

Environ 50 M€ TDC pour l'ensemble des opérations

Le château de Compiègne, musée national depuis 1927, représente une surface totale de 35 000 m², dont environ 10 000 m² sont visitables. Le château et son parc s'étendent sur un domaine de 40 hectares.

Au sein d'un même palais coexistent trois musées :

- les appartements historiques ;
- le musée du Second Empire et la collection Ferrand ;
- le musée national de la voiture et du tourisme.

Depuis 2011, l'Oppic est chargé :

- des opérations de travaux, au titre des monuments historiques, pour assurer la pérennité du bâtiment et du domaine ;
- des opérations d'aménagement, pour une remise en valeur progressive du palais ;
- d'une opération sur la rénovation du musée national de la voiture et du tourisme faisant l'objet d'études spécifiques.

LES OPÉRATIONS EN 2022

Les travaux relatifs à la restauration de l'allée du fleuriste, avec ses alignements d'arbres courant de l'accès principal du public au parc, le long de la douve et du mur d'escarpe, ont été réalisés au cours de l'année et ont permis la réouverture de l'allée au public fin octobre 2022.

Différentes études de conception au sein du château ont également été poursuivies par l'architecte en chef des monuments historiques afin de préparer une nouvelle vague de travaux.

Elles concernent principalement la restauration de la bibliothèque de l'empereur, dont les travaux débiteront au cours du premier semestre

2023, et la restauration des façades du théâtre Louis Philippe, qui présentent des désordres structurels importants. Ces travaux d'urgence comprennent la reconstruction des galeries extérieures, le remplacement des menuiseries et la reprise de l'étanchéité de la façade, côté jardin des roses.

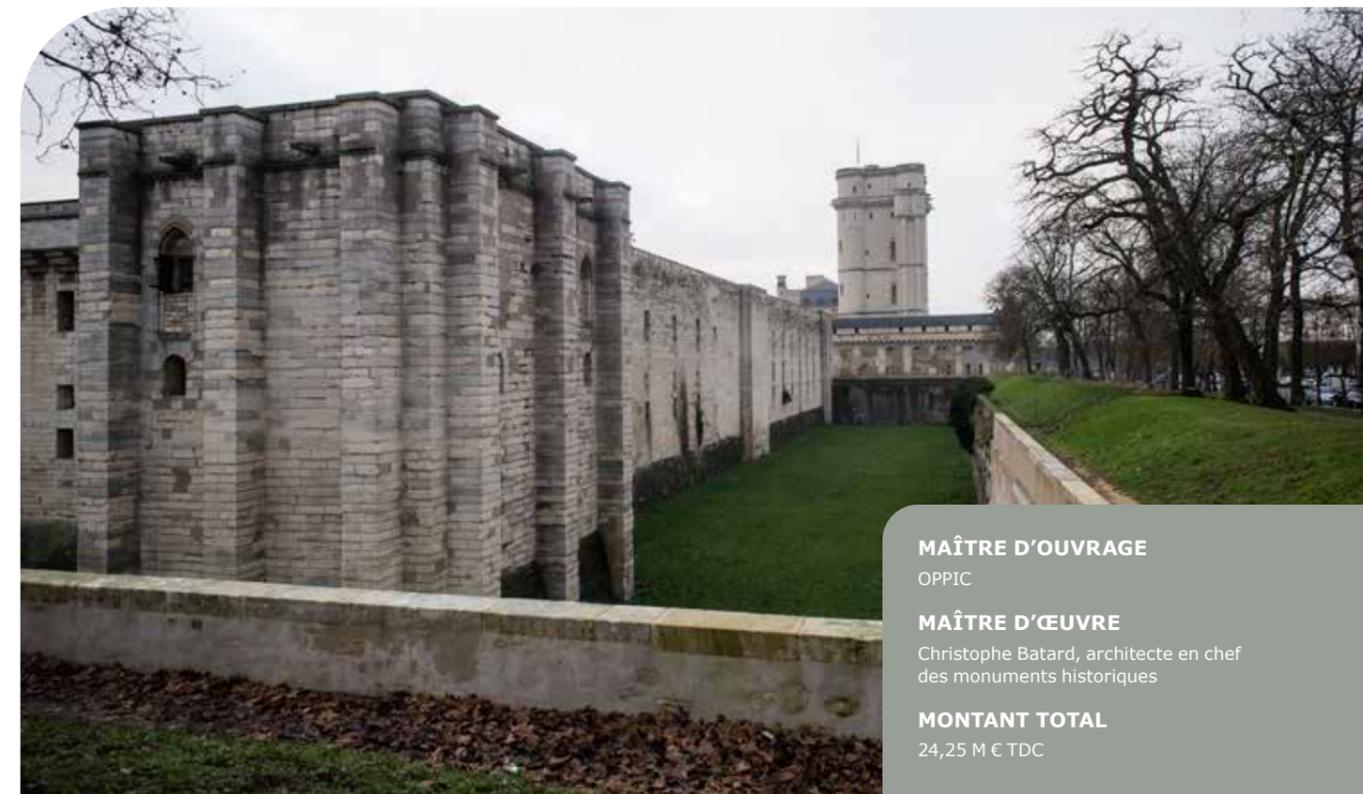
Parallèlement à ces opérations, l'Oppic a été missionné pour conduire des études préalables, puis les études de conception visant à préciser la faisabilité technique et financière de la rénovation du musée national de la voiture et du tourisme dans son emprise actuelle. Les études de conception, réalisées par l'architecte en chef des monuments historiques,



Pierre Bortolussi, ont débuté fin 2022. Cette opération d'ampleur consiste en la restauration des parements, des sols, des façades extérieures, avec adaptation des menuiseries aux contraintes climatiques ainsi que l'amélioration de la circulation et de la présentation des espaces du musée, tant du point de vue muséal que réglementaire. Une attention particulière est portée à la restauration de la cour des cuisines et à sa verrière afin de garantir de meilleures conditions de conservation des œuvres.

L'année 2023 devrait permettre de stabiliser le périmètre et le coût de l'opération au stade de l'avant-projet définitif.

CHÂTEAU DE VINCENNES



MAÎTRE D'OUVRAGE

OPPIC

MAÎTRE D'ŒUVRE

Christophe Batard, architecte en chef des monuments historiques

MONTANT TOTAL

24,25 M € TDC

Bordé d'un côté par la ville et de l'autre par le bois, le château de Vincennes s'impose par sa taille et son élégance minérale.

Résidence royale du XII^e au XVII^e siècle, il s'agit de l'une des dernières forteresses médiévales européennes. Il est le cœur de la monarchie française jusqu'en 1682. Le donjon sert de prison dès le XVI^e siècle et jusqu'au XIX^e siècle : Fouquet, le marquis de Sade ou Mirabeau y sont détenus. Transformée en caserne et en arsenal par Napoléon I^{er}, la forteresse protège Paris lors des invasions du XIX^e siècle.

Restauré après les graves dommages subis au cours de la Seconde Guerre mondiale, le château de Vincennes abrite notamment le Service Historique de la Défense (SHD).

Si les opérations sur le donjon et la Sainte-Chapelle sont conduites par le Centre des monuments nationaux, l'Oppic intervient au titre du protocole Culture-Défense sur les bâtiments relevant du ministère des Armées.

LES OPÉRATIONS EN 2022

Les travaux de restauration des murs de contrescarpes nord du château, côté ville et visibles depuis l'espace public, ont été livrés début 2022.

L'avant-projet détaillé, concernant l'aménagement des abords nord du château, a quant à lui été approuvé par la Direction régionale des affaires culturelles (Drac) d'Île-de-France en novembre 2022. Le projet s'inscrit dans le schéma directeur de mise en valeur des abords du château de Vincennes, validé en commission nationale en 2011.

Cette première phase de déploiement consiste à raser le talus défensif qui masque le flanc nord du château, afin de réaliser des aménagements paysa-

gers contemporains et la mise en place d'éclairage. Ainsi des perspectives seront dégagées et les abords participeront à reconnecter la ville à son château.

En parallèle, l'architecte en chef Christophe Batard a remis, en mai, les études de conception pour la restauration du clos et du couvert du pavillon de la Reine. Un appel d'offres travaux a été publié en juin et l'ensemble des neuf lots a été notifié aux entreprises en novembre. Les travaux ont ainsi pu démarrer, avec pour objectif, une livraison de la première tranche fin 2023 et une mise en travaux de la phase suivante dans la continuité.





MAÎTRE D'OUVRAGE

OPPIC

**MAÎTRE D'ŒUVRE
CHÂTEAU DE BOIS-PRÉAU**

Philippe Maffre, MAW

**MAÎTRE D'ŒUVRE
CHÂTEAU DE MALMAISON**

François Jeanneau, architecte en chef
des monuments historiques

MONTANT TOTAL

15,9 M€ TDC

Acquis en 1799 par Joséphine Bonaparte, Malmaison fut la résidence du Premier consul et de son épouse ainsi que le siège du gouvernement de la France, avec les Tuileries, de 1800 à 1802. Les deux résidences, transformées en musée (la première en 1906, la seconde en 1958), sont consacrées à l'histoire napoléonienne.

Deux opérations ont été confiées à l'Oppic. L'une concerne le réaménagement du rez-de-chaussée du château de Bois-Préau, en vue de le rouvrir au public pour des expositions temporaires. L'autre vise à restaurer le clos-couvert du château de Malmaison, notamment les façades avec leurs sculptures, les toitures et les menuiseries, afin d'en assurer la pérennité et d'en améliorer les performances énergétiques.

L'OPÉRATION EN 2022

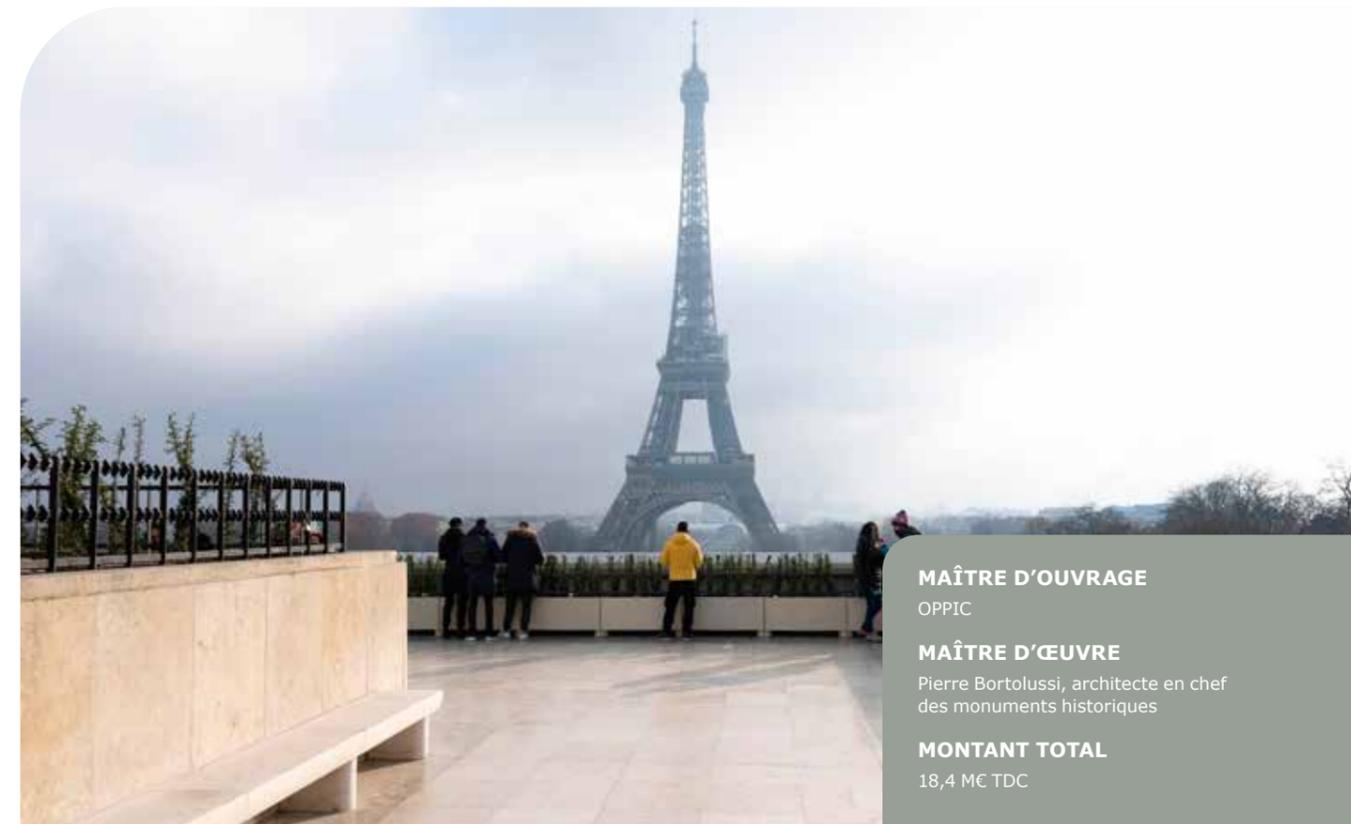
Concernant le site du château de Bois-Préau, les travaux démarrés en avril 2021, sous la maîtrise d'œuvre d'un groupement conduit par l'architecte Philippe Maffre, ont été réceptionnés en avril 2022.

Ainsi, après plus de 25 ans de fermeture et au bout d'un an de travaux, l'exposition « Eugène de Beauharnais, un prince européen » a ouvert le 9 octobre 2022 au **château de Bois-Préau**.

L'opération de **restauration du clos et couvert du château de Malmaison**, suspendue en 2017 pour des raisons de soutenabilité budgétaire, a bénéficié de nouvelles possibilités de financement. Destinée à traiter les façades, les toitures et les menuiseries du château, cette opération doit être une

opportunité pour améliorer la performance énergétique de ce monument historique.

François Jeanneau, nommé en début d'année 2022, architecte en chef des monuments historiques territorialement compétent, a repris le dossier au stade des études de projet, mené par son prédécesseur, Paul Barnoud. Le chantier, qui a démarré en septembre 2022, se déroulera en trois tranches durant trois ans et demi.



MAÎTRE D'OUVRAGE

OPPIC

MAÎTRE D'ŒUVRE

Pierre Bortolussi, architecte en chef
des monuments historiques

MONTANT TOTAL

18,4 M€ TDC

Le palais de Chaillot a été réalisé pour l'Exposition universelle de 1937, conçu par les architectes Carlu, Boileau et Azéma, sur les structures conservées du palais du Trocadéro, construit pour l'Exposition universelle de 1878 par l'architecte Davioud. Les espaces du palais de Chaillot, dont le ministère de la Culture a la charge, sont partagés entre différents occupants : le musée de l'Homme, le musée national de la Marine, le théâtre national de Chaillot et la Cité de l'Architecture et du Patrimoine. L'Oppic assure la maîtrise d'ouvrage de différents projets sur ce site.

LES OPÉRATIONS EN 2022

Les éléments de **corniches en couronnement des façades du palais de Chaillot** en béton moulé, maintenues par des agrafes en fer, présentent des problèmes de stabilité. Compte tenu des dégradations, une campagne de restauration a été lancée dès 2017, avec un phasage d'exécution des travaux en six tranches.

La dernière tranche des travaux portera sur le pavillon d'About de l'aile Passy et devrait commencer en janvier, à l'issue des travaux de rénovation du musée national de la Marine, et se poursuivre jusqu'en septembre 2023.

L'état général du clos et couvert est également préoccupant. À la suite d'un nouveau diagnostic, mené par l'architecte en chef des monuments historiques en 2021, il apparaît que certaines altérations des bétons en corniches des pavillons de tête et des bas-reliefs des deux ailes du palais doivent être traitées, afin d'éviter toute chute. Avec l'approche des Jeux olympiques, et après avoir défini les interventions les plus urgentes, une opération de **mise en sécurité des corniches des pavillons de tête et des bas-reliefs des deux ailes du palais de Chaillot** doit être menée.



Les études de conception de ces réparations ont été lancées à l'été 2022, afin d'ouvrir la consultation des entreprises au début de l'année 2023.

Victime d'une fréquentation hors normes, le **parvis bas du palais de Chaillot** était également vétuste : les pierres de parements sont cassées et l'étanchéité fuyarde. Décomposée en deux phases, l'opération de rénovation de l'étanchéité était rendue complexe, à la fois par sa situation et sa fréquentation, mais également par la présence importante d'amiante.

Les travaux de restauration du parvis bas, débutés en janvier 2021, se sont terminés en novembre 2022. Le site a ainsi été entièrement traité, du désamiantage à la pose d'un revêtement en pierre neuf.

Par ailleurs, cette reprise du parvis a également permis de proposer des solutions pérennes pour améliorer la sécurisation des parapets, objets d'accidents réguliers : des jardinières ont été installées le long de la terrasse d'appui et toutes les couvertines des parapets rehaussées par un chaperon escarpé. Ces travaux complémentaires ont été intégrés dans les délais et budgets initiaux.

CHÂTEAU D'ÉCOUEN, MUSÉE NATIONAL DE LA RENAISSANCE



Le château d'Écouen a été édifié entre 1538 et 1555. Son plan forme un quadrilatère, composé de quatre ailes orientées selon les points cardinaux. Elles entourent une cour et sont cantonnées de quatre pavillons carrés. Avec son domaine attenant, il est classé en totalité depuis 2007. Depuis la création du musée national de la Renaissance en 1977, le château d'Écouen a fait l'objet d'importants travaux, notamment de clos et couvert.

LES OPÉRATIONS EN 2022

Les travaux de l'opération de la **maison du jardinier** consistant dans la restauration du clos-couvert et du mur d'enceinte ont démarré le 2 mai 2022 avec une réception des travaux prévue début 2023.

L'opération de **restauration des façades sur cour** consiste à pérenniser le clos-couvert, côté cour, avec la restitution des lucarnes dans leur état d'origine, avant transformation au XIX^e siècle. Les études ont démarré en janvier 2022 et en juin les travaux de restauration du porche ont été ajoutés au programme. La phase d'études de l'ensemble du nouveau programme s'est terminée par la remise du dossier de consultation des entreprises (DCE) en décembre avec un appel d'offres début 2023. Les travaux devraient débuter en juillet 2023 pour une durée de 3 ans et demi.

Le musée souhaite enfin aménager la **maison forestière**, située à l'entrée du domaine, pour y accueillir de nouveaux espaces pédagogiques et améliorer les espaces destinés au personnel. Les diagnostics sont en cours.

MAÎTRE D'OUVRAGE

OPPIC

MAÎTRE D'ŒUVRE

Régis Martin, architecte en chef des monuments historiques

MONTANT TOTAL

12,744 M€ TDC

CITÉ DE LA CÉRAMIQUE

SÈVRES



La manufacture nationale de céramique, fondée en 1740 à Vincennes puis déplacée à Sèvres en 1756, continue de produire des objets d'art en porcelaine grâce à des techniques manuelles perpétuées depuis le XVIII^e siècle. Le musée national de la céramique a été réalisé en 1824. Le site fut classé au titre des monuments historiques en 1942. L'établissement public « Sèvres - Cité de la céramique » a été créé le 1^{er} janvier 2010 par la fusion de la manufacture nationale de Sèvres et du musée national de la céramique.

Une campagne de restauration immobilière des nombreux bâtiments du site a été menée depuis plusieurs années. Elle concerne essentiellement des travaux de clos et couvert, pour la pérennité des bâtiments, mais s'associe également à une réflexion sur les usages du site. La question de la conservation des moules est désormais centrale.

LES OPÉRATIONS EN 2022

Afin de répondre à la question prégnante sur la conservation des moules de la collection du Magot, stockés dans de mauvaises conditions au sein de bâtiments patrimoniaux, des études de programmation architecturales ont repris en 2022 pour la construction d'un nouveau bâtiment de réserve. Cette construction devra chercher à s'inscrire dans le site protégé qui l'entoure.

Les études de conservation préventive ont abouti mi-2022 à la définition du périmètre des collections à intégrer (collections de moules et une partie des collections patrimoniales du musée et de la manufacture) et des conditions climatiques appropriées. Le préprogramme a été remis mi-décembre.

Sur la base du choix d'un scénario à l'échéance du premier trimestre 2023, la rédaction du programme technique détaillé, intégrant un volet environnemental, pourra débuter au deuxième trimestre afin de pouvoir lancer un concours d'architecture.

La restauration des deux bâtiments historiques dits « du Magot » pourrait être lancée concomitamment, en fonction des ressources budgétaires mobilisables.

MAÎTRE D'OUVRAGE

OPPIC

MONTANT TOTAL

0,25 M€ TDC

MANUFACTURE DES GOBELINS, MOBILIER NATIONAL

PARIS



Réunis sur un même site depuis 1937, le Mobilier national et la Manufacture des Gobelins ont au cours des siècles fourni mobiliers, objets d'arts et tapisseries aux institutions de l'État. Le patrimoine bâti de la Manufacture et du Mobilier national constitue un ensemble exceptionnel. Les façades et les toitures du bâtiment Perret ont été classées au titre des monuments historiques le 20 décembre 1965, et l'ensemble bénéficie également du label architecture remarquable.

Un schéma directeur immobilier, à l'échelle du site, est en cours de déploiement, proposant préservation patrimoniale, mise aux normes sanitaires et techniques, rationalisation fonctionnelle, modernisation et développement du site. Parallèlement, une campagne de travaux de réfection des façades intérieures du bâtiment Perret a été menée depuis 2017 et réceptionnée en 2021.

LES OPÉRATIONS EN 2022

Sur l'année 2022 a été lancée l'**opération de restauration et de renforcement du mur de soutènement, situé sur une parcelle mitoyenne dite de « la parcelle aux lapins »**. À la suite du diagnostic géotechnique réalisé à l'été 2021, les études de conception ont été confiées à Riccardo Giordano, architecte en chef des monuments historiques.

Sur la base du scénario retenu par le Mobilier national et par la direction générale de la création artistique du ministère de la Culture en 2020, le schéma directeur immobilier, proposant les grandes lignes de planification des travaux à moyen et long terme, a été remis au Mobilier national en novembre 2022. Divisé en trois phases de travaux, le **schéma directeur immobilier** vise à sécuriser et remettre le site aux normes, notamment pour les activités les plus dangereuses, sauvegarder ses bâtiments, améliorer l'adéquation fonctionnelle des lieux avec leurs usages et rendre possible la modernisation et le développement du site parisien.

Des études de faisabilité, accompagnées de diagnostics techniques et sondages, ont été menées en 2022 et se poursuivront sur les premiers mois de 2023 pour affiner les principes fonctionnels. Ceux-ci permettront de fiabiliser le budget ainsi que le calendrier de la première phase du schéma. L'objectif est de présenter l'ensemble des phases et le lancement de la première d'entre elles en commission ministérielle des projets immobiliers en 2023. Le nouvel architecte en chef des monuments historiques du site aura alors la charge de réaliser une mission de diagnostic architectural de la première phase du schéma directeur.

MAÎTRE D'OUVRAGE

OPPIC

MAÎTRE D'ŒUVRE

Riccardo Giordano, architecte en chef des monuments historiques

MONTANT TOTAL

1,69 M€ TDC

MANUFACTURE DE BEAUVAIS

BEAUVAIS



Le bâtiment principal de la manufacture de Beauvais, construit au XVII^e siècle, a connu une campagne de rénovation en 1987.

Depuis, les verrières en toiture, comportant des vitrages en polycarbonate peu pérennes, se sont dans leur globalité dégradées (serrurerie et vitrages).

En parallèle, le système de chauffage au gaz, constitué de résistances chauffantes fixées au plafond, diffusait une chaleur peu homogène et particulièrement éprouvante pour les agents.

La faible étanchéité générale du bâtiment induit par ailleurs une déperdition importante d'énergie.

Le ministère de la Culture a donc engagé une opération de mise à niveau du clos et du couvert ainsi que le remplacement général du système de chauffage.

L'OPÉRATION EN 2022

Tout au long de l'année, les travaux se sont déroulés conformément au planning prévisionnel. Ainsi, l'ensemble des ateliers a pu être livré au premier trimestre. Les espaces situés dans le hall et la mezzanine ont quant à eux été livrés pendant l'été. Des embellissements complémentaires, comprenant une remise en peinture globale des élévations et le nettoyage des parements en pierre, ont été réalisés dans le hall central. La manufacture de Beauvais a pu accueillir les visiteurs dans ses espaces rénovés lors des journées du patrimoine, les 17 et 18 septembre 2022.

MAÎTRE D'OUVRAGE

OPPIC

MAÎTRISES D'ŒUVRE

- Siretec Ingénierie (mandataire)
- Lusso et Laurent, architectes

MONTANT TOTAL

2,13 M€ TDC



BIBLIOTHÈQUES



MAÎTRE D'OUVRAGE

Ministère de la Culture

**MAÎTRE D'OUVRAGE
MANDATAIRE**

OPPIC

MAÎTRISES D'ŒUVRE

- Travaux principaux bâtiment :
Atelier Bruno Gaudin, architecte
- Travaux espaces classés - Phase 2 :
Michel Trubert, architecte en chef
des monuments historiques
- Travaux muséographiques :
Guicciardini et Magni Architeti

MONTANT TOTAL

Phases 1 et 2 confondues :
260,2 M€ TDC



De nombreux espaces étant devenus vacants après le transfert des collections d'imprimés et de périodiques sur le site François Mitterrand en 1998, la Bibliothèque nationale de France (BnF) a souhaité procéder au redéploiement des départements spécialisés et des services demeurant sur le site Richelieu.

Le début de la collaboration entre l'Oppic et la BnF remonte à 1997. En 2006, l'Oppic est mandaté, par le ministère de la Culture, pour la conduite complexe du projet de rénovation du quadrilatère Richelieu, du fait de son expertise pour les opérations s'effectuant en milieu sensible et souvent dans des lieux patrimoniaux remarquables.

Grâce à cette modernisation des bâtiments et à cette mise aux normes générale, la BnF peut assurer la sécurité des personnes et proposer des conditions de conservation des collections patrimoniales améliorées.

Cette opération constitue également un projet scientifique et culturel ambitieux. Une gamme de services rénovée et élargie, intégrant les derniers développements technologiques, est ainsi proposée aux publics. Ainsi la salle Ovale, réaménagée, constitue la première salle de lecture en accès libre de la BnF, participant ainsi au rayonnement de l'institution et au renouvellement des publics.

L'opération visait également à restaurer les parties patrimoniales emblématiques du lieu, à donner à voir et à mieux comprendre le monument lui-même et à améliorer son insertion urbaine en l'ouvrant davantage sur son environnement. Elle permet enfin de renforcer l'offre culturelle de la BnF avec l'ouverture d'un musée présentant, au sein du quadrilatère, les chefs-d'œuvre des collections de l'institution. Le 1 % artistique de ce vaste chantier se traduit enfin par la création d'un jardin contemporain.

L'opération de restructuration était décomposée en deux phases opérationnelles successives, les services aux lecteurs continuant à fonctionner sur la moitié du site non touchée par les travaux.

La première phase de l'opération a été inaugurée par le Président de la République le 11 janvier 2017.

La deuxième phase de l'opération, concernant la partie est du quadrilatère, s'est achevée en septembre 2022 et a été inaugurée par la Première ministre le 13 septembre 2022. Le projet de rénovation a été honoré de deux prix. Le 16 septembre, les architectes ont reçu le « Prix d'architectures », et le 29 novembre le « Prix du Geste d'Or et Care d'Or », dans la catégorie restructuration et rénovation.

L'OPÉRATION EN 2022

Après la fin des travaux bâtimentaires, une réception partielle du bâtiment principal, dit bâtiment A, le 1^{er} décembre 2021, a permis à la BnF de débuter le transfert des collections et l'emménagement des premiers agents fin 2021.

Quant aux travaux sur les bâtiments E et C, ils ont pu être réceptionnés entre février et mai 2022, permettant ainsi une mise à disposition progressive des espaces conforme au calendrier de transfert des collections et des agents.

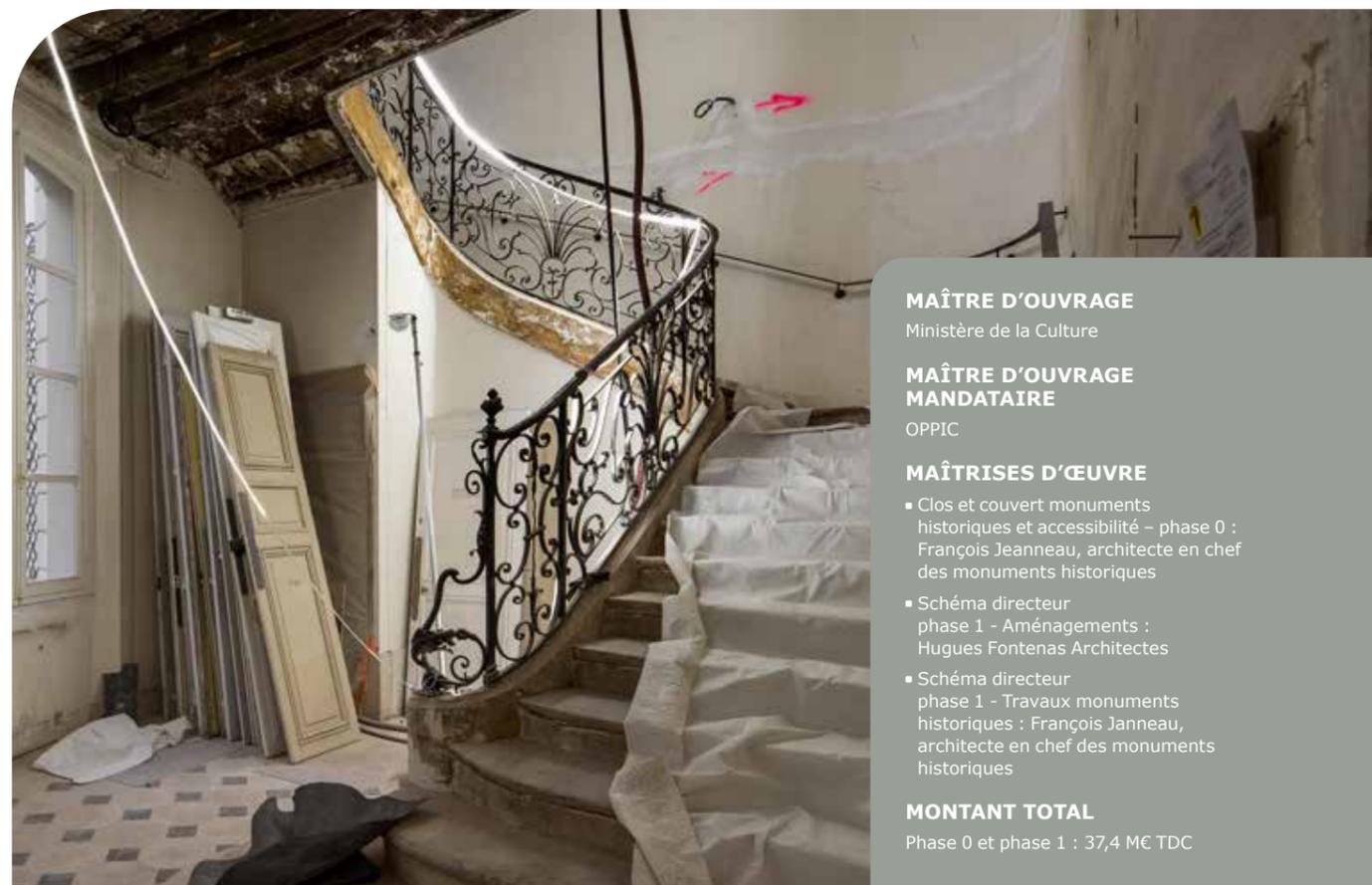
Les travaux de parachèvement et de levée des réserves majeures se sont poursuivis jusqu'à la fin de l'été 2022. La commission de sécurité, qui s'est tenue les 8 et 9 septembre 2022, a émis un avis favorable à l'ouverture de l'établissement au public.

Enfin, en parallèle, se sont achevés les travaux de la dernière des trois œuvres réalisées sur le site dans le cadre du 1 % artistique : une création paysagère dans la cour Vivienne conçue par le groupement Gilles Clément, Antoine Quenardel et Mirabelle Croizier. Les derniers travaux de plantation et de confortement des végétaux ont été engagés en novembre 2022, période propice à ces actions.

Après l'inauguration du site par la Première ministre, le 13 septembre 2022, le public a pu redécouvrir cet établissement à l'occasion des journées européennes du patrimoine, les 17 et 18 septembre 2022.



RÉSERVES
DE COLLECTIONS
ET ARCHIVES



MAÎTRE D'OUVRAGE

Ministère de la Culture

MAÎTRE D'OUVRAGE MANDATAIRE

OPPIC

MAÎTRISES D'ŒUVRE

- Clos et couvert monuments historiques et accessibilité – phase 0 : François Jeanneau, architecte en chef des monuments historiques
- Schéma directeur phase 1 - Aménagements : Hugues Fontenas Architectes
- Schéma directeur phase 1 - Travaux monuments historiques : François Janneau, architecte en chef des monuments historiques

MONTANT TOTAL

Phase 0 et phase 1 : 37,4 M€ TDC

Le ministère de la Culture a décidé de mener un schéma directeur immobilier global sur le site du quadrilatère des Archives nationales de Paris. Son premier volet comprend des travaux prioritaires, notamment de clos et couvert et de mise en accessibilité des espaces extérieurs, concomitants à l'engagement des travaux nécessaires à l'installation des services du ministère au sein du quadrilatère, dans le cadre du projet dénommé Camus. La première phase du schéma directeur du site concerne également la réhabilitation de deux ensembles de bâtiments, abritant des magasins pour les Archives nationales.

L'OPÉRATION EN 2022

Les travaux de clos et couvert de la majorité des hôtels particuliers du site ont été livrés en juin 2021. La suite du programme concerne la mise en accessibilité des cheminements extérieurs du site aux personnes à mobilité réduite, la mise en conformité des voies pompiers, la remise en état des réseaux d'assainissement et des pelouses, ainsi que la mise aux normes des éclairages extérieurs. Ils sont confiés à François Jeanneau, architecte en chef des monuments historiques. La remise des études de projet en novembre 2022 permet d'engager des travaux à l'été 2023.

La phase suivante des travaux du schéma directeur des Archives nationales porte sur :

- la restructuration des bâtiments Boisgelin ouest et Quatre Fils, d'une

part, destinés à la collecte du Département du Minutier central des notaires de Paris, et les magasins d'archives des bâtiments Guerre et Affaires étrangères d'autre part ;

- la réouverture de la ruelle de la Roche qui traverse le site, en recréant un porche, afin d'ouvrir le quadrilatère sur le quartier ;
- la restauration des façades et toitures classées des bâtiments Guerre et Affaires étrangères. Ce volet est confié à l'architecte en chef des monuments historiques.

Les études de projet du réaménagement intérieur et de modernisation des magasins d'archives, menées par Hugues Fontenas, démarrent en novembre 2022. La consultation de travaux est prévue à l'été 2023.



MAÎTRE D'OUVRAGE

Ministère de la Culture

MAÎTRE D'OUVRAGE MANDATAIRE

OPPIC

MAÎTRISES D'ŒUVRE

- Restaurant administratif : Nomade, BET CAIRN
- Extension : l'AUC (architecte mandataire), Franck Bouté, Arcadis ESG, BMF, Studio Mathieu Lucas, EVP Ingénierie, CASSO & associés et Atelier JUNO

MONTANT TOTAL

- Restaurant administratif : 3,5 M€ TDC
- Extension : 96 M€ TDC

Le bâtiment actuel des Archives nationales (AN) de Pierrefitte-sur-Seine présente une capacité totale de 380 km linéaires, soit 220 magasins de 200 m². Le programme prévoyait la saturation de l'ensemble du bâtiment 30 ans après sa mise en service en 2012. L'arrivée à Pierrefitte-sur-Seine des archives du site de Fontainebleau, contraint à la fermeture, va anticiper l'arrivée des collections et saturer le site à l'horizon 2027. Dans cette mesure, il a été décidé d'accélérer la construction de l'extension du site de Pierrefitte-sur-Seine afin d'y accueillir les nouveaux fonds.

Par ailleurs, afin d'améliorer les conditions de travail, un restaurant administratif est créé sur le site.

LES OPÉRATIONS EN 2022

L'année 2022 a été dédiée à l'organisation du concours de maîtrise d'œuvre de l'extension du bâtiment principal de Massimiliano Fuksas ainsi qu'au lancement de l'ensemble des procédures administratives nécessaires au projet. Le jury de sélection des candidatures s'est tenu en janvier : Max Dudler, Zig Zag Architecture, D3 Architectes et l'AUC ont été sélectionnés parmi les 99 candidatures reçues. Au mois de juin, le jury associant ministère de la Culture, élus et maîtres d'œuvre a proposé de désigner lauréat le projet de l'équipe de l'AUC. Le groupement de maîtrise d'œuvre commence ses études dès la fin de l'année, l'objectif étant de déposer le permis de construire au deuxième semestre 2023.

En parallèle, l'Oppic a porté la régularisation de la réglementation des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) pour le bâtiment existant. Un porté à connaissance sera réalisé pour l'extension afin

d'instruire les dérogations à la réglementation ICPE identiques à celles de l'existant.

Identifié en amont du lancement de projet, la construction de l'extension du bâtiment existant déroge à plusieurs articles du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) en vigueur. Une procédure de mise en compatibilité (MEC) du PLUi a donc été anticipée dès le début de l'année. Une concertation publique, au titre du code de l'urbanisme, a été menée de mai à octobre 2022, incluant deux réunions publiques. Celles de juillet et septembre ont été suivies par des riverains et des utilisateurs à qui ont été présentés la procédure et le projet lauréat. Le dossier de Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité de PLUi a été déposé en fin d'année et sera instruit par les autorités compétentes en 2023. La procédure sera conclue par un arrêté préfectoral de Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du PLUi.

Au titre du code de l'environnement, une déclaration d'intention de projet a été publiée pendant deux mois afin de déterminer le besoin de réaliser une concertation publique. Cela n'est pas le cas.

Le chantier du restaurant administratif, sous maîtrise d'œuvre de l'agence Nomade, démarré en début d'année 2022, a permis la réalisation des principaux travaux de l'enveloppe du bâtiment. À la demande du service interministériel des Archives de France (SIAF) et des utilisateurs (Archives nationales), un permis de construire modificatif a été déposé en fin d'année pour classer le restaurant en établissement recevant du public (ERP). Cela permettra de proposer, si nécessaire, une offre de restauration aux personnes extérieures au site. Les aménagements intérieurs et l'équipement de la cuisine du restaurant seront réalisés en 2023. La livraison est prévue pour le début du 2^e trimestre 2023.



CENTRE DE CONSERVATION ET D'ÉTUDE

BESANÇON



MAÎTRE D'OUVRAGE

Ministère de la Culture

MAÎTRE D'OUVRAGE MANDATAIRE

OPPIC

MAÎTRE D'ŒUVRE

Nunc Architectes

MONTANT TOTAL

10,1 M€ TDC

Le projet de construction d'un Centre de conservation et d'étude (CCE) à Besançon permettra aux biens archéologiques de l'État et à la documentation associée, provenant du territoire oriental de Bourgogne-Franche-Comté (Doubs, Haute-Saône, Territoire de Belfort, une partie du Jura et de l'est de la Côte-d'Or), d'être conservés, étudiés et valorisés. Grâce à une gestion adéquate et une conservation pérenne des fonds, ces ressources doivent demeurer exploitables à long terme et pouvoir faire l'objet de valorisation et de diffusion. L'ensemble des résultats des fouilles de la région – céramiques, verres, pierres sculptées, etc. – sera stocké dans ces réserves.

Le groupement mené par Nunc Architectes, désigné lauréat du concours le 15 décembre 2020, propose un projet qui, en s'encastrant dans le terrain, reste discret et profite de l'inertie thermique du sol. Le projet architectural, qui s'implantera dans une zone d'activité, en bordure du Grand Besançon, se compose de deux parties :

- un espace de stockage nommé le « cairn », recouvert de pierres du site et se fondant dans le paysage ;
- des espaces d'accueil des visiteurs et de travail des chercheurs, regroupés dans la « maison de l'archéologie », plus visibles avec une structure bois et une façade composée de vestiges archéologiques.

L'OPÉRATION EN 2022

Les études d'avant-projet définitif du projet de CCE ont été validées fin février 2022. Développées en modélisation des informations du bâtiment (BIM), elles ont confirmé les ambitions environnementales du projet et le respect de l'enveloppe budgétaire allouée aux travaux.

Cette validation a ouvert la voie aux études de projet. En parallèle, une nouvelle campagne de sondages géotechniques devait permettre

d'affiner les prescriptions techniques retenues quant aux fondations du bâtiment.

Cependant, les résultats de cette campagne ont révélé en juin 2022 un état géologique plus dégradé que ce que les précédentes analyses avaient pu évaluer. En l'occurrence, une doline déjà formée, a été identifiée sous la partie nord de la parcelle : une présence incompatible avec une construction bâimentaire.

Aussi, les équipes de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage se sont-elles mobilisées pour élaborer plusieurs scénarios de faisabilité alternative. Réunies en octobre 2022, les parties prenantes au projet se sont accordées sur le choix d'un projet remanié.

Le groupement de maîtrise d'œuvre travaille désormais à la conception d'un nouveau dossier d'avant-projet définitif reflétant ces choix, dont la remise est attendue au premier trimestre 2023.

CENTRE NATIONAL DES ARTS PLASTIQUES (CNAP)

PANTIN



Le Centre national des arts plastiques (CNAP) a pour mission d'enrichir les collections de l'État par des acquisitions d'art contemporain dont il assure la conservation, mais aussi d'animer une politique de soutien à la création des artistes d'aujourd'hui. Situé depuis 1988 à La Défense, dans des locaux en bail emphytéotique ayant pris fin en octobre 2018, les loyers supportés par le CNAP représentent aujourd'hui un coût très important.

Ses besoins immobiliers concernent tant des espaces de réserves que des espaces de travail pour ses équipes et le fonctionnement des commissions.

Le CNAP a choisi de relocaliser ses missions sur un seul site de 30 000 m², dont 24 000 dédiés aux espaces de conservation, au cœur de la ZAC « Écoquartier Gare de Pantin-Quatre Chemins » à Pantin.

L'OPÉRATION EN 2022

Les offres de marché des entreprises de travaux ont été ouvertes en février 2022, en fort dépassement par rapport au budget disponible au regard du contexte économique et de la difficulté technique et architecturale de certaines parties du projet. Fort de ce constat, un travail d'optimisation des prescriptions techniques du projet a été mené par la maîtrise d'œuvre, pour rendre ce projet soutenable.

Ce travail s'est concentré sur la définition d'optimisations relatives à la structure du bâtiment et à ses composantes architecturales, sans affecter les performances programmatiques attendues. Un nouvel appel d'offres, construit autour de ce projet optimisé, a été relancé en novembre 2022, pour obtenir une nouvelle valorisation du projet début 2023.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Ministère de la Culture

MAÎTRE D'OUVRAGE MANDATAIRE

OPPIC

MAÎTRISE D'ŒUVRE

Groupement : Bruther/Data Architectes

MONTANT TOTAL

68,6 M€ TDC

CENTRE NATIONAL DU MICROFILM ET DE LA NUMÉRISATION

EYSPERAN



Le projet consiste à réhabiliter, moderniser et étendre les capacités de conservation du bâtiment construit pour le Centre national du microfilm et de la numérisation (CNMN) à Espeyran en 1973.

Ce bâtiment a été construit dès l'origine pour héberger les activités archivistiques du CNMN, centrées sur la sécurité et la préservation des microfilms et des données numériques, dont le Service interministériel des archives de France a la responsabilité. Pour partie enterré, il est composé d'espaces d'ateliers, de bureaux et de locaux de conservation qui doivent être modernisés et réorganisés.

L'OPÉRATION EN 2022

L'année 2022 aura été entièrement consacrée aux travaux. Ainsi, la reprise de la toiture cherchant une intégration paysagère et la mise en conformité de l'assainissement ont pu être réceptionnés en juillet. Le chantier a néanmoins connu un aléa important avec la défaillance d'entreprises. C'est pourquoi les travaux de finition de l'aménagement intérieur du bâtiment devront être réalisés au premier trimestre 2023.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Ministère de la Culture

MAÎTRE D'OUVRAGE MANDATAIRE

OPPIC

MAÎTRISE D'ŒUVRE

Nicolas André

MONTANT TOTAL

1,6 M€ TDC



LIEUX DE SPECTACLES,
D'ÉVÉNEMENTS
ET D'EXPOSITIONS



MAÎTRE D'OUVRAGE
Centre national d'art et
de culture Georges Pompidou

**MAÎTRE D'OUVRAGE
MANDATAIRE**
OPPIC

MAÎTRE D'ŒUVRE
Clé Millet International (groupement)

MONTANT TOTAL
8,99 M€ TDC



Depuis 1992, le Centre national d'art et de culture Georges Pompidou a été associé à l'Institut de recherche et de coordination acoustique-musique (Ircam). Au sein de ce bâtiment souterrain se trouve l'espace de projection (ou Espro), un lieu unique dont l'acoustique et la scénographie sont modifiables. Ce lieu de rencontre de l'Ircam était pollué par la présence d'amiante.

Ces nécessaires travaux techniques de mise en conformité ont permis de moderniser les équipements de la salle pour tenir compte des dernières technologies acoustiques.

L'OPÉRATION EN 2022

À la suite de l'achèvement du désamiantage des espaces et des opérations de gros œuvre menés en 2021, les travaux se sont concentrés sur le remontage des périactes (modules acoustiques multifaces mobiles) de la salle de projection et divers travaux de finitions : mise en peinture des périactes, mise en place de l'éclairage

de sécurité, pose de revêtements de sol dans les zones publiques, etc.

Le chantier a ainsi été réceptionné en mai 2022 et l'espace de projection (Espro) a pu être inauguré le 21 juin avec une expérience immersive, sonore et visuelle reconstituant le « Polytope de Cluny » du compositeur Iannis Xenakis.





MAÎTRE D'OUVRAGE

Opéra national de Paris

**MAÎTRE D'OUVRAGE
MANDATAIRE**

OPPIC

MAÎTRE D'ŒUVRE

Pascal Prunet, architecte en chef
des monuments historiques

MONTANT TOTAL

12,365 M€ TDC



À la fois salle de spectacle et bâtiment emblématique de la ville de Paris, le palais Garnier résulte de la volonté de disposer d'un nouvel écrin pour l'opéra, actée par le décret impérial de Napoléon III, en 1860. Sa construction dura quatorze ans et s'acheva en 1875.

Dans le cadre du schéma directeur de rénovation du clos et couvert, élaboré par l'architecte en chef des monuments historiques, et dans la continuité des précédentes opérations de restauration ayant permis de restituer l'état d'origines des façades sud (2008), ouest (2014) et nord (2018), l'Opéra national de Paris a décidé de lancer différentes opérations : la restauration de la couverture de la cage de scène et des chéneaux attenants, la restauration de la façade principale sud et la restauration des abords nord du palais.

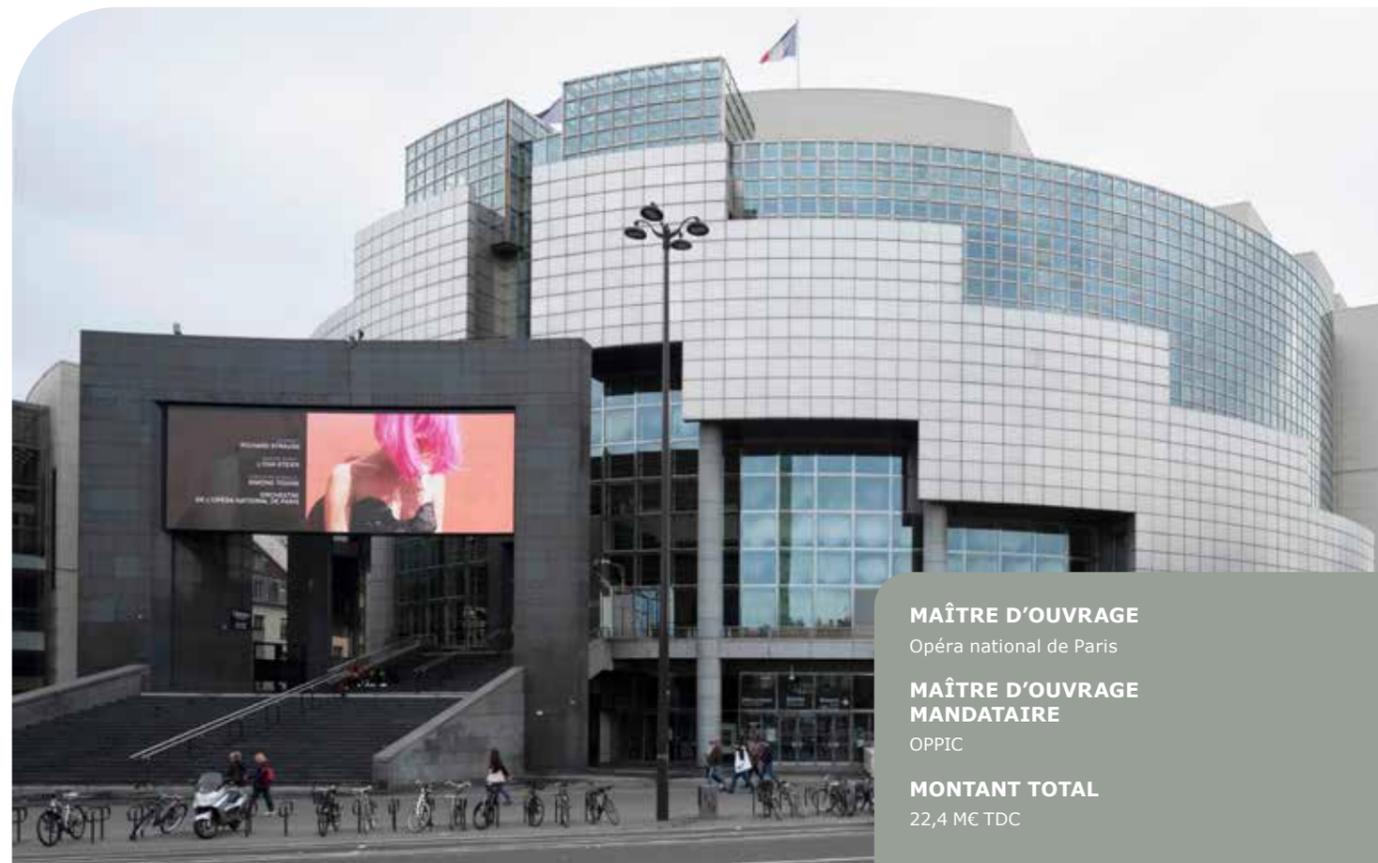
LES OPÉRATIONS EN 2022

L'opération de **restauration de la couverture de la cage de scène et des chéneaux**, démarrée en avril 2021 par l'installation d'un échafaudage équipé d'un parapluie de très grande envergure permettant de réaliser ces travaux à l'abri des intempéries, s'est poursuivie en 2022 avec la réfection des versants en cuivre étamé et plomb. Les larges chéneaux et les verrières de la « zone publique » arrivent quant à eux en fin de restauration. Les emmarchements métalliques qui permettent de cheminer d'un versant à l'autre s'étant avérés plus

dégradés qu'initialement repéré dans les diagnostics, une restitution sera au programme en 2023.

Concernant la restauration de la façade principale sud, l'année a permis de finaliser les études de projet et la consultation des entreprises a abouti en septembre 2022. Les études d'exécution des entreprises retenues ont débuté au mois d'octobre. Ainsi, les travaux visant à conserver le monument dans son état d'origine et à préserver la sécurité du public ont pu, quant à eux, commencer en novembre.





MAÎTRE D'OUVRAGE

Opéra national de Paris

**MAÎTRE D'OUVRAGE
MANDATAIRE**

OPPIC

MONTANT TOTAL

22,4 M€ TDC

L'Opéra Bastille, conçu par l'architecte Carlos Ott, a été livré en 1989. L'âge du bâtiment en exploitation et l'évolution de la réglementation impliquent désormais la mise en œuvre de travaux d'adaptation et de remise à niveau technique et environnementale.

Dans le but de préciser l'ensemble des actions nécessaires au maintien et à l'évolution de son site de Bastille, l'Opéra national de Paris a fait établir en 2021 un plan pluriannuel d'investissement (PPI) validé par ses tutelles. Sur la base de ces données, l'Opéra national de Paris a souhaité s'adjoindre le concours de l'Oppic pour la poursuite des opérations, afin d'assurer la cohérence des travaux à long terme, d'intégrer les données environnementales, tout en permettant un démarrage rapide des premiers travaux.

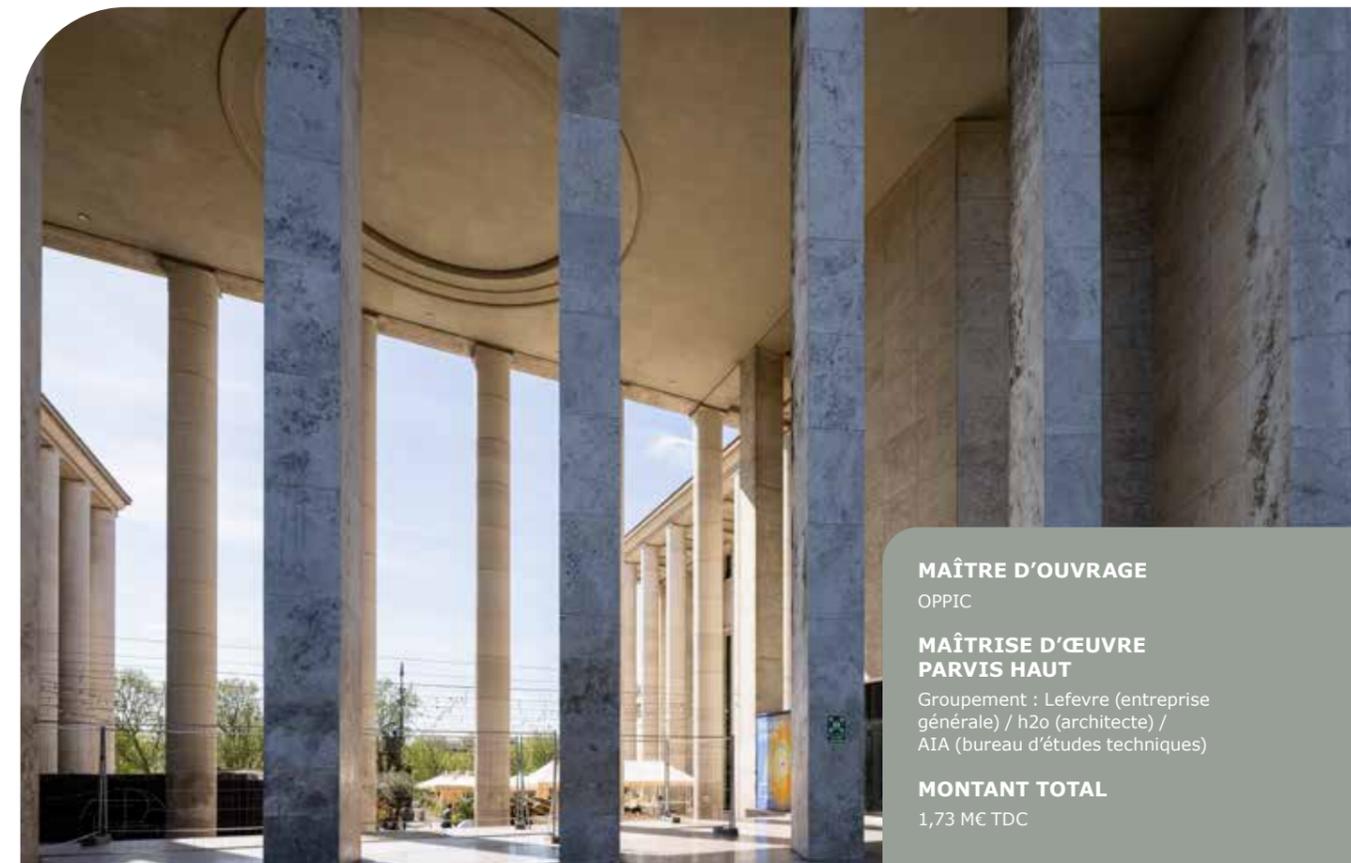
L'OPÉRATION EN 2022

Une convention d'études préalables, signée le 29 mars 2022, prévoit l'organisation et le suivi des missions suivantes :

- réalisation d'un programme technique détaillé général, qui permettra en particulier d'harmoniser les contraintes fonctionnelles et techniques du site ;
- réalisation d'une étude environnementale qui fixera le cadre réglementaire et les ambitions environnementales dans lesquelles les travaux devront être conduits ;
- réalisation des programmes techniques détaillés pour les travaux pouvant être lancés rapidement, comme la remise à niveau de l'étanchéité des toitures et de la façade vitrée principale.

Une convention de mandat d'études et de travaux a ainsi été signée en décembre 2022 pour engager la réfection des 15 000 m² des 130 parties distinctes qui composent la toiture de l'Opéra Bastille. Cette première étape marque le lancement opérationnel du PPI tel que défini en 2021 par l'Opéra national de Paris.

L'étude environnementale globale du site, la programmation technique détaillée concernant la façade vitrée principale, ainsi que la programmation technique détaillée générale portant sur l'ensemble du site ont été lancées en fin d'année 2022, pour préparer les étapes et les opérations suivantes.



MAÎTRE D'OUVRAGE

OPPIC

**MAÎTRISE D'ŒUVRE
PARVIS HAUT**

Groupement : Lefevre (entreprise générale) / h2o (architecte) / AIA (bureau d'études techniques)

MONTANT TOTAL

1,73 M€ TDC

Construit à l'occasion de l'Exposition internationale de 1937, le bâtiment dénommé « palais de Tokyo » tient son nom du « quai de Tokio » (l'actuelle avenue de New York). Il est d'emblée conçu pour abriter deux musées bien distincts : le musée d'Art moderne de la Ville de Paris d'une part, et le musée national d'Art moderne d'autre part. Si le musée d'Art moderne de la Ville de Paris occupe bien l'aile est du bâtiment depuis cette époque, l'aile ouest a connu plusieurs destins au rythme de ses différentes affectations, toutes liées aux arts visuels.

En 2002, le palais de Tokyo, site de création contemporaine, ouvre ses portes dans une partie des espaces intérieurs de l'aile ouest, réhabilités par les architectes Anne Lacaton et Jean-Philippe Vassal.

En avril 2012, de nouveaux travaux sont conduits par ces mêmes architectes. Le palais de Tokyo investit désormais l'intégralité de l'aile ouest du bâtiment de 1937, soit 22 000 m² qui en font le plus grand centre d'art contemporain d'Europe.

Après 20 ans d'exploitation, l'Oppic accompagne le palais de Tokyo dans la structuration de sa stratégie immobilière et dans des travaux d'urgence.

LES OPÉRATIONS EN 2022

Le parvis haut du palais de Tokyo présente divers désordres constatés depuis 2012, qui ont fait l'objet de diagnostics techniques en 2012 puis en 2014. Des travaux ont été menés par l'Oppic sur le seul parvis bas.

Compte tenu de l'accentuation des désordres sur le péristyle du parvis haut, le palais de Tokyo a fait réaliser un nouveau diagnostic technique en juillet 2021 afin de déterminer les origines des pathologies et a procédé à la sécurisation des parties les plus dégradées, désormais interdites au public.

À la suite de ces études, l'Oppic a lancé début 2022 une consultation afin de mandater l'équipe de maîtrise d'œuvre et l'entreprise qui réalisera la reprise structurelle du parvis haut du palais de Tokyo, dans le cadre d'un marché global de conception-réalisation. Ce marché a été notifié fin août 2022.

Les études ont commencé en septembre et se sont poursuivies jusqu'à la fin d'année 2022, dans la perspective du démarrage des travaux en janvier 2023 pour une durée d'environ 6 mois.

Par ailleurs et pour consolider les bases d'un plan pluriannuel d'investissement technique sur le palais, après 20 ans d'exploitation intense, l'Oppic a conduit **des études portant sur la globalité des installations techniques du bâtiment**. Ces études ont été présentées dans leur version définitive en avril 2022. Le palais de Tokyo souhaitait potentiellement privilégier une phase de travaux d'envergure plutôt que des vagues successives de travaux d'entretien : une **étude complémentaire sur les structures et un périmètre identifiant des travaux par degrés d'urgence** a donc été lancée en juillet 2022 pour un achèvement prévu au premier trimestre 2023, en fonction de l'avancement des diagnostics rendus possibles.



**ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR**



MAÎTRE D'OUVRAGE

Ministère de la Culture

**MAÎTRE D'OUVRAGE
MANDATAIRE**

OPPIC

MAÎTRISES D'ŒUVRE

- NP2F (architectes mandataires)
- Marion Bernard (architecte associée)

MONTANT TOTAL

48,05 MC TDC



L'institut méditerranéen de la ville et des territoires procède du rapprochement physique de l'École nationale supérieure d'architecture de Marseille (ENSA-M), de l'École nationale supérieure de paysage (ENSP-VM) et de l'Institut d'urbanisme et d'aménagement régional d'Aix-Marseille Université (IUAR-AMU).

Ce projet, financé pour l'État par le ministère de la Culture, bénéficie d'un partenariat des collectivités locales (Ville, Département, Région, Métropole Aix-Marseille). Il s'installera dans un bâtiment conçu par l'agence NP2F (architectes mandataires) et Marion Bernard (architecte associée), sur l'îlot Aix-Bas de la ZAC Saint-Charles, porte d'Aix, à proximité immédiate du campus Saint-Charles et de la gare Saint-Charles.

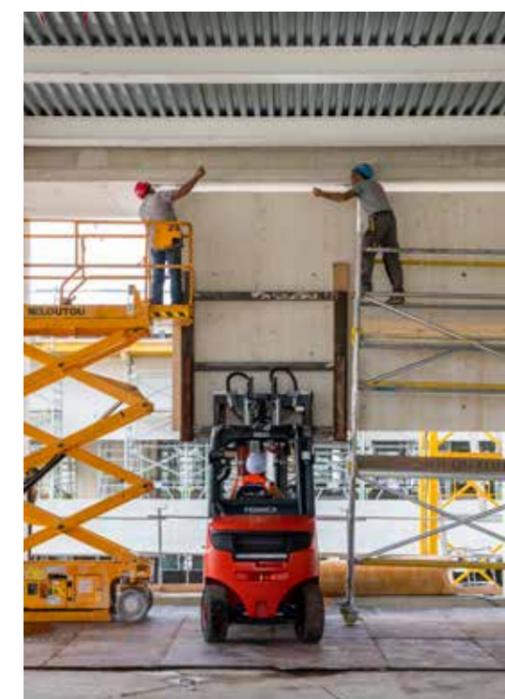
L'OPÉRATION EN 2022

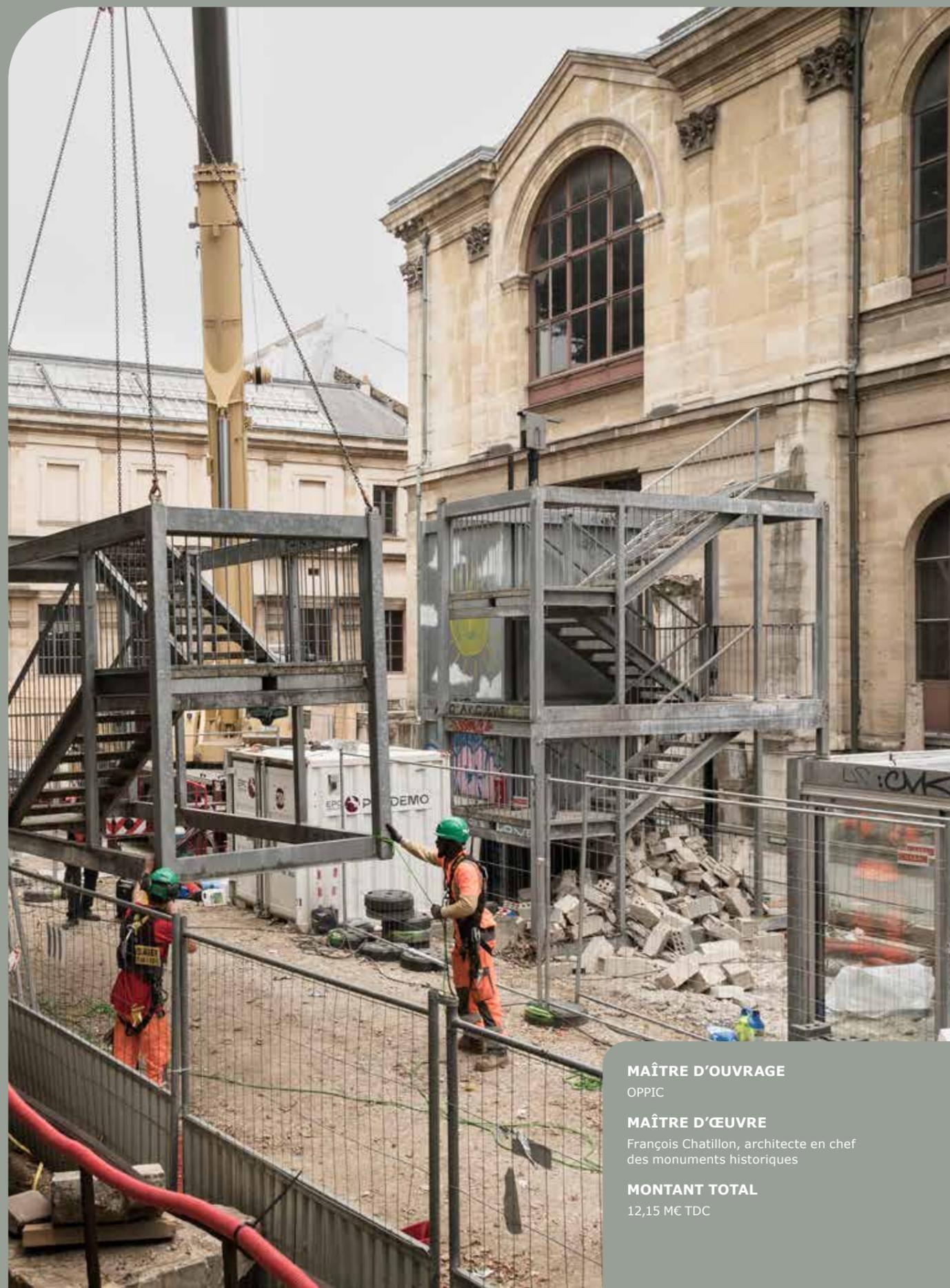
Les travaux lancés en mars 2021, et qui auront permis l'apparition en fin d'année des premiers voiles de façade sur la parcelle, se sont poursuivis en 2022 avec l'élévation de la superstructure des 3 bâtiments jusqu'à leurs niveaux définitifs.

Après la découverte d'eau en sous-sol durant les terrassements en 2021 et des travaux de gros œuvre particulièrement techniques, liés à des choix architecturaux forts (différents types

de béton et absence de faux plafonds notamment), le défi aura été de faire intervenir les autres corps d'état le plus rapidement possible dans l'ambition d'une livraison de l'institut au printemps 2023 afin de permettre l'accueil des étudiants à la rentrée universitaire 2023.

En parallèle, les études de conception du mobilier et de la signalétique générale ont été initiées puis finalisées dans l'année.





MAÎTRE D'OUVRAGE

OPPIC

MAÎTRE D'ŒUVRE

François Chatillon, architecte en chef
des monuments historiques

MONTANT TOTAL

12,15 M€ TDC



Le site de Paris-Malaquais regroupe deux institutions du ministère de la Culture : les Beaux-Arts de Paris et l'École nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais.

Il forme un vaste ensemble, situé au cœur du quartier de Saint-Germain-des-Prés dont les bâtiments datent des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles, et même pour certaines parties, du XX^e siècle. Classé au titre des monuments historiques en 1972, le site se répartit en cinq ensembles bâtis : les bâtiments du Mûrier et la chapelle des Petits-Augustins, le palais des Études, le bâtiment des Loges, le bâtiment Perret et enfin les hôtels de Chimay. Ainsi, l'Oppic conduit-il, pour le compte du ministère de la Culture, un certain nombre d'opérations de restauration et de mise en conformité, dans un objectif de rationalisation et de mutualisation des installations techniques ou réglementaires.



LES OPÉRATIONS EN 2022

L'année 2022 a vu se poursuivre **l'opération de restauration et de mise en conformité des salons nobles de l'hôtel de Chimay**, conduite en étroite collaboration de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Île-de-France. L'Oppic a mis trois nouveaux salons à disposition des Beaux-Arts de Paris.

En novembre, la totalité des six salons a ainsi été restaurée.

D'autre part, à la suite d'une décision de justice de déconstruire le bâtiment provisoire Lenoir, ensemble de modulaires abritant depuis 2001 les élèves de l'école d'architecture Paris-Malaquais, il a au préalable été nécessaire de déposer **l'arc de Torpanne**. Vestige de l'hôtel du même nom, ce chef-d'œuvre du XVI^e siècle était en effet implanté dans le jardin, à proximité immédiate du bâtiment temporaire.

Au vu de son état de dégradation très avancé, il a été convenu de profiter de sa dépose pour le restaurer en atelier

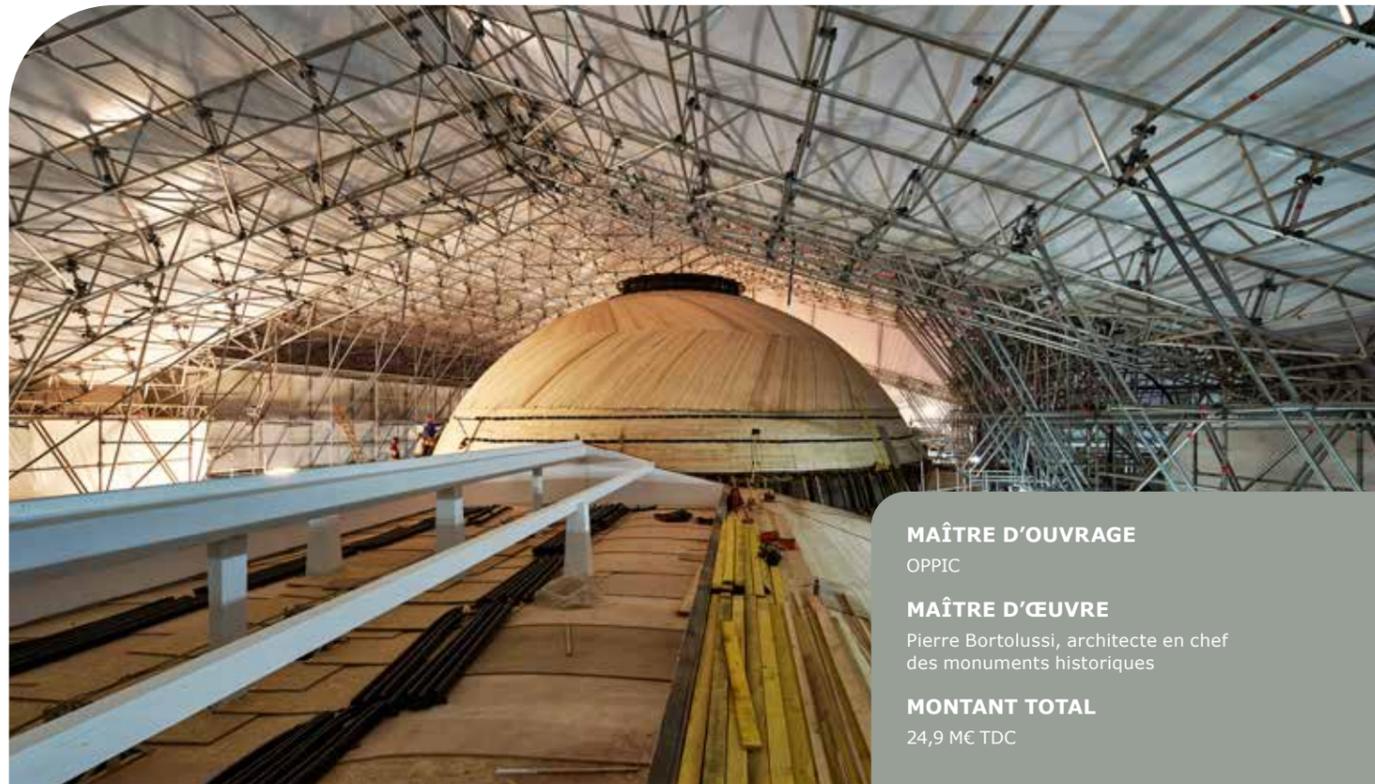
et le repositionner dans l'axe du palais des Études, selon la composition historique du jardin Lenoir, dessiné par Duban.

La dépose de l'ensemble des éléments, préalablement consolidés s'est échelonnée de janvier à juin. La restauration de l'intégralité de l'arc a été réalisée en atelier de juin à octobre. Le remontage sur site des éléments est envisagé à partir de mars 2023.

Peu après la restauration de l'arc de Torpanne, l'opération de **déconstruction et de réemploi des modulaires du bâtiment provisoire Lenoir**, opération inscrite dans le plan de relance, a pu commencer. Dès la mi-août, 48 modules ont ensuite été transportés sur le site retenu pour leur réemploi dans le cadre d'un projet de ferme urbaine en réinsertion. Les fondations ont ensuite été déposées et réutilisées en fond de forme afin de stabiliser le sol, remblayé à l'automne avec une terre végétale en vue du réaménagement du jardin Lenoir.

L'opération a ainsi atteint un taux de réemploi d'environ 80 %, intégrant à la fois les fondations, le gros œuvre et le second œuvre.

La déconstruction du bâtiment Lenoir, impliquant la perte de 1 036 m² de surfaces dédiées à l'enseignement, a motivé la réalisation en parallèle d'un réaménagement partiellement structurel du bâtiment Perret, opération également inscrite dans le plan de relance, afin d'accueillir davantage d'élèves. Cette opération a été réalisée en deux phases. Début juillet, pour la première phase, les fonctions initialement abritées dans le bâtiment Lenoir ont pu être installées dans une grande partie du sous-sol réaménagé. Dans le même temps, pour la seconde phase, la demande d'autorisation de travaux au titre des monuments historiques a reçu un avis favorable. Les travaux ont alors été conduits afin de permettre une mise à disposition des salles de cours début novembre 2022. L'ensemble des travaux intérieurs s'est achevé fin décembre 2022. Ceux pour l'extérieur le seront début 2023.



MAÎTRE D'OUVRAGE

OPPIC

MAÎTRE D'ŒUVRE

Pierre Bortolussi, architecte en chef
des monuments historiques

MONTANT TOTAL

24,9 M€ TDC

L'École nationale supérieure d'architecture de Versailles (ENSA-V) est installée depuis sa création en 1969 dans la Petite écurie du château de Versailles. Cet ensemble monumental a été construit au XVII^e siècle par Jules-Hardouin Mansart. Il est classé depuis 1862 au titre des monuments historiques.

Le site est composé de plusieurs bâtiments : la Forge, la Maréchalerie et le bâtiment principal de la Petite écurie, séparés par la cour de la Maréchalerie.

Il accueille différents établissements comprenant le Louvre, le Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF), les ateliers de l'Établissement public du domaine et du château de Versailles (EPV), et l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles (ENSA-V) qui occupe la majeure partie des espaces.

Ce site a fait l'objet d'une campagne de restauration majeure dans les années 1960.

En 2015, un diagnostic exhaustif, réalisé par l'architecte en chef des monuments historiques, portant sur la restauration générale du clos et couvert des espaces occupés par l'ENSAV a montré son caractère vétuste.

L'OPÉRATION EN 2022

Dans le cadre des plans de relance du ministère de la Culture et de la Direction de l'immobilier de l'État (DIE), le lancement de l'opération a été décidé fin 2020 pour la rénovation énergétique des bâtiments publics de l'État. Ainsi, 16,9 M€ sont financés par le ministère de la Culture pour la restauration du clos et du couvert de ce monument historique et 8 M€ par la DIE pour le remplacement de l'intégralité des menuiseries de l'école et des verrières, l'isolation des combles et la rénovation du système de chauffage.

Au-delà de la restauration patrimoniale du monument, les travaux

démarrés depuis début 2022 permettront une amélioration importante des performances du bâtiment, avec un gain énergétique attendu de l'ordre de 50 %.

Une première phase de travaux, relative aux travaux de couverture et de remplacement des fenêtres sur la zone de la Maréchalerie, s'est ainsi achevée fin 2022. La deuxième phase de travaux concernant les autres corps de bâtiment ainsi que la restauration de la façade principale de la Maréchalerie continueront en 2023, avec une fin des travaux programmée en septembre 2023.



MAÎTRE D'OUVRAGE

ENSAD

**MAÎTRE D'OUVRAGE
MANDATAIRE**

OPPIC

MAÎTRE D'ŒUVRE

LA Architectures

MONTANT TOTAL

7,5 M€ TDC

L'École nationale supérieure des arts décoratifs est installée depuis 1928 au 31 rue d'Ulm dans le 5^e arrondissement de Paris, dans des bâtiments appartenant à l'État.

Elle a fait l'objet d'une restructuration lourde par l'architecte Luc-Arsène Henry, le designer Philippe Starck et le paysagiste Pascal Cribier, achevée en 2004. Cette opération intégrait la réhabilitation du bâtiment Ulm, la construction de sous-sols et de parkings, la remise en état de la cour intérieure avec le renouvellement de la totalité des arbres, et la création d'un nouveau bâtiment, nommé « Vissol ».

Aujourd'hui, l'augmentation du nombre d'étudiants a conduit le ministère de la Culture à engager des travaux d'extension de l'école afin d'augmenter sa capacité d'accueil.

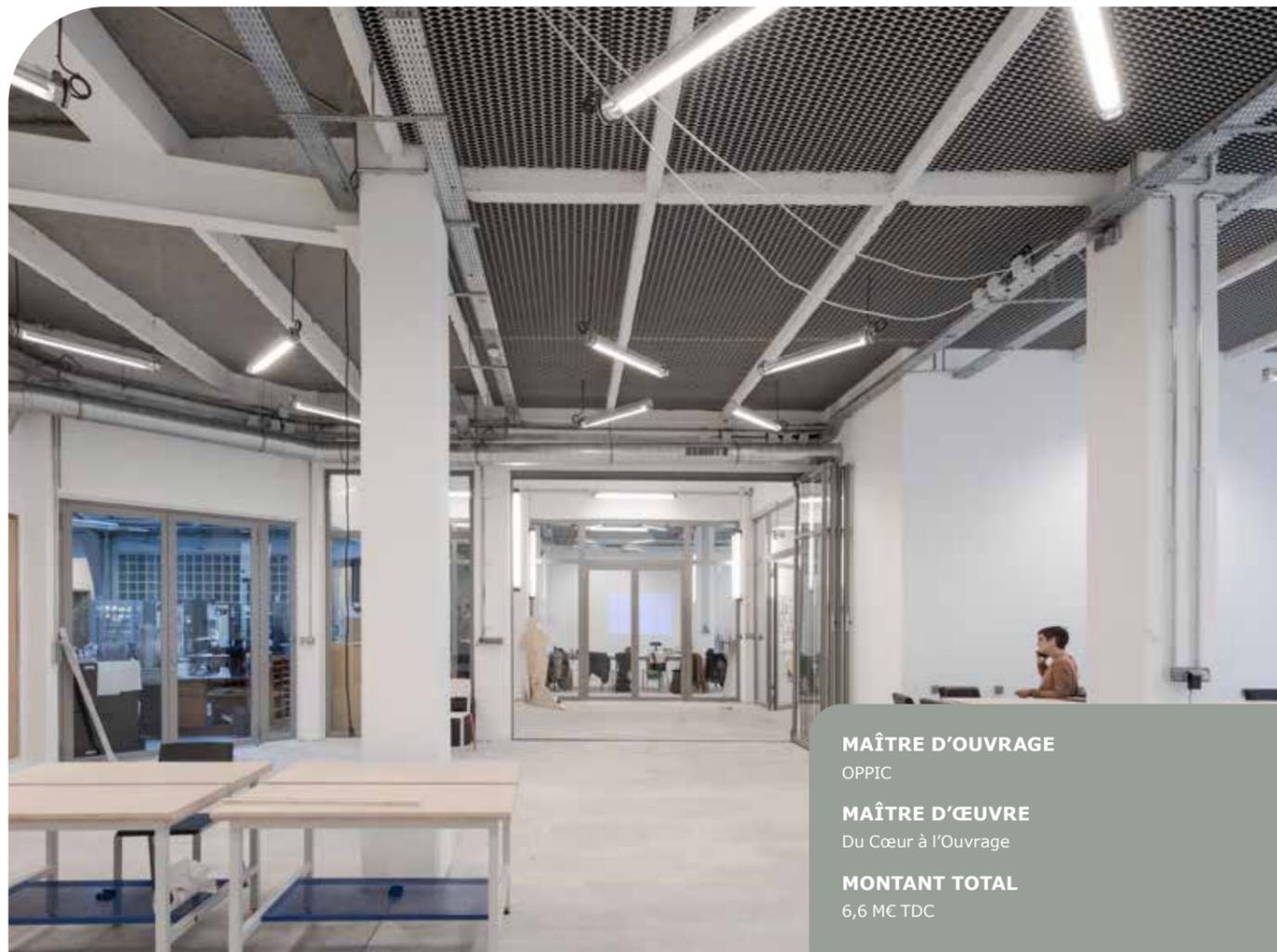
L'enjeu du projet est de proposer de nouveaux espaces pédagogiques (un atelier d'assemblage, une galerie d'essai sur le principe de la boîte noire / boîte blanche et un plateau pédagogique destiné aux grands projets intersectoriels), et de tirer au maximum parti des espaces extérieurs, tout en conservant les fonctions logistiques indispensables à l'école.

Le projet d'extension conçu par l'agence LA Architectures prévoit ainsi de déposer puis réemployer le bâtiment Vissol et d'insérer les trois espaces pédagogiques sous une grande terrasse formant un deck panoramique, ouvert sur le jardin.

L'OPÉRATION EN 2022

Le projet du groupement s'inscrit en fond d'ilot, avec une hauteur modérée permettant de respecter le cœur non bâti. Le réemploi de matériaux, notamment le marbre des façades du bâtiment Vissol démolé, est une des composantes fortes du projet qui cherche à atteindre le niveau E3/C1-en matière environnementale.

Après la notification du marché de maîtrise d'œuvre en février, les études de conception se sont déroulées durant toute l'année 2022. Ce qui aura permis de résoudre certaines problématiques relatives au projet (archéologie préventive, anciennes carrières, mitoyenneté du bâtiment avec l'École nationale supérieure (ENS) de la rue d'Ulm). Le permis de construire sera déposé lors du 1^{er} trimestre 2023.



MAÎTRE D'OUVRAGE

OPPIC

MAÎTRE D'ŒUVRE

Du Cœur à l'Ouvrage

MONTANT TOTAL

6,6 M€ TDC

Installée depuis 1982 dans les anciens ateliers du décorateur Jansen du 11^e arrondissement de Paris, l'École nationale supérieure de création industrielle est consacrée à la création industrielle et, plus largement, au design d'objets réalisés dans des matériaux à la fois traditionnels et innovants.

Dans le cadre du schéma directeur immobilier du site, élaboré en 2017, l'Oppic poursuit les travaux de remise aux normes nécessaires au fonctionnement de l'établissement. Ils portent sur le réaménagement des espaces du rez-de-chaussée, la remise à niveau de certaines installations techniques et sur la mise en accessibilité du bâtiment.

L'OPÉRATION EN 2022

Les travaux engagés doivent permettre un aménagement des espaces du rez-de-chaussée plus approprié à leur utilisation et, pour répondre à différents usages, une modularité des espaces d'accueil (accueil, lieu de monstration, espace de convivialité). Quant aux espaces extérieurs en fond de parcelle, ils sont requalifiés et optimisés.

Au regard de ses objectifs environnementaux, cette opération a pu bénéficier des crédits du plan de relance gouvernemental pour les interventions suivantes :

- l'amélioration thermique des ateliers sous toiture ;
- les interventions sur les équipements de chauffage et de renouvellement d'air.

Les travaux débutés en juin 2021, initialement prévus sur une durée de 10 mois, ont dû se prolonger. Plusieurs réceptions partielles ont été réalisées depuis juin 2022 pour permettre à l'école d'occuper certains espaces. La réception a été réalisée en novembre 2022.



L'École nationale supérieure d'art de Limoges a été éditée sous la maîtrise d'œuvre de Nicolas Michelin et Finn Geipel durant la première moitié des années 1990. Le bâtiment est organisé à partir d'une immense halle construite en longueur, dont les éléments porteurs résident dans une structure métallique. À cet espace unitaire dédié aux activités communes, succèdent quatre ateliers dits "pools", disposés en enfilade. Les espaces dévolus au travail, à l'exploration et à l'expérimentation disposent d'un éclairage zénithal grâce à une couverture, presque plane, constituée de modules-cassettes soit opaques soit transparents avec présence de brise-soleil.

Cette toiture couvre environ 5 000 m² et sa conception innovante permet un éclairage différencié et modulable.

Cependant, des désordres, notamment des infiltrations d'eau, ont été constatés depuis plusieurs années, conduisant l'Oppic à faire réaliser un diagnostic général de l'état de la couverture. Au vu des résultats de ce diagnostic, des travaux de réfection du clos et couvert et de gestion des eaux pluviales se sont révélés nécessaires.

L'OPÉRATION EN 2022

À la suite des difficultés techniques rencontrées en 2020 sur ce projet de rénovation, des solutions ont été apportées par la maîtrise d'œuvre et l'entreprise afin de poursuivre les travaux engagés dès 2019. Le périmètre du projet a ainsi été élargi à l'ensemble du réseau de joints drainants de la toiture. Grâce au soutien du plan de relance gouvernemental, cette deuxième phase de travaux a débuté en mars 2022 et devrait être réceptionnée début 2023.

Les travaux annexes concernant la création d'un désenfumage, la reprise d'éléments de structure corrodés et la modification de chéneaux sont quant à eux achevés.

MAÎTRE D'OUVRAGE

OPPIC

MAÎTRE D'ŒUVRE

Agence Nicolas Michelin et Associés

MONTANT TOTAL

5,15 M€ TDC



L'Institut d'enseignement supérieur de la musique d'Aix-en-Provence est un établissement d'enseignement supérieur habilité par le ministère de la Culture à délivrer le diplôme national supérieur professionnel de musicien et le diplôme d'État de professeur de musique. Il assure la qualification des artistes interprètes et celle des enseignants des conservatoires et écoles de musique. Financé principalement par l'État et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca), l'IESM est hébergé à titre provisoire, au conservatoire d'Aix-en-Provence.

L'État et les collectivités soutiennent la stratégie de développement de l'établissement, se traduisant d'une part par l'augmentation du nombre d'étudiants accueillis (jauge qui passerait de 50 actuellement à 150) et d'autre part par des locaux adaptés. Ils ont confirmé leur accord de principe pour un projet de construction d'un nouvel équipement dédié à l'IESM, sur un foncier de l'État (site de la sous-préfecture d'Aix-en-Provence).

L'OPÉRATION EN 2022

Sur la base d'un travail de préprogramme effectué par la Direction régionale des affaires culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Oppic a conduit auprès des équipes de l'IESM les études de programmation architecturales, fonctionnelles, techniques et environnementales qui ont permis d'affiner les données du projet. Ce préprogramme, remis en juin 2022, est en cours de validation par le maître d'ouvrage.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Direction régionale des affaires culturelles, Provence-Alpes-Côte d'Azur

MAÎTRE D'OUVRAGE MANDATAIRE

OPPIC

MONTANT TOTAL

0,24 M€ TDC



INSTITUTIONS



MAÎTRE D'OUVRAGE

OPPIC

**MAÎTRE D'ŒUVRE
RESTAURATION MONUMENT
HISTORIQUE**

Paul Barnoud, architecte en chef
des monuments historiques

MONTANT TOTAL

23 M€ TDC



En 1670, Louis XIV décidait de la création de l'hôtel des Invalides pour accueillir les vétérans de ses guerres. À la fois hospice, caserne, couvent, hôpital et manufacture, l'hôtel était une véritable cité réglementée. À la fin du XVII^e siècle, le lieu abritait jusqu'à 4 000 pensionnaires.

De nos jours, l'hôtel national des Invalides est avant tout un haut lieu de la mémoire nationale. Près de cinquante organismes y ont leur activité. Parmi eux, l'institution nationale des Invalides, hôpital militaire installé au sud du site, poursuit la vocation première de la fondation. Dans la partie nord, les collections du musée de l'Armée ont remplacé les vétérans du roi.

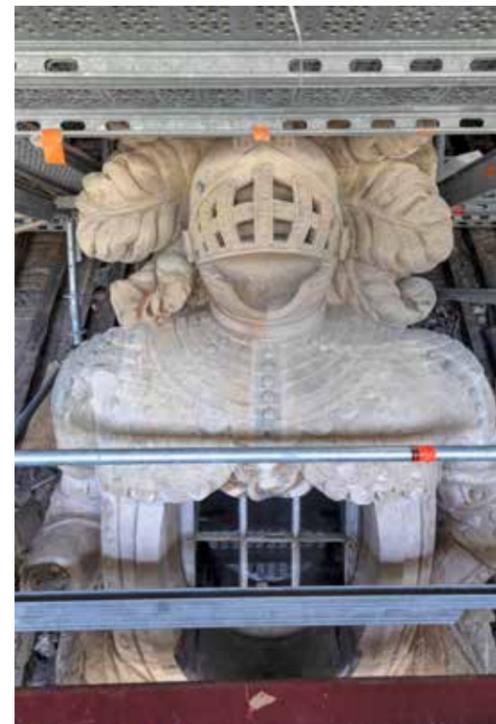
LES OPÉRATIONS EN 2022

Dans le cadre du protocole Culture-Défense a été programmée la restauration de la **façade nord** de l'hôtel national des Invalides avant la tenue des Jeux olympiques de 2024. Les travaux, découpés en plusieurs tranches, ont débuté en février 2021 sous la maîtrise d'œuvre de l'architecte en chef des monuments historiques, Paul Barnoud, pour les deux premières tranches. Dès octobre 2022, Christophe Batard, nouvel architecte en chef des monuments historiques, a poursuivi les travaux sur les tranches suivantes, dont ceux

de l'aile ouest qui ont été livrés en décembre 2022. Les travaux de l'aile sont initiés dès novembre 2022.

Les études de diagnostic relatives à la **réfection de l'étanchéité de la toiture de l'église du Dôme et de l'église des Soldats** ainsi que l'étude d'évaluation sanitaire générale du site, réalisées par Paul Barnoud, ont également été remises en début d'année 2022.

Cette dernière permettra de programmer les opérations de travaux au regard des urgences patrimoniales identifiées.





MAÎTRE D'OUVRAGE

OPPIC

MAÎTRE D'ŒUVRE

Michel Goutal, architecte en chef des monuments historiques pour les sites de Paris et de Brégançon

MONTANT TOTAL

5,6 M€ TDC



L'Oppic intervient pour le compte du ministère de la Culture sur le patrimoine bâti et les jardins des sept résidences présidentielles, réparties sur 4 sites protégés au titre des monuments historiques : les palais de l'Élysée et de l'Alma, le pavillon de la Lanterne à Versailles, le fort de Brégançon. En lien avec la Direction des ressources de la modernisation (DRM) de la Présidence de la République, il conduit également des opérations de restauration, des études et des travaux d'entretien.

Le montant annuel de la dotation en crédits d'investissement s'élève à 5,12 M€ et celui des crédits d'entretien à 1 M€.

Au-delà des urgences sanitaires liées au clos et couvert, les opérations programmées s'inscrivent dans un schéma directeur immobilier des résidences présidentielles (SDIRP) couvrant l'ensemble du patrimoine parisien.

LES OPÉRATIONS EN 2022

À l'hôtel d'Évreux, les cuisines du palais de l'Élysée étant vétustes et inadaptées, une opération de réhabilitation des grandes cuisines et de leur cour a été programmée. Le chantier vise à offrir un espace de travail adapté et fonctionnel, aux normes sanitaires, et à retrouver la lecture d'une des façades du salon Napoléon III, masquée par un édifice disgracieux.

Le chantier a débuté au mois de juin 2022. Situé au cœur de l'Élysée, il nécessite la mise en œuvre de procédés exigeants afin de limiter de manière drastique toute nuisance pour le palais. La phase, particulièrement impactante, notamment en matière d'émission de bruit et de vibration, a pu être menée pendant le mois d'août. La présence de réseaux actifs en transit dans le périmètre du chantier nécessite la mise en œuvre d'une phase de purge préalable particulièrement fine. Enfin, ce chantier

cherche à être innovant avec les moyens mis en œuvre en matière d'ergonomie de transport et de lavage de matériels, et d'évacuation de déchets alors que l'espace est à la fois très contraint en dimension et encaissé dans le sous-sol du palais.

La restauration du salon Vert s'est déroulée durant trois semaines en été, à un rythme soutenu. Son parquet a été totalement refait. Un panneau décoratif, détérioré par le mûre, a été restauré. Une détection incendie par aspiration a été installée en plafond afin d'être opérationnelle lors de la mise en place du nouveau SSI.

À l'hôtel de Marigny, des travaux d'aménagement des sous-sols et des cuisines, démarrés au printemps 2021, ont été livrés début 2022. Ainsi remises à niveau, elles sont désormais utilisées durant les travaux effectués dans les cuisines de l'hôtel d'Évreux.



Les travaux de restauration des toitures de l'aile sur la rue du Cirque, engagés à l'automne 2021, ont été livrés en mars 2022.

Au fort de Brégançon, des travaux sur le belvédère ont permis de conforter cette zone et de limiter le risque de détérioration.

L'année 2022 a permis également de mener ou de poursuivre des études sur les travaux à venir :

- l'étude de la restauration de la verrière de l'hôtel de Marigny se poursuit, de façon à démarrer sa restauration en 2023 ;
- un diagnostic y a été engagé, afin de déterminer l'origine des fuites sur les réseaux enterrés de la cour du palais de l'Alma qui engendrent des désordres structurels.

Par ailleurs, comme chaque année, divers travaux d'entretien ont été menés sur l'ensemble des sites, permettant ainsi de préserver les bâtiments.

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL (CESE)

PARIS



Le palais d'Iéna, aussi connu sous le nom de musée des Travaux Publics, est un monument dessiné par Auguste Perret et construit par son entreprise la « société des grands travaux en béton armé ».

Les façades, la rotonde et les parties d'ouvrage édifiées par Perret ont été classées parmi les monuments historiques. Depuis 2013, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a confié à l'Oppic le soin d'organiser et de conduire les études et les travaux programmés annuellement sur les bâtiments qu'il occupe au regard de leur dimension patrimoniale.

L'OPÉRATION EN 2022

Le CESE souhaitant être exemplaire quant à la manière dont il accueille tous les publics et leur permet l'accès le plus large au palais, une opération de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite est actuellement conduite par l'Oppic. Les travaux ont démarré en décembre 2021 après une période de préparation de deux mois. La majorité des interventions en parties classées a été réalisée d'avril à septembre 2022 lors de la fermeture au public de la Rotonde. Les opérations de réception ont été réalisées en novembre 2022.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Conseil économique, social et environnemental

MAÎTRE D'OUVRAGE MANDATAIRE

OPPIC

MAÎTRISES D'ŒUVRE

- Monuments historiques : Stéphane Thouin, architecte en chef des monuments historiques
- Mise en accessibilité : Sociétés Archimade (architecte mandataire) – ETC (bureau d'études techniques)

MONTANT TOTAL

7,275 M€ TDC

FONDATION DES ARTISTES

NOGENT-SUR-MARNE



Légué par la famille Smith à l'État français en 1944, le domaine de la Fondation des artistes de Nogent-sur-Marne est constitué de plusieurs édifices datés entre le XVII^e et le XX^e siècle.

Le domaine abrite un EHPAD (Maison nationale des artistes – MNA), un centre d'exposition d'art contemporain (Maison Bernard Anthonioz – MABA), ainsi qu'une bibliothèque dans le bâtiment principal. Par ailleurs, sept ateliers d'artistes sont implantés dans le parc.

En 2017, la Fondation des artistes, qui occupe ces lieux affectés à la direction générale de la création artistique du ministère de la Culture, a fait réaliser un diagnostic du clos et couvert de l'ensemble des bâtiments. Celui-ci a révélé de nombreuses pathologies, les plus importantes étant les fissurations des bâtiments dues aux mouvements des sols et la dégradation des toitures.

L'OPÉRATION EN 2022

À l'automne 2020, la direction générale de la création artistique a sollicité l'Oppic pour l'accompagner dans la définition d'un programme de travaux pour ce site.

Les deux tiers des couvertures de l'EHPAD étant bâchées et en mauvais état, une première campagne de travaux urgents a été initiée. Les travaux de **renovation des couvertures** du bâtiment principal, sous la direction du cabinet A&M Patrimoine, lancés à l'été, seront réceptionnés au printemps 2023.

Parallèlement, les démarches de sélection d'un groupement de maîtrise d'œuvre, composé d'un architecte en réhabilitation et d'un bureau d'études techniques structures, ont été engagées en début d'année pour mettre en œuvre un programme général de **restauration et de réfection du clos couvert des bâtiments du domaine**. Le périmètre et le calendrier d'avancement seront déterminés au regard des conclusions de l'avant-projet.

MAÎTRE D'OUVRAGE

OPPIC

MAÎTRE D'ŒUVRE

A&M Patrimoine, architecte du patrimoine

MONTANT TOTAL

1,46 M€ TDC

HÔTEL DE MASSA, SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

PARIS



Cet exceptionnel hôtel particulier du XVIII^e siècle, de style néoclassique, s'élevait à l'origine sur l'avenue des Champs-Élysées, alors en pleine campagne.

L'hôtel de Massa est classé monument historique en 1928. Sur intervention d'Édouard Herriot, ministre de l'Éducation nationale et écrivain, il est donné à l'État avec pour mission d'y loger la Société des gens de lettres (SGDL). Son déplacement, pierre par pierre, rue du Faubourg Saint-Jacques, dans une partie du jardin de l'Observatoire de Paris, est l'un des grands chantiers de l'entre-deux-guerres.

La Société des gens de lettres s'y installe en 1929. Depuis, seuls des travaux d'urgence et de petit entretien ont été réalisés sur le bâtiment. Une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage a été confiée à l'Oppic le 22 juillet 2021 par la SGDL, dans le but d'assurer la mission d'études et de travaux nécessaires à la restauration du clos couvert de l'hôtel de Massa, sous le contrôle scientifique et technique de la DRAC Île-de-France.

L'OPÉRATION EN 2022

Les études concernant la première phase du projet de restauration du clos et du couvert du bâtiment ont débuté au début de l'année 2022. Plusieurs investigations importantes, tant sur le bâtiment que dans le jardin, ont été menées : sondages amiante, plomb et structure, reconnaissance des réseaux eaux usées/vannes et pluviales ainsi qu'une étude d'authenticité sur les menuiseries extérieures.

Les demandes d'autorisation de travaux au titre des monuments historiques et des établissements recevant du public ont été respectivement soumises à la DRAC Île-de-France et à la préfecture de police de Paris. Le dossier de consultation des entreprises a été remis début novembre, en vue d'une publication en décembre.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Société des gens de lettres (SGDL)

MAÎTRE D'OUVRAGE MANDATAIRE

OPPIC

MAÎTRE D'ŒUVRE

Stéphane Thouin, architecte en chef des monuments historiques

MONTANT TOTAL

2,467 M€ TDC

VAL-DE-GRÂCE

PARIS



La reconstruction de l'abbaye du Val-de-Grâce et de son église fut confiée par Anne d'Autriche à François Mansart en 1644 et parachevée en 1662 sous la direction de Pierre Le Muet et Gabriel Le Duc. Les travaux de décors sculptés et de second œuvre, quant à eux, s'achevèrent avec la réalisation de la grande porte en 1666. En 1790, l'abbaye fut fermée et conservée comme « monument d'architecture ».

L'OPÉRATION EN 2022

C'est au titre du protocole Culture-Défense que l'Oppic intervient sur la restauration de l'église depuis le début des années 1990. En 2022, Martin Bacot, nouvel architecte en chef des monuments historiques, a été missionné pour procéder aux études préalables à la restauration de la façade nord de l'église. Il s'est également vu confier l'étude de la stabilité d'ouvrages avoisinants : pavillon et mur mitoyen. Ainsi les études de maîtrise d'œuvre pourront se dérouler en 2023 pour une mise en travaux en 2024.

MAÎTRE D'OUVRAGE

OPPIC

MAÎTRE D'ŒUVRE

Martin Bacot, architecte en chef des monuments historiques

MONTANT TOTAL

3,4 M€ TDC



**BUREAUX ET
LABORATOIRES**



MAÎTRE D'OUVRAGE

OPPIC

MAÎTRE D'ŒUVRE

Atelier du Pont Architectes

MONTANT TOTAL

13 M€ TDC



Depuis de nombreuses années, l'Oppic cherche à se reloger dans des locaux appartenant à l'État. À la suite d'une proposition de la Direction de l'immobilier de l'État (DIE), ce relogement est désormais possible sur une partie d'un site occupé par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, situé avenue du Maine à Paris.

Sur cette parcelle, l'Oppic a vocation à s'implanter dans deux bâtiments : l'hôtel dit de « la Duchesse », construit en 1830 et qui a fait l'objet d'une inscription au titre des monuments historiques pour son clos et couvert, ainsi que pour un salon, et dans un bâtiment neuf, venant se substituer à un bâtiment des années 1970 en mauvais état.

Il partagera le site avec les services de l'administration centrale du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, qui s'installeront quant à eux dans d'autres bâtiments.

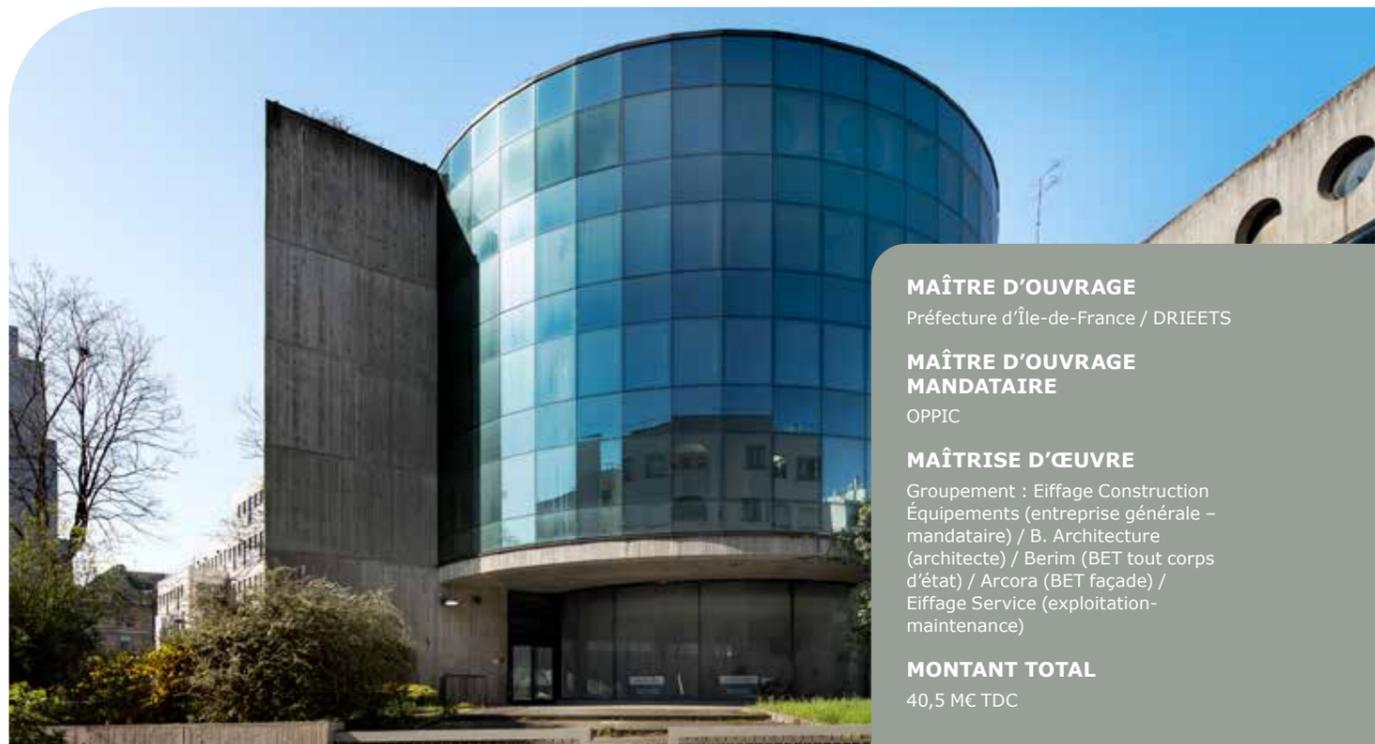
Cette opération immobilière incarnera les missions et valeurs de l'Oppic en termes de création architecturale, mais aussi de gestion de projet complexe en site urbain dense et de valorisation patrimoniale.

L'OPÉRATION EN 2022

Après la labellisation de l'opération par la Conférence nationale de l'immobilier public (CNIP) de juillet 2021, l'Oppic a finalisé début 2022 le dossier de consultation des concepteurs. Le concours de maîtrise d'œuvre a été lancé en février et quatre équipes ont été sélectionnées en avril, avec pour architectes mandataires : Antonio Virga, Garcès - de Seta -

Bonet, Atelier du Pont Architectes et Mars architectes. Elles ont remis leurs offres fin juillet. Le 30 septembre, le jury a proposé de désigner l'agence Atelier du Pont Architectes lauréate du concours de maîtrise d'œuvre et ce marché lui a été notifié fin 2022, pour un démarrage des études de maîtrise d'œuvre début 2023.





MAÎTRE D'OUVRAGE

Préfecture d'Île-de-France / DRIEETS

**MAÎTRE D'OUVRAGE
MANDATAIRE**

OPPIC

MAÎTRISE D'ŒUVRE

Groupement : Eiffage Construction Équipements (entreprise générale – mandataire) / B. Architecture (architecte) / Berim (BET tout corps d'état) / Arcora (BET façade) / Eiffage Service (exploitation-maintenance)

MONTANT TOTAL

40,5 M€ TDC

En 1985, Oscar Niemeyer a été invité par le quotidien l'Humanité à concevoir un bâtiment sur une parcelle de la ZAC basilique de Saint-Denis. Pour répondre aux fortes contraintes urbaines, l'architecte a proposé un bâtiment formant un Y.

Tout en courbes, celui-ci se plie au gabarit et à l'ordonnement de façade, imposé sur la place Pierre de Montreuil, en vis-à-vis de la basilique de Saint-Denis. La forme du bâtiment ménage ainsi des vues sur la rosace de la basilique depuis la rue Jean Jaurès.

Le bâtiment, construit entre 1987 et 1989, constitue la dernière œuvre d'Oscar Niemeyer en France. Il a été acquis par l'État à la suite du départ du journal en 2007. Malgré de multiples démarches engagées, il est demeuré vacant depuis cette date et s'est fortement dégradé.

Sa qualité architecturale a conduit à l'inscription de ses façades et de sa toiture au titre des monuments historiques en 2007.



L'OPÉRATION EN 2022

À l'été 2020, la préfecture de la région Île-de-France a confié à l'Oppic le soin de mener les études préalables pour la réhabilitation de l'immeuble, dans le respect de sa valeur patrimoniale et avec une ambition forte sur le volet énergétique, afin d'accueillir des espaces de travail pour la DRIEETS (Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités).

Le projet a été désigné lauréat de la démarche d'appel à projets immobiliers « France Relance » pour l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments, lancée par la Direction de l'immobilier de l'État (DIE).

Un marché public global de performance (MPGP) a été notifié fin 2021

au groupement d'entreprises dont le mandataire est la société Eiffage Construction Équipements. Dans le cadre de ce marché global, la conception et la réalisation de la rénovation du bâtiment, ainsi que son exploitation-maintenance sur une durée de 5 ans, sont confiées au titulaire.

Le projet prévoit :

- la rénovation complète du bâtiment, dans le respect du dessin d'origine d'Oscar Niemeyer, aussi bien au niveau de ses façades que dans l'aménagement et la distribution des espaces intérieurs ;
- sa mise aux normes au regard de la réglementation en vigueur (accessibilité aux personnes à mobilité réduite et sécurité incendie notamment) ;

- l'amélioration forte de ses performances énergétiques avec une intervention ambitieuse permettant l'amélioration des performances thermiques des façades, tout en garantissant un niveau de confort optimal pour ses futurs utilisateurs ;
- une flexibilité des espaces en phase avec la politique immobilière de l'État.

Les études d'avant-projet et la constitution du dossier d'autorisation administrative ont été réalisées au cours de l'année 2022, permettant ainsi un démarrage des travaux de curage du bâtiment en décembre 2022. Les principaux travaux débiteront quant à eux au deuxième trimestre 2023.



MAÎTRE D'OUVRAGE

L'Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV)

**MAÎTRE D'OUVRAGE
MANDATAIRE**

OPPIC

MAÎTRE D'ŒUVRE

Atelier du Pont Architectes

MONTANT TOTAL

14,4 M€ TDC

L'Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV) a mandaté l'Oppic pour la construction d'un bâtiment d'exploitation, en remplacement des bâtiments vétustes de la Cité-Jardin, construits à l'angle sud-ouest du parc.

Dans ce lieu porteur d'une urbanité écologique, le projet permet d'agrandir la surface de jardin au bénéfice du public avec au moins 5 100 m² qui lui sont rendus. Ce lieu de travail doit être appréhendé comme une sorte de « camp de base » pour 155 postes, installés sur une surface de plancher cible de 3 000 m².

L'OPÉRATION EN 2022

2022 aura été une pleine année de travaux, avec le démarrage de la construction du bâtiment dès le début de l'année. Les équipes en charge du gros œuvre ont d'abord érigé la structure avant de laisser la place au charpentier bois, au façadier et à l'étancheur pour réaliser l'enveloppe du bâtiment, qui devrait être achevée en début d'année 2023.





MAÎTRE D'OUVRAGE

Ministère de la Culture

MAÎTRE D'OUVRAGE MANDATAIRE

OPPIC

MAÎTRISES D'ŒUVRE

- Aménagement intérieur :
Groupement Atelier Novembre
- Monument historique :
François Jeanneau, architecte en chef
des monuments historiques

MONTANT TOTAL

51,4 M€ TDC

Le ministère de la Culture a engagé un projet de regroupement de ses implantations immobilières logeant l'administration centrale, dit projet Camus.

En lieu et place des sept implantations actuelles, les services seront regroupés sur le site historique du 4 rue de Valois, l'immeuble des Bons-Enfants et le quadrilatère des Archives, modernisé pour l'occasion. Ce dernier site accueillera plus de 300 postes de travail.

En complément de cette opération de réaménagement intérieur, le ministère de la Culture a aussi engagé un vaste programme de restauration du clos et du couvert de la majorité des hôtels particuliers du site, de manière à faire de Camus l'opportunité d'une valorisation patrimoniale exemplaire.

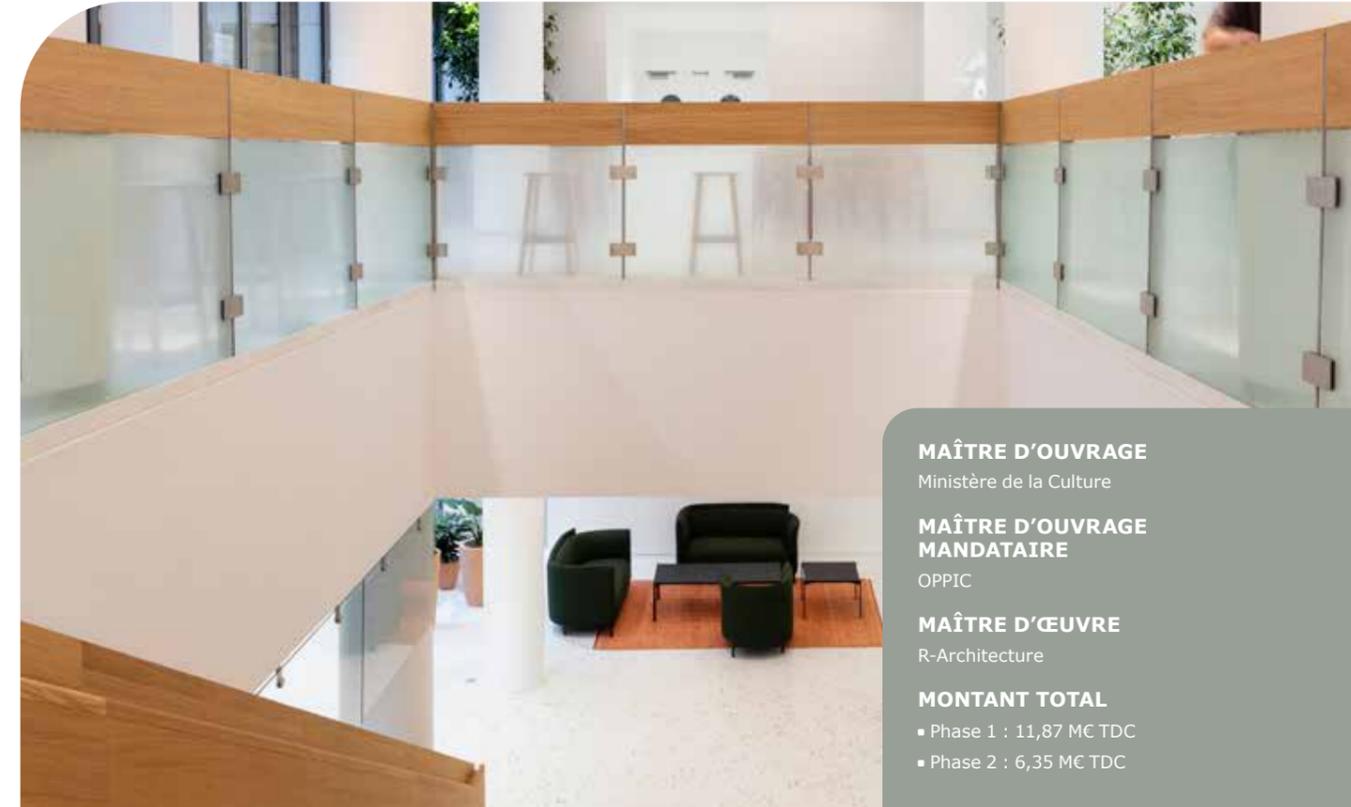
L'OPÉRATION EN 2022

Malgré les déplombages préalablement réalisés, la découverte de poussières de plomb résiduel pendant les démolitions a entraîné l'interruption des travaux pendant plusieurs semaines d'octobre 2021 à janvier 2022. Le chantier a pu reprendre après la validation de protocoles de sécurité renforcés sur le chantier. Cet aléa a eu un impact important sur le planning, ralentissant fortement les travaux du gros œuvre, certains lots techniques et de second œuvre, du fait des sujétions à prendre en compte par les compagnons en zone « plomb ».

Un protocole allégé, en fin de travaux de démolition en superstructure, a permis, en accord avec les organismes de contrôle, de relancer pleinement le

chantier en juillet 2022. Le nouveau planning recalé permet un quasi-achèvement des travaux de gros œuvre en 2022, les lots techniques ou architecturaux ayant intégré les espaces depuis septembre.

Parallèlement, dans le cadre du 1 % artistique, la procédure initiée en 2021 et visant la réalisation d'une commande pour le projet Camus a désigné le Groupement Evariste Richer/Eva Albarran & Co à l'été 2022 pour la réalisation de l'œuvre. « Métamètres », le projet de l'artiste, fait référence au mètre étalon conservé sur le site, dans l'armoire de fer des Archives nationales et se présente en dégradés de marbres polychromes gradués de 0 à 100 centimètres, déclinés sur trois façades de bâtiments.



MAÎTRE D'OUVRAGE

Ministère de la Culture

MAÎTRE D'OUVRAGE MANDATAIRE

OPPIC

MAÎTRE D'ŒUVRE

R-Architecture

MONTANT TOTAL

- Phase 1 : 11,87 M€ TDC
- Phase 2 : 6,35 M€ TDC

L'immeuble des Bons-Enfants est en partie implanté dans le bâtiment d'origine de Georges Vaudoier, qui a fait l'objet d'une extension-restructuration d'ampleur en 2005 par les architectes Francis Soler et Frédéric Druot.

Le projet de réaménagement vise à prendre en compte l'impact de la nouvelle organisation immobilière du ministère de la Culture sur 3 sites : la rue de Valois, le quadrilatère des Archives et ce bâtiment principal.

Il permet également de considérer les enjeux liés aux nouveaux modes de travail, individuels et collectifs, avec la création d'espaces modulables.

L'OPÉRATION EN 2022

Les travaux de la première phase de cette opération de réaménagement intérieur, réalisés sous la maîtrise d'œuvre de l'agence R-Architecture et regroupant des dizaines de micro-chantiers sur les 8 niveaux de bureaux, se sont achevés en fin d'année 2022.

Salles de réunion modernisées, espaces requalifiés pour multiplier les zones et les formats de travail en commun, importance donnée à la convivialité pour un niveau de confort supérieur, auront guidé le projet. Le premier salon dit Saint-Honoré, nouvel espace de travail central sur chaque plateau, a été livré le 6 octobre. En sous-sol, les salles de réunion de grande capacité et la zone de la future cafétéria se sont, quant à elles, achevées en décembre. Suite

à la défaillance de deux entreprises, la création du comptoir de la cafétéria, pièce phare du projet, a dû être confiée à un nouveau prestataire.

L'ensemble du mobilier des espaces réhabilités sera également modernisé en 2023, offrant de nouvelles fonctionnalités aux agents du ministère de la Culture.

La seconde phase de travaux concerne le rez-de-chaussée et le sous-sol. Elle est axée sur les espaces de l'accueil, du centre de ressources documentaires et du restaurant collectif. Les études de maîtrise d'œuvre ont démarré au premier semestre 2022 et l'appel d'offres travaux a été publié en novembre 2022, pour une désignation des entreprises début 2023.





MAÎTRE D'OUVRAGE

OPPIC

MAÎTRE D'ŒUVRE

Christophe Bottineau,
architecte en chef
des monuments historiques

MONTANT TOTAL

12,41 M€ TDC

Vers 1636 est édifié le palais Richelieu, ou palais Cardinal, par l'architecte Jacques Le Mercier. Les bâtiments entourant le Palais-Royal sont construits par Victor Louis de 1781 à 1784. En 1994, le Palais-Royal, lotissement du XVIII^e siècle, est classé dans son intégralité au titre des monuments historiques. Le ministère de la Culture en occupe une partie dans son bâtiment dit « rue de Valois ».

Depuis plusieurs années, l'Oppic y conduit les travaux nécessaires à sa pérennité et à sa mise en sécurité.

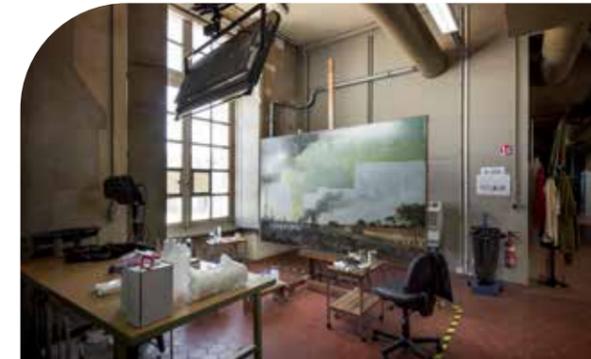
Par ailleurs, le projet de redéploiement des espaces tertiaires de l'administration centrale, appelé projet Camus, implique des aménagements intérieurs dans le bâtiment de la rue de Valois, pour moderniser et permettre de proposer les mêmes aménités à l'ensemble des agents.

L'OPÉRATION EN 2022

La présente opération achève la mise en conformité des installations électriques et du chauffage du site de la rue de Valois, et finalise la mise en œuvre de son schéma directeur de sécurité incendie, conduit depuis plusieurs années. Ces travaux permettent également de réaménager les espaces collectifs de travail conformément aux orientations du projet Camus.

La première phase de travaux, qui avait nécessité le déménagement d'une partie des agents, a été livrée à l'été 2022.

La deuxième phase est en cours d'achèvement fin 2022. Elle s'est effectuée en site plus largement occupé et comprenait la mise à niveau du système de sécurité incendie, différents travaux de sécurisation et le réaménagement des espaces de travail collectifs.



Le Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF) est l'opérateur de l'État dans le domaine de la recherche et de la restauration des collections muséales. Composé de quatre départements, le C2RMF est implanté sur deux sites : dans le palais du Louvre à Paris et dans la Petite écurie du château de Versailles, construite sous la direction de l'architecte Jules Hardouin-Mansart au XVII^e siècle. Depuis 1985, le Centre y occupe l'intégralité de l'aile de Sceaux et une partie de l'aile de Paris, partagée avec l'Établissement public du château de Versailles. Les locaux du C2RMF à Versailles doivent à présent faire l'objet d'une vaste campagne de modernisation et de mise aux normes.

L'opération consiste notamment à restaurer le clos et couvert du bâtiment, mais aussi d'en améliorer la performance thermique en travaillant sur l'isolation intérieure des locaux et des combles. Cette intervention a pour objectif l'obtention du label Effinergie patrimoine – qui permettra une réduction de la consommation énergétique de l'ordre de 40 % pour les postes réglementaires (chauffage, refroidissement, éclairage et auxiliaires). Par ailleurs, le projet a également pour vocation de réaménager les locaux afin d'optimiser la fonctionnalité du bâtiment, au regard des spécificités des œuvres réceptionnées et des différentes techniques de restauration, et d'améliorer les conditions de travail des agents.

L'OPÉRATION EN 2022

Après un important travail mené conjointement par la maîtrise d'œuvre, l'Oppic et les utilisateurs, en adéquation avec la complexité technique du programme (exigences hygrométrique et thermique pour la restauration des œuvres) et les contraintes spatiales de ce bâtiment classé au titre des monuments historiques, l'année 2022 a été consacrée à la finalisation des études de conception. Le lancement de la consultation travaux est prévu au 1^{er} trimestre 2023.

MAÎTRE D'OUVRAGE

OPPIC

MAÎTRE D'ŒUVRE

Pierre Bortolussi, architecte en chef des monuments historiques

MONTANT TOTAL

19,7 M€ TDC



Localisée au cœur de l'espace urbain de Basse-Terre, la maison Chapp a été inscrite au titre des monuments historiques en 1987. Cet édifice, inhabité depuis plus de 25 ans, se dégradait rapidement.

Le programme initial de cette opération portait ainsi sur l'installation de services administratifs de la DAC dans la maison Chapp, impliquant la nécessaire réhabilitation du bâti existant, sa mise aux normes antisismiques et l'aménagement des espaces intérieurs, entre bureaux et zones d'accueil du public.

En cours de chantier, à la suite de la découverte d'un état des fondations du bâtiment plus dégradé qu'initialement anticipé, associé à un sol soumis à risque de liquéfaction, il a été acté en 2020 que, faute de scénario alternatif permettant le respect du budget opérationnel, la relocalisation des services de la DAC se ferait dans la future cité administrative.

Le programme remanié en 2020 concerne les prestations suivantes : réfection des façades historiques et consolidation pérenne du bâtiment par la recréation d'un sol, de fondations et d'une structure adaptée avec restitution des planchers.

L'OPÉRATION EN 2022

Les marchés de travaux et avenants traduisant les orientations du programme remanié fin 2020 ont été notifiés aux entreprises en mars 2022.

Les études d'exécution préalables aux interventions ont permis d'affiner et compléter les méthodes de confortement du bâti, notamment par la définition de travaux complémentaires relatifs à la stabilité des planchers et de la charpente.

En parallèle de ces prestations structurelles, les interventions en extérieur (sur les façades avant et arrière) ont permis la repose des éléments historiques, restaurés en atelier, que sont les menuiseries et les ferronneries.

Le chantier a été achevé en fin d'année 2022.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Ministère de la Culture

MAÎTRE D'OUVRAGE MANDATAIRE

OPPIC

MAÎTRE D'ŒUVRE

Explorations Architecture

MONTANT TOTAL

4,6 M€ TDC

16

architectes en chef
des monuments
historiques (ACMH)

32

architectes,
scénographes
(ou groupements)
dits « loi MOP »

A&M PATRIMOINE,
ARCHITECTE DU PATRIMOINE

- Fondation des artistes, rénovation partielle couvertures, Nogent-sur-Marne

AGENCE NICOLAS MICHELIN & ASSOCIÉS, ARCHITECTE

- École nationale supérieure d'art, Limoges

AGENCE ANTOINE DUFOUR
ARCHITECTES

- Musée de l'Armée, Paris

ARCHIMADE (ARCHITECTE
MANDATAIRE) – ETC (BUREAU
D'ÉTUDES TECHNIQUES)

- Conseil économique, social et environnemental (CESE) : mise en accessibilité, Paris

ATELIER DU PONT ARCHITECTES

- Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV), Paris
- Oppic, avenue du Maine, Paris

ATELIER BRUNO GAUDIN,
ARCHITECTE

- Site Richelieu, Bibliothèque nationale de France/Institut national d'histoire de l'art, École nationale des chartes (BnF/Inha, ENC), bâtiment, Paris

ATELIER NOVEMBRE, ARCHITECTE

- Projet CAMUS, quadrilatère des Archives, Paris

B. ARCHITECTURE, ARCHITECTE
(AU SEIN DU GROUPEMENT)

- Rénovation bâtiment d'Oscar Niemeyer, Saint-Denis

BERNARD DESMOULIN,
ARCHITECTE MANDATAIRE ASSOCIÉ
AU STUDIO ADRIEN GARDÈRE,
MUSÉOGRAPHE-SCÉNOGRAPHE-
DESIGNER

- Musée national du Moyen Âge, thermes et hôtel de Cluny, refonte des parcours de visite, Paris

BRUTHER / DATA ARCHITECTES,
ARCHITECTE

- Centre national des arts plastiques (CNAP), Pantin

CASSON MANN, SCÉNOGRAPHE

- Musée national de la Marine (MnM), scénographie du parcours semi-permanent, Paris

CHRISTOPHE BATARD,
ARCHITECTE EN CHEF
DES MONUMENTS HISTORIQUES

- Château de Vincennes

CHRISTOPHE BOTTINEAU,
ARCHITECTE EN CHEF
DES MONUMENTS HISTORIQUES

- Projet CAMUS, ministère de la Culture Valois, Paris

CLÉ MILLET INTERNATIONAL,
GROUPEMENT

- Ircam, Paris

CONTOURS SOFT DESIGN

- Musée national de la Marine (MnM), signalétique, Paris

DESIGNERS UNIT, SCÉNOGRAPHE

- Musée de Port-Royal, scénographie, Port-Royal des Champs, Magny-les-Hameaux

DOMINIQUE LYON ARCHITECTES,
ARCHITECTE

- Institut national de l'audiovisuel (Ina), extension, Bry-sur-Marne

DU CŒUR À L'OUVRAGE,
ARCHITECTE

- École nationale supérieure de création industrielle (ENSCI – Les Ateliers), Paris

ÉRIC PALLOT, ARCHITECTE EN CHEF
DES MONUMENTS HISTORIQUES

- Château de Compiègne, allée du fleuriste

EGIS, BUREAU D'ÉTUDES
TECHNIQUE – RENZO PIANO
BUILDING WORKSHOP, ARCHITECTE

- Centre national d'art et de culture Georges Pompidou (CNAC-GP), rénovation de la chenille, Paris

EXPLORATIONS ARCHITECTURE,
ARCHITECTE

- Maison Chapp, Guadeloupe

FRANÇOIS CHATILLON,
ARCHITECTE EN CHEF
DES MONUMENTS HISTORIQUES

- Site Malaquais (École nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris - ENSB-a/École nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais - ENSAPM), Paris

FRANÇOIS JEANNEAU,
ARCHITECTE EN CHEF
DES MONUMENTS HISTORIQUES

- Archives nationales, restauration monument historique, Paris
- Château de Malmaison, Reuil-Malmaison

FRÉDÉRIC DIDIER – 2BDM,
ARCHITECTE EN CHEF DES
MONUMENTS HISTORIQUES

- Château de Versailles
- Pavillon de la Lanterne, Versailles

GUICCIARDINI ET MAGNI
ARCHITETTI, SCÉNOGRAPHE

- Site Richelieu, Bibliothèque nationale de France (BnF)/Institut national d'histoire de l'art (Inha)/École nationale des chartes (ENC), scénographie musée, Paris

h2o ARCHITECTES

- Palais de Tokyo, parvis haut

h2o ARCHITECTES ASSOCIÉS
À SNØHETTA, ARCHITECTES

- Musée national de la Marine (MnM), rénovation architecturale, Paris

HUGUES FONTENAS ARCHITECTES,
ARCHITECTE

- Centre de conservation muséale du château de Fontainebleau
- Archives nationales, schéma directeur phase 1, aménagements, Paris

LA ARCHITECTURES, ARCHITECTE

- École nationale supérieure des arts décoratifs, Paris

L'AUC, ARCHITECTE

- Archives nationales, extension, Pierrefitte-sur-Seine

LUSSO ET LAURENT, ARCHITECTES,
ET SIRECTEC INGÉNIERIE,
GROUPEMENT

- Manufacture de Beauvais

MARTIN BACOT, ARCHITECTE
EN CHEF DES MONUMENTS
HISTORIQUES

- Église du Val-de-Grâce, Paris

MICHEL GOUTAL,
ARCHITECTE EN CHEF
DES MONUMENTS HISTORIQUES

- Résidences présidentielles, Paris

MICHEL TRUBERT,
ARCHITECTE EN CHEF
DES MONUMENTS HISTORIQUES

- Site Richelieu, Bibliothèque nationale de France (BnF), espaces classés, Paris

NICOLAS ANDRÉ, GROUPEMENT

- Centre national du microfilm et de la numérisation, Espeyran

NOMADE ARCHITECTES,
ARCHITECTE

- Archives nationales, restaurant administratif, Pierrefitte-sur-Seine

NP2F, ARCHITECTES MANDATAIRES,
ET MARION BERNARD, ARCHITECTE
ASSOCIÉE

- Institut méditerranéen de la ville et des territoires (IMVT), Marseille

NUNC ARCHITECTES, ARCHITECTE

- Centre de conservation et d'étude, Besançon

PASCAL PRUNET,
ARCHITECTE EN CHEF
DES MONUMENTS HISTORIQUES

- Palais Garnier, Paris

PATRICK PONSOT,
ARCHITECTE EN CHEF
DES MONUMENTS HISTORIQUES

- Château de Fontainebleau, travaux monuments historiques

PAUL BARNOUD – ATELIER CAIRN,
ARCHITECTE EN CHEF DES
MONUMENTS HISTORIQUES

- Hôtel national des Invalides, Paris
- Musée national du Moyen Âge, thermes et hôtel de Cluny, Paris

PIERRE BORTOLUSSI,
ARCHITECTE EN CHEF
DES MONUMENTS HISTORIQUES

- Port-Royal des Champs, restauration monument historique, Magny-les-Hameaux

- Palais de Chaillot, restauration monument historique, Paris

- Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF), restauration monument historique, Versailles

- École nationale supérieure d'architecture de Versailles (ENSA-V), restauration monument historique, Versailles

- Château de Compiègne, restauration monument historique

- Musée national de la Marine (MnM), restauration monument historique, Paris

PIERRE-JEAN TRABON,
ARCHITECTE EN CHEF
DES MONUMENTS HISTORIQUES

- Palais de la Porte Dorée, Paris

R-ARCHITECTURE, ARCHITECTE

- Projet CAMUS, Bons-Enfants, Paris

RÉGIS MARTIN,
ARCHITECTE EN CHEF
DES MONUMENTS HISTORIQUES

- Château d'Écouen, musée national de la Renaissance

- Musée d'Archéologie nationale, domaine national, Saint-Germain-en-Laye

RICCARDO GIORDANO,
ARCHITECTE EN CHEF
DES MONUMENTS HISTORIQUES

- Manufacture des Gobelins, Mobilier national, Paris

STÉPHANE THOUIN,
ARCHITECTE EN CHEF
DES MONUMENTS HISTORIQUES

- Conseil économique, social et environnemental (CESE), monuments historiques, Paris

- Hôtel de Massa, Paris

TAIYO, ENTREPRISE DE TRAVAUX,
SPAN, ARCHITECTE, GROUPEMENT

- Cité des sciences et de l'industrie (CSI), Paris

Couverture : Thierry Ardouin/Oppic – IRCAM, salle Espro. **P. 2, 3 :** Patrick Tourneboeuf/Oppic – Musée national de la Marine. **P. 4 :** Gilles Coulon/Oppic. **P. 5 :** Thierry Ardouin/Oppic – IRCAM, salle Espro. **P. 6 :** Hélène Peter/Oppic – Ina – Bassin de Saint-Germain-en-Laye. Thibaut Chapotot/Ministère de la Culture – École du Louvre. Sylvie Lerat/Oppic – MIPIM. Thierry Ardouin/Oppic – Château de Vincennes. Élisabeth Haberer/Ministère de la Culture – Musée de Cluny. Gilles Coulon/Oppic – Hôtel national des Invalides. **P. 7 :** Rosalie Sarda/Oppic – Agents Oppic, château de Compiègne. Préfecture Île-de-France – Bâtiment Oscar Niemeyer. Laurent Julliard/Présidence de la République – Inauguration BnF Richelieu. Atelier du Pont – Perspective de concours Oppic, avenue du Maine. Hélène Peter/Oppic – Salon du patrimoine. Thierry Ardouin/Oppic – IMOA.

MISSIONS

P. 8, 9 : Sylvain Duffard/Oppic – Opéra Garnier. **P. 10 :** Patrick Tourneboeuf/Oppic – Projet Camus, Archives nationales Paris. **P. 11 :** Patrick Tourneboeuf/Oppic – Musée national de la Marine. Alexis Paoli/Oppic – Musée de Cluny. **P. 12 :** Geoffroy Mathieu/Oppic – IMVT. **P. 13 :** Sylvain Duffard/Oppic – Opéra Garnier. **P. 14 :** Sylvain Duffard/Oppic – Bâtiment EPPGHV. **P. 15 :** Pascal Aimar/Oppic – CSI coupoles. **P. 16 :** Thierry Ardouin/Oppic – Arc de Torpanne. **P. 17 :** Gilles Coulon/IMOA – Hôtel national des Invalides. **P. 18 :** Patrick Tourneboeuf/Oppic – ENSAV. **P. 19 :** L'AUC – Perspective de concours extension Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine. Atelier du Pont – Perspective de concours Oppic, avenue du Maine. **P. 20 :** Patrick Tourneboeuf/Oppic – C2RMF, Versailles. **P. 21 :** Thierry Ardouin/Oppic – École des Beaux-Arts, bâtiment Lenoir. **P. 22 :** Sylvain Duffard/Oppic – Palais de Chaillot. Thierry Ardouin/Oppic – École des Beaux-Arts, hôtel de Chimay. **P. 23 :** Thierry Ardouin/Oppic – École des Beaux-Arts, arc de Torpanne. **P. 24 :** Jean-Christophe Ballot/Oppic – BnF, Richelieu. Alexis Paoli/Oppic – Musée de Cluny. **P. 25 :** L'AUC – Perspective de concours extension Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine. Gilles Coulon/Oppic – Jury de concours installation Oppic, avenue du Maine. **P. 26 :** Evariste Richer – « Métamètre » 1 % artistique, projet Camus, Archives nationales. **P. 27 :** Sylvain Duffard/Oppic – EEPGHV, visite scolaire.

ORGANISATION

P. 28 : Pascal Aimar/Oppic – CSI, coupoles textiles. **P. 30, 31 :** Atelier du Pont – Perspective de concours Oppic, avenue du Maine. Gilles Coulon/Oppic – Maquette de concours MOE Oppic, avenue du Maine, projet Atelier du Pont. **P. 32 :** Atelier du Pont – Perspective de concours Oppic, avenue du Maine. **P. 33 :** Geoffroy Mathieu/Oppic – IMVT. **P. 34 :** Patrick Tourneboeuf/Oppic – Musée national de la Marine. **P. 35 :** Geoffroy Mathieu/Oppic – IMVT. **P. 36 :** Patrick Tourneboeuf/Oppic – Musée national de la Marine. Patrick Tourneboeuf/Oppic – Château d'eau du château de Versailles. **P. 37 :** Sylvain Duffard/Oppic – EPPGHV. **P. 38 :** Thierry Ardouin/Oppic – ENSCI. **P. 39 :** Mathieu/Oppic – IMVT.

OPÉRATIONS

P. 40, 41 : Thierry Ardouin/Oppic – Arc de Torpanne. **P. 44 :** Geoffroy Mathieu/Oppic – IMVT. **P. 45 :** Sylvain Duffard/Oppic – Palais de Chaillot, parvis bas. **P. 46 :** Geoffroy Mathieu/Oppic – IMVT. Patrick Tourneboeuf/Oppic – Projet Camus, Archives nationales. **P. 47 :** Gilles Coulon/Oppic – Château de Fontainebleau. **P. 48 :** Alexis Paoli/Oppic – Projet Camus, Bons-Enfants. **P. 49 :** Gilles Coulon/IMOA – Hôtel national des Invalides.

Musées :

P. 50, 51 : Patrick Tourneboeuf/Oppic – Musée national de la Marine. **P. 52, 53 :** Pascal Aimar/Oppic – CSI, coupoles. **P. 54, 55 :** Alexis Paoli/Oppic – Musée de Cluny. **P. 56 :** Thierry Ardouin/Oppic – Musée de l'Armée. **P. 57 :** Patrick Tourneboeuf/Oppic – Musée national de la Marine. **P. 58 :** Salem Mostafaoui/Verre et métal/Oppic – Centre Georges Pompidou. **P. 59 :** Jean-Christophe Ballot/Oppic – Port-Royal des Champs. **P. 60 :** Thierry Ardouin/Oppic – Palais de la Porte dorée. **P. 61 :** Patrick Tourneboeuf/Oppic – École de Plein Air, Suresnes.

Châteaux, domaines et manufactures :

P. 64, 65 : Hélène Peter/Oppic – Château de Saint-Germain-en-Laye. **P. 66, 67 :** Gilles Coulon/Oppic – Château de Fontainebleau. **P. 67, 68 :** Patrick Tourneboeuf/Oppic – Château d'eau du château de Versailles et cour d'honneur du château de Versailles. **P. 70 :** Sylvain Duffard/Oppic – Allée du fleuriste, château de Compiègne. **P. 71 :** Pascal Aimar/Oppic – Château de Vincennes. **P. 72 :** Gilles Coulon/Oppic – Château de Malmaison. **P. 73 :** Sylvain Duffard/Oppic – Palais de Chaillot. **P. 74 :** Jean-Christophe Ballot/Oppic – Château d'Écouen. Frédéric Furgolles/Oppic – Cité de la céramique, Sèvres. **P. 75 :** Patrick Tourneboeuf/Oppic – Mobilier national. Sylvain Duffard/Oppic – Manufacture de Beauvais.

Bibliothèques :

P. 76, 79 : Jean-Christophe Ballot/Oppic – BnF Richelieu.

Réserves de collections et archives :

P. 80, 81 : Thierry Ardouin/Oppic – Décors de la Chancellerie d'Orléans. **P. 82 :** Patrick Tourneboeuf/Oppic – Archives nationales, Paris. **P. 83 :** Perspective de concours/L'AUC – Bâtiment d'extension Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine. Gilles Raynaldy/Oppic – Restaurant administratif Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine. **P. 84 :** Perspective/Nunc Architectes. **P. 85 :** Perspective/Bruther – CNAP, Pantin. Vincent Montel – CNMN, Espéran.

Lieux de spectacles, d'événements et d'expositions :

P. 86, 87 : Sylvain Duffard/Oppic – Cage de scène, Opéra Garnier. **P. 88, 89 :** Thierry Ardouin/Oppic – Ircam. **P. 90, 91 :** Sylvain Duffard/Oppic – Cage de scène, Opéra Garnier. Alexis Paoli/Oppic – Façade sud, Opéra Garnier. **P. 92 :** Sylvain Duffard/Oppic – Opéra Bastille. **P. 93 :** Alexis Paoli/Oppic – Palais de Tokyo.

Enseignement supérieur :

P. 94, 95 : Thierry Ardouin/Oppic – ENSCI. **P. 96, 97 :** Geoffroy Mathieu/Oppic – IMVT. **P. 98, 99 :** Thierry Ardouin/Oppic – Bâtiment Lenoir et arc de Torpanne, école des Beaux-Arts, Paris. **P. 100 :** Patrick Tourneboeuf/Oppic – ENSAV. **P. 101 :** Perspective, LA Architectures – École nationale supérieure des arts décoratifs. **P. 102 :** Thierry Ardouin/Oppic – ENSCI. **P. 103 :** Hélène Peter/Oppic – École nationale supérieure d'art, Limoges.

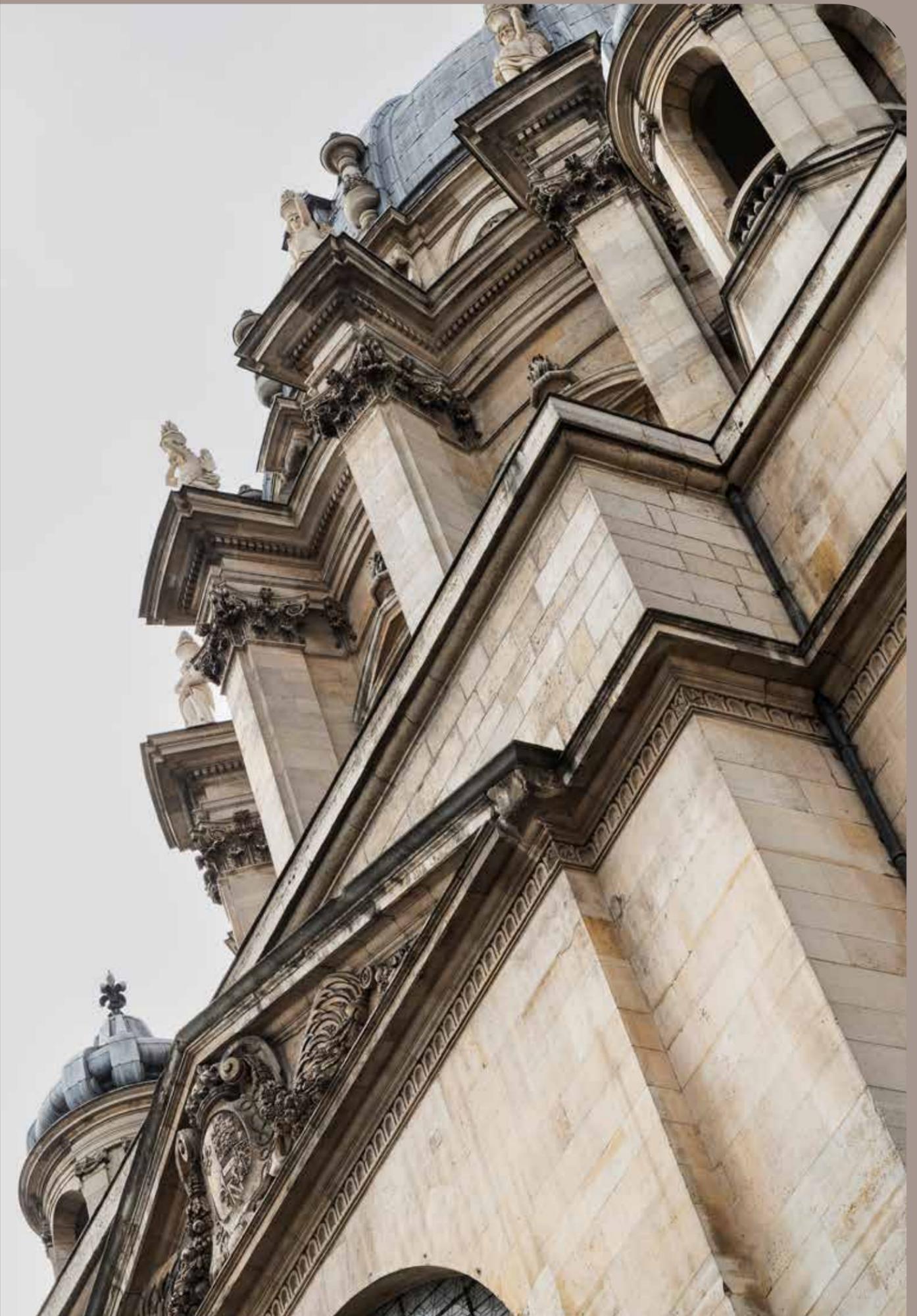
Institutions :

P. 104, 105 : Thierry Ardouin/Oppic – Salon vert, hôtel d'Évreux. **P. 106 :** Hélène Peter/Oppic – Hôtel national des Invalides. **P. 107 :** Gilles Coulon/Oppic – Hôtel national des Invalides. **P. 108, 109 :** Thierry Ardouin/Oppic – Salon vert et cuisines, hôtel d'Évreux. **P. 110 :** Sylvain Duffard/Oppic – CESE. Sylvain Duffard/Oppic – Fondation des artistes. **P. 111 :** Alexis Paoli/Oppic – Hôtel de Massa. Thierry Ardouin/Oppic – Église du Val-de-Grâce.

Bureaux et laboratoires :

P. 112, 113 : Sylvain Duffard/Oppic – EPPGHV. **P. 114, 115 :** Atelier du Pont – Perspectives de concours Oppic, avenue du Maine. **P. 116 :** Patrick Tourneboeuf/Oppic – Bâtiment Niemeyer. **P. 117 :** Sylvain Duffard/Oppic – EPPGHV. **P. 118 :** Patrick Tourneboeuf/Oppic – Archives nationales, Paris. **P. 119 :** Alexis Paoli/Oppic – Projet Camus, Bons-Enfants. **P. 120 :** Alexis Paoli/Oppic – Projet Camus, Bons-Enfants, Valois. **P. 121 :** Patrick Tourneboeuf/Oppic – C2RMF, Versailles. Antoine Chevalier/Oppic – Maison Chapp.

P. 125 : Thierry Ardouin/Oppic – Église du Val-de-Grâce.



Direction de la publication :
Clarisse Mazoyer,
Présidente

Anne Poperen,
Secrétaire générale

Communication :
Sylvie Lerat,
Responsable de la communication

Conception/Réalisation/Impression :
 AGENCEZEBRA.COM

ISSN 2118-027X

Achévé d'imprimer :
Avril 2023

**L'Opérateur du patrimoine
et des projets immobiliers
de la Culture**

30 rue du château des Rentiers
75013 PARIS
Tél. 01 44 97 78 00
Fax 01 44 97 79 00
www.oppic.fr

